



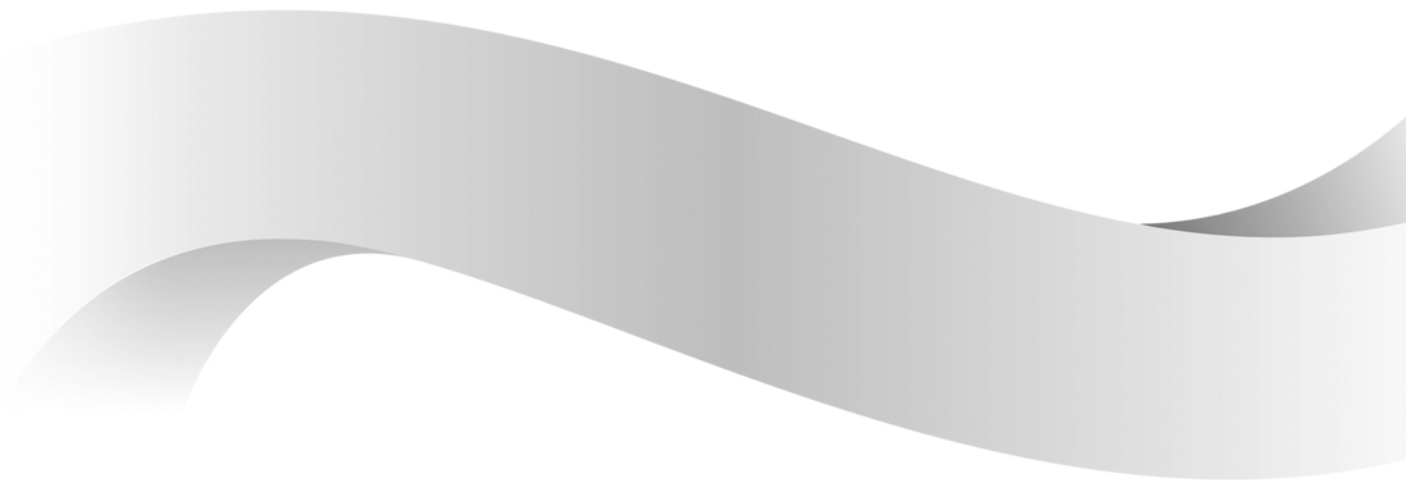
Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur
les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

2013-2014



Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2014)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie doit être adressée
au ministère des Finances du Canada.

This publication is also available in English.

No de cat. : F1-28\2014F-PDF
ISSN : 1489-4904



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Objet du présent rapport	7
Aperçu	8
Fonds monétaire international	10
Principaux faits survenus au FMI en 2013-2014.....	10
Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2013-2014	16
Les objectifs du Canada au FMI en 2014-2015.....	24
Le Groupe de la Banque mondiale	26
Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014	26
Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014	32
Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour 2014-2015.....	42
Annexe 1 - Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada	44
Annexe 2 - Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2014	57
Annexe 3 - Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2014	59
Annexe 4 - Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada	61
Annexe 5 - Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale	75
Annexe 6 - Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2014	77
Annexe 7 - Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2014	79
Annexe 8 - Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2014, par région et pays	80
Annexe 9 - Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	83



Annexe 10 - Communiqués de 2013-2014 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	85
Annexe 11 - Communiqués du Comité de développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, 2013-2014	91
Annexe 12 - Sigles et autres abréviations	98



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'à la population canadienne le rapport intitulé *Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale – 2013-2014 – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

La reprise économique mondiale demeure insuffisante, le taux de chômage est trop élevé et les perspectives de croissance ne sont pas assez solides. À titre d'exemple, en comparaison avec les tendances relevées entre 1998 et 2005 – une période qui exclut les années de croissance exceptionnellement élevée, tout juste avant la crise financière – le produit par habitant des pays du Groupe des Vingt (G-20) est actuellement moins élevé de 8 % et environ 60 millions de personnes de moins sont employées. Les décideurs du monde doivent agir afin de stimuler la création d'emplois, de veiller à la viabilité des finances publiques et de rendre leurs économies plus solides et plus résilientes. Des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale ont un rôle important à jouer dans le cadre de ces efforts, en aidant à transformer les mesures stratégiques constructives prises par les pays membres en une croissance plus solide, durable et plus équilibrée.

À titre de gouverneur canadien auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, je suis fier des efforts que ces institutions ont déployés pour aborder les défis avec lesquels les pays membres sont aux prises au moment où ils s'éloignent de la crise, sur la voie de la reprise. Le Canada a joué, et doit continuer de jouer, un rôle actif et s'exprimer avec vigueur au sein de ces institutions issues des accords de Bretton Woods. Nos points de vue et nos objectifs pour chacune de ces institutions sont énoncés dans le présent rapport et ils orienteront nos interactions au cours de la prochaine année.

Il est essentiel que le FMI continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale. Il subsiste d'importants risques et de grandes vulnérabilités, et le FMI continue de soutenir ses membres, par des analyses, des conseils et une aide technique de grande qualité de même qu'un financement direct. Les tensions géopolitiques continues en Ukraine constituent un exemple clair de l'importance que revêt l'institution : le plan de rajustement économique du FMI pour l'Ukraine a été au centre d'un effort multilatéral visant à soutenir la transition économique et politique de ce pays. À l'avenir, l'institution doit veiller à ce que tous ses programmes de prêts soient assortis d'une conditionnalité appropriée et le Canada continuera de plaider pour que ces programmes soient soutenus par des examens objectifs de leur conception et de leur efficacité.

Le Groupe de la Banque mondiale a entrepris certaines réformes internes au cours de la dernière année, dans le but de mieux aider les pays à réaliser leurs ambitions en matière de réduction de la pauvreté et de prospérité commune. Il a également terminé la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), la branche de la Banque mondiale qui offre un soutien aux pays les plus pauvres du monde. Au cours des trois prochaines années, le Canada offrira 1,4 milliard de dollars à cette institution à rendement élevé. À l'avenir, le Canada continuera d'inciter le Groupe de la Banque mondiale à utiliser de la meilleure façon possible ses ressources actuelles et à tirer profit de son pouvoir de rassemblement. L'établissement de partenariats efficaces avec les pays membres, le secteur privé et d'autres organisations financières internationales sera un facteur crucial de l'atteinte, par la Banque, de ses deux objectifs d'éliminer l'extrême pauvreté et d'accroître la prospérité commune.



Je tiens à exprimer ma reconnaissance du soutien qu'ont offert le FMI et la Banque mondiale au groupe de travail sur le Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée, que le Canada copréside avec l'Inde depuis les cinq dernières années. Leurs apports ont été essentiels à l'élaboration de plans d'action et d'évaluations de la responsabilité approuvés par les dirigeants du G-20, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies de croissance qui formeront l'un des points clés de la présidence du G-20 de l'Australie en 2014.

Le Canada continuera de jouer un rôle de chef de file au moment d'améliorer l'efficacité des institutions de Bretton Woods et de les moderniser, comme il l'a fait depuis les sept dernières décennies.

L'honorable Joe Oliver,
ministre des Finances



Objet du présent rapport

Le présent rapport résume les principaux faits survenus au FMI et au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014 et rend compte des objectifs passés et présents qui sont de la toute première importance pour le Canada à titre de grand actionnaire de ces institutions.

La rédaction du présent rapport s'inscrit dans l'engagement que le gouvernement a pris concernant la transparence de la participation du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale et elle est conforme aux exigences en matière de production de rapports annuels énoncées aux articles 13 et 14 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, lesquels se lisent comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 30 septembre ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et par le Comité de développement du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Sauf indication contraire, le présent rapport couvre l'exercice des deux institutions de Bretton Woods, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014 pour le FMI et du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour le Groupe de la Banque mondiale.



Aperçu

Le Fonds monétaire international (« FMI » ou « le Fonds ») et le Groupe de la Banque mondiale (« les institutions de Bretton Woods ») jouent un rôle central dans l'architecture financière mondiale, en mettant un accent particulier sur la promotion de la stabilité économique et financière mondiale et la réduction de la pauvreté.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des cinq institutions du Groupe de la Banque mondiale : l'Association internationale de développement (IDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Le Canada est l'un des plus importants actionnaires du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, et de ce fait, il y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. À titre de gouverneur, il confie à un administrateur en poste la responsabilité relative aux décisions courantes dans ces deux institutions. Étant donné la participation du Canada au capital ainsi que son engagement auprès de ces deux institutions, les administrateurs représentant le groupe de pays dont il fait partie ont traditionnellement été canadiens¹.

Le présent rapport aux parlementaires et aux citoyens donne un aperçu des opérations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, aborde les principaux faits survenus en 2013-2014 dans ces institutions, décrit l'engagement et l'apport du Canada, et fait état des objectifs que le Canada juge fondamentaux.

Les objectifs du Canada au FMI pour la période de déclaration étaient les suivants :

- 1) Veiller à ce que le Fonds continue de disposer de capacités et d'une structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale.
- 2) Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique.
- 3) Promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour la période de déclaration étaient les suivants :

- 1) Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats adéquats qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale.
- 2) Préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation.
- 3) Assurer la reconstitution constructive et progressive des ressources de l'Association internationale de développement.

¹ Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances en consultation avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) et avec l'apport des bureaux des administrateurs canadiens au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne l'engagement du pays auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, dont la Banque du Canada et le MAECD.

On trouve à divers endroits dans le rapport des liens menant à d'autres renseignements. Pour connaître avec plus de précisions le rendement financier en fin d'exercice du FMI et de la Banque mondiale, veuillez consulter les rapports annuels de ces institutions. On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant à ces institutions dans le rapport annuel du gouvernement relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.



Fonds monétaire international

Principaux faits survenus au FMI en 2013-2014

Soutenir les membres en temps de reprise économique difficile

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit la période visée par le présent rapport, l'économie mondiale a continué de sortir peu à peu de l'une des crises financières les plus importantes du dernier siècle. La reprise économique mondiale demeure toutefois insuffisante, le taux de chômage est trop élevé et les perspectives de croissance ne sont pas assez solides. Les répercussions de cette reprise économique difficile se sont fait ressentir chez les membres du FMI; ce dernier a d'ailleurs revu à la baisse cinq fois les perspectives de croissance pour 2014 depuis janvier 2013, plus récemment en juillet 2014, à 3,4 % (une baisse de 0,2 %). Au cours de cette période, le Fonds a continué d'aider les pays membres à surmonter les difficultés que posait la faiblesse de l'environnement économique, grâce à des analyses, des conseils et une aide technique de grande qualité, de même que par un financement direct.

Prêts et exposition totale du FMI en 2013-2014

Pour venir en aide aux membres dans le besoin, le FMI se sert de trois grands genres d'accords de prêt : (1) les prêts non concessionnels fournissant une aide temporaire aux pays aux prises avec des problèmes liés à la balance de paiements; (2) les prêts concessionnels consentis aux membres à faible revenu et vulnérables aux prises avec des problèmes semblables; et (3) les lignes de crédit de précaution accordées, sous réserve de critères d'admissibilité, aux pays pouvant avoir des besoins financiers. Pour en savoir davantage sur les activités du FMI, veuillez consulter la section « Activités de prêt » à l'annexe 1.

Au cours de l'exercice 2014 – soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, le FMI a approuvé 12 accords de prêt totalisant 24 milliards de DTS (environ 41 milliards de dollars canadiens)². Le nombre et la taille totale des accords étaient les plus faibles des six dernières années, poursuivant la tendance à la baisse de l'activité de prêt du FMI depuis l'apogée de la crise financière mondiale³. Près de la moitié (45 %) des ressources engagées pendant l'exercice 2014 ont été dirigées vers l'accord avec l'Ukraine (11 milliards de DTS). Deux accords de précaution ont été approuvés, pour lesquels aucun montant n'a encore été prélevé, soit les accords avec la Colombie (3,9 milliards de DTS) et la Roumanie (1,8 milliard de DTS). Le tableau 1 dresse la liste des accords de prêt approuvé pendant l'exercice 2014, tandis que le graphique 1 présente le nombre et la taille des accords de prêt approuvés au cours des 10 dernières années.

À la fin d'avril 2014, le FMI affichait 70 milliards de DTS en ressources engagées à l'égard des accords actifs dans 30 pays (ce total augmente à 149 milliards de DTS en ressources engagées dans 35 pays, si l'on inclut les accords de précaution). Le graphique 2 présente la répartition des accords actifs et des accords de précaution. Les pays européens représentent la grande majorité (86 %) des ressources engagées à l'endroit d'engagements actifs, notamment pour la Grèce, le Portugal et l'Ukraine. Quant aux accords de précaution, la plupart des engagements comprennent des mécanismes de prêt pour le Mexique (47 milliards de DTS) et la Pologne (22 milliards de DTS).

² Les opérations financières du FMI se transigent en droits de tirage spéciaux (DTS). Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI qui servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Ils peuvent être échangés pour les monnaies librement utilisables des membres du FMI. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Au 30 avril 2014, 1 DTS valait 1,70 dollar canadien.

³ Les 12 accords de prêt approuvés pour l'exercice 2014 correspondaient au nombre d'accords conclus pour l'exercice 2013; ce nombre est le moins élevé des six dernières années.



Tableau 1

Nouveaux accords de prêt du FMI approuvés au cours de l'exercice 2014

Membre	Mécanisme de prêt	Montant (millions de DTS)	Montant (M\$CAN) ¹
Ukraine	AC	10 976	18 637
Pakistan	MEC	4 393	7 459
Colombie ²	LCM	3 870	6 571
Roumanie ²	AC	1 751	2 974
Tunisie	AC	1 146	1 946
Chypre	MEC	891	1 513
Jamaïque	MEC	615	1 045
Albanie	MEC	296	503
Arménie	MEC	82	140
Sierra Leone	FEC	62	106
Mali	FEC	30	51
Burkina Faso	FEC	27	46
Total		24 140	40 990

Nota – AC = Accord de confirmation; MEC = Mécanisme élargi de crédit; LCM = ligne de crédit modulable; FEC = Facilité élargie de crédit.

¹ \$CAN/DTS = 1,698 (au 30 avril 2014).

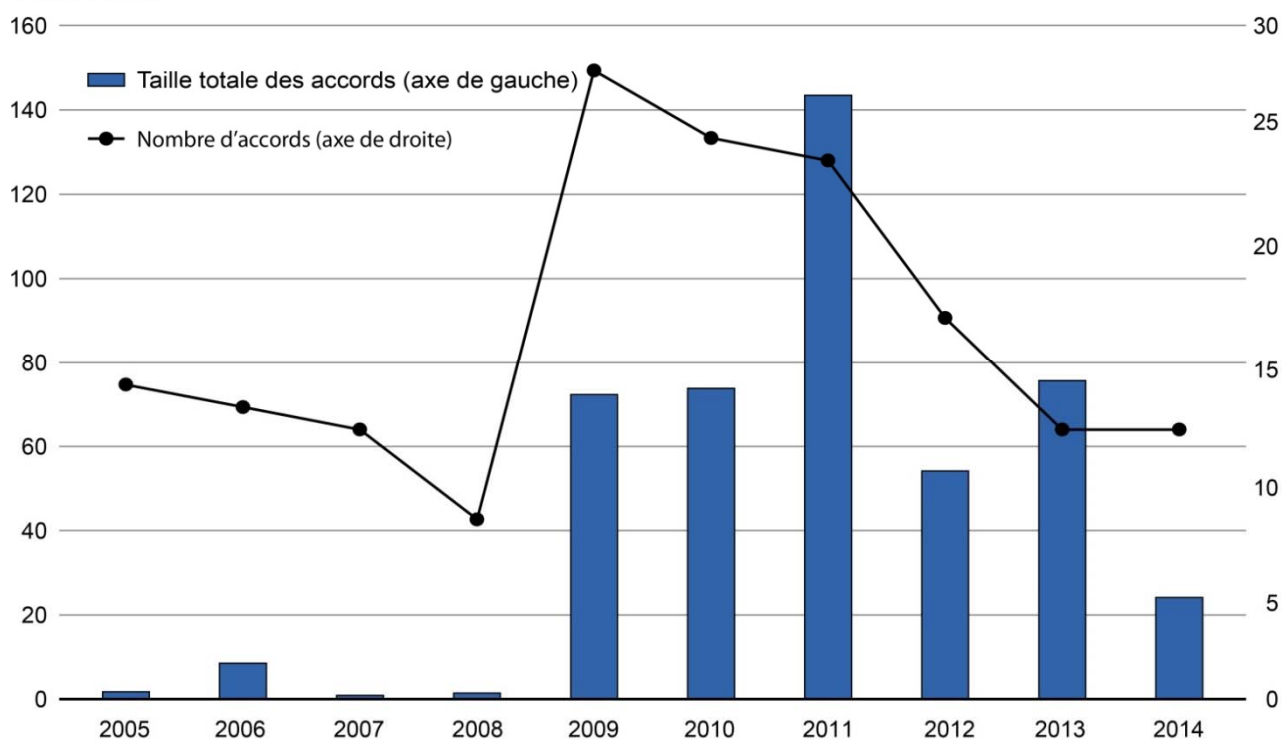
² Accord de précaution.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances

Graphique 1

Accords de prêt du FMI approuvés au cours des exercices se terminant le 30 avril, 2005 à 2014

Milliards de DTS



Sources : FMI, calculs du ministère des Finances

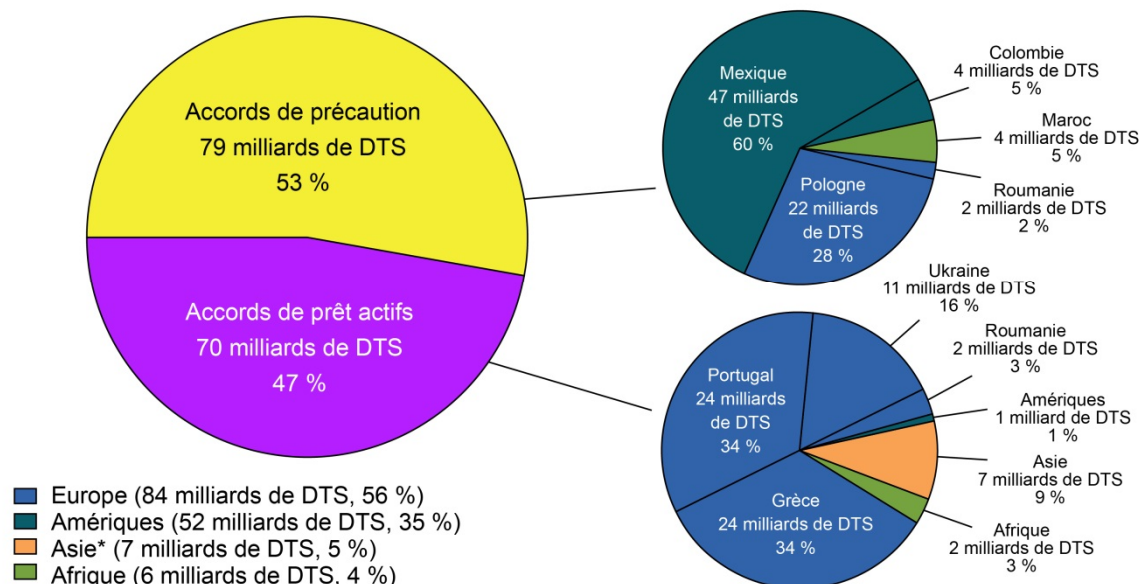
* Comprend les augmentations à la suite de l'approbation de l'accord.



Graphique 2

Nouveaux accords de prêt consentis par le FMI approuvés entre les exercices 2005 et 2014

Taille des accords et pourcentage du total



Sources : FMI, calculs du ministère des Finances

¹ Comprend l'Afghanistan, la Jordanie, la République kirghize et le Pakistan.

S'attaquer aux problèmes en Europe

La zone euro⁴ semblait avoir fait le passage de la récession à la reprise en 2013-2014; le FMI prévoyait d'ailleurs un retour à une croissance positive (1,1 % en 2014)⁵. Toutefois, les risques associés à une très faible inflation (voire une déflation) et à une faible croissance prolongée perdurent. En collaboration avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne, le FMI a continué de soutenir des programmes de réforme économique en Grèce et à Chypre au moyen de prêts d'ajustement à grande échelle, d'une surveillance de programmes et d'une assistance technique pour aider ces pays à s'orienter vers une croissance durable, des finances saines et la création d'emplois. L'Irlande et le Portugal ont terminé leurs programmes d'ajustement économique au cours de l'exercice précédent et le FMI a mis fin à sa mission d'assistance technique en Espagne. Un nouveau programme a été approuvé pour l'Ukraine en avril 2014.

Mises à jour sur les programmes du FMI dans la zone euro

Chypre – En mai 2013, Chypre a conclu un programme triennal d'ajustement économique avec le FMI (1 milliard d'euros) et l'Europe (10 milliards d'euros), qui prévoyait le partage d'un important fardeau avec le secteur privé englobant les pertes sur des dépôts non garantis pendant la restructuration de ses deux plus grandes banques, devenues insolubles. Le programme vise principalement à rétablir une croissance équilibrée dans l'économie de Chypre, en réduisant sa trop grande dépendance envers le secteur financier et les dépôts étrangers volatiles. En juin 2014, le programme était sur la bonne voie et affichait un meilleur rendement budgétaire que prévu. Chypre demeure aux prises avec des défis attribuables à une période prolongée de réduction du levier d'endettement financier et à la transition vers un modèle opérationnel durable pour l'économie.

⁴ La zone euro englobe les 18 pays de l'Union européenne dont l'euro est la monnaie commune.

⁵ Mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale*, juillet 2014 (<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/update/02/pdf/0714f.pdf>).



Grèce – En mars 2012, le FMI a amorcé un programme d’ajustement économique de quatre ans avec la Grèce, s’élevant à 28 milliards d’euros, afin de répondre aux problèmes liés aux niveaux élevés d’endettement, à un secteur bancaire sous-capitalisé, au manque de compétitivité et à la nécessité de réformes structurelles grandement requises. Le programme exige également une restructuration importante de la dette du secteur privé et un financement européen supplémentaire s’élevant à 145 milliards d’euros. En juin 2014, le programme pour la Grèce fait des progrès, et ce, en dépit des retards continus des examens de programme du FMI et des retards dans la mise en œuvre de la réforme de la Grèce. Le gouvernement a réalisé un premier excédent en 2013 – plus tôt que prévu – et est revenu à des marchés financiers privés en avril 2014. Toutefois, la plupart des progrès accomplis jusqu’à présent à l’égard du redressement budgétaire ont été réalisés en contractant l’économie plutôt que par l’accroissement de la compétitivité et de la productivité. L’économie non compétitive, le taux de chômage élevé, le manque d’efficacité du gouvernement et les dettes importantes des secteurs public et privé sont autant de facteurs qui freinent le potentiel de croissance de la Grèce. Les ministres des Finances de la zone euro se sont engagés à soutenir la Grèce en lui accordant du financement additionnel et d’autres allègements de la dette qui suffiraient à faire passer son ratio de la dette au produit intérieur brut de 174 %, à la fin de 2013, à 124 % d’ici 2020 et nettement sous la barre des 110 % d’ici 2022, tant que la Grèce continue de mettre en œuvre ses engagements en matière de réforme. Au 30 juin 2014, la Grèce avait atteint en grande partie ou dépassé ses engagements budgétaires, mais il reste toujours à déterminer les mesures de soutien supplémentaires qui proviendront de l’Europe.

Irlande – En décembre 2010, l’Irlande a conclu un programme triennal d’ajustement économique complet avec le FMI (22,5 milliards d’euros) et avec ses partenaires d’Europe (85 milliards d’euros) portant sur le rétablissement de la santé du système bancaire, de la viabilité des finances publiques et de la croissance économique. L’Irlande a terminé avec succès son programme en décembre 2013, ce qui lui a permis d’améliorer sa position budgétaire et d’avoir à nouveau accès aux marchés financiers internationaux. Le FMI n’offre plus d’aide financière au pays, mais, conformément à sa politique, il continuera de surveiller l’économie de l’Irlande, étant donné ses importantes obligations en souffrance à l’égard du FMI. Parmi les défis continus qu’il convient de mentionner pour l’Irlande, notons les niveaux élevés de la dette publique, l’important déficit budgétaire, le taux de chômage élevé et un secteur bancaire plombé par des prêts non productifs.

Portugal – En mai 2011, le Portugal a conclu un programme triennal d’ajustement économique global avec le FMI (26 milliards d’euros) et ses partenaires d’Europe (78 milliards d’euros) portant sur l’assainissement des finances publiques, le rétablissement de la compétitivité et la stabilisation du secteur financier. Le Portugal a terminé avec succès son programme en juin 2014 et ne reçoit plus d’aide financière du FMI. Comme il le fait à l’égard de l’Irlande, le Fonds continuera de surveiller l’économie du Portugal, étant donné ses obligations financières en souffrance du pays envers le Fonds. Parmi les défis économiques continus avec lesquels le Portugal est aux prises, notons le manque de compétitivité dans certains secteurs de l’économie, les niveaux élevés d’endettement et la faiblesse du secteur bancaire.

Espagne – Même si le FMI n’offre aucune aide financière à l’Espagne, le pays a tout de même demandé à ce dernier de lui offrir une aide technique et des conseils indépendants pour appuyer ses programmes (soutenus par le Mécanisme européen de stabilité) afin de recapitaliser son secteur financier et de le restructurer. L’aide consentie par le FMI pour surveiller la mise en œuvre des engagements relatifs à la réforme du secteur financier a pris fin en février 2014.



Nouveau programme du FMI en Ukraine

Ukraine – Dès le début de 2014, l'Ukraine s'est trouvée aux prises avec d'importants défis, alors que des vulnérabilités économiques et financières enracinées ont été aggravées par une grave tourmente politique. À mesure que les tensions avec la Russie ont pris de l'ampleur, la situation macroéconomique de l'Ukraine s'est détériorée radicalement, se manifestant par d'importantes pressions à la baisse sur sa monnaie, une perte rapide des réserves de change et l'instabilité accrue du secteur financier.

Afin de faciliter le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le redémarrage de la croissance, l'Ukraine a conclu un accord de confirmation de deux ans avec le FMI, le 30 avril 2014, dont la valeur s'élève à 11 milliards de DTS (18,6 milliards de dollars canadiens). Les principaux piliers de la réforme étaient les suivants : (1) accroître la souplesse du taux de change, (2) stabiliser le système financier, (3) réduire progressivement le déficit budgétaire (4) réduire les pertes dans le secteur de l'énergie, tout en améliorant les filets de sécurité sociale et (5) renforcer la gouvernance, la transparence et le climat des affaires. L'Ukraine a touché la première partie de ce prêt remboursable (dont la valeur s'élève à environ 3,5 milliards de dollars canadiens).

Plusieurs autres donateurs bilatéraux et multilatéraux officiels se sont engagés à fournir une aide financière jusqu'à concurrence de 20 milliards de dollars américains à l'Ukraine, afin de compléter le programme du FMI, y compris le Canada, les États-Unis, le Japon, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement. L'engagement du Canada comprend les éléments suivants : (1) un prêt de 200 millions de dollars canadiens ou une garantie de prêt pour aider à stabiliser l'économie ukrainienne et à appuyer des programmes qui correspondent aux priorités canadiennes en matière de développement et (2) une aide technique de 21 millions de dollars canadiens, par l'intermédiaire d'experts du FMI, pour renforcer la gestion financière publique et la Banque nationale de l'Ukraine.

Même si le programme du FMI constitue une importante étape vers le rétablissement de la stabilité, sa réussite dépend énormément de la mise en œuvre résolue des réformes du programme par les autorités ukrainiennes. Le nouveau gouvernement, qui a montré un fort engagement à l'égard du programme de réforme, a mis en œuvre un ensemble de mesures antérieures, comme le maintien d'un taux de change flottant et l'augmentation des prix de l'énergie. Les mesures supplémentaires de déstabilisation prises par la Russie dans la partie orientale de l'Ukraine posent un autre risque à la réussite du programme, car elles entraînent des risques baissiers pour les perspectives économiques dans cette région.

Soutien des pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables

Pays à faible revenu

Le soutien que le FMI accorde aux pays membres à faible revenu prend de nombreuses formes, dont les prêts d'ajustement à faible taux d'intérêt du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC). Le Canada est l'un des plus importants bailleurs de fonds du FFRPC et y a contribué 800 millions de dollars sous forme de prêts et 40 millions de dollars à des fins de subventions. Pendant la période visée par le rapport, des sorties de fonds de 119 millions de DTS ont été approuvées pour des programmes du FFRPC au Burkina Faso, au Mali et en Sierra Leone. Pour plus de renseignements sur le FFRPC, se reporter à la section « Ressources financières » à l'annexe 1.



Petits États

Plus du cinquième des membres du FMI sont des pays comptant moins de 1,5 million d'habitants. Ces petits États, y compris les 10 pays des Caraïbes que le Canada représente au FMI, sont souvent aux prises avec des défis uniques, tels que la volatilité économique issue des changements de la conjoncture mondiale. Ils figurent également parmi les pays les plus susceptibles de subir des catastrophes naturelles, des chocs externes et les contrecoups de la faiblesse persistante de l'économie mondiale. Le FMI a joué un rôle déterminant dans l'aide qui a été apportée en 2013-2014 aux membres du groupe de pays que représente le Canada, en leur fournissant une aide et des conseils techniques importants de même qu'en soutenant d'ambitieux programmes d'ajustement macroéconomique à Antigua-et-Barbuda, en Jamaïque et à Saint-Kitts-et-Nevis. Récemment, Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis ont terminé leurs programmes officiels avec le FMI et font désormais l'objet d'une surveillance après programme. Une aide d'urgence a également été offerte à Saint-Vincent-et-les-Grenadines à la suite d'une catastrophe naturelle, à la fin de 2013.

Compte tenu des défis uniques en leur genre qui confrontent les petits États, il ne fait aucun doute que les conseils et l'aide prodigués par le FMI doivent être adaptés à leurs besoins particuliers. En 2013-2014, l'administrateur représentant le Canada a présidé un groupe de travail des administrateurs du FMI pour les petits États. Ce groupe de travail s'est avéré une tribune utile, par l'intermédiaire de laquelle le Canada a plaidé pour la reconnaissance des besoins des petits États, en pressant le FMI de continuer à examiner des façons d'améliorer sa participation au soutien de ces pays.

Le travail effectué au cours de l'année précédente a eu un résultat digne de mention, soit la nouvelle note d'orientation produite à l'intention du personnel du FMI quant à la forme que doit prendre la mobilisation auprès des petits États en développement. Cette note d'orientation, émise en mars 2014, a profité de l'importante contribution du groupe de travail. Elle présentait une orientation opérationnelle pour le personnel du Fonds, y compris sur la façon dont les petits pays pourraient influencer sur l'utilisation des mécanismes et des instruments du Fonds, la conception de programmes, les activités de renforcement de la capacité et la collaboration avec d'autres institutions et d'autres donateurs. La note d'orientation s'appuie également sur certaines activités de sensibilisation organisées par le FMI, y compris des conférences régionales aux Bahamas (en septembre 2013) et à Vanuatu (en novembre 2013). Avec le temps, ces efforts permettront de mieux faire concorder la participation du FMI avec les besoins des petits États qui en sont membres, de réduire les vulnérabilités et d'accroître la résilience de ces pays.

Au cours de la dernière année, le Canada a continué d'accroître les capacités de petits États, par l'intermédiaire du sous-compte du Canada et du Fonds monétaire international pour l'assistance technique de 19 millions de dollars. Dans les Caraïbes, le soutien se concentrait sur l'amélioration des systèmes financier et bancaire. Le soutien du Canada a également donné lieu à une assistance technique visant à inciter la modernisation de la banque centrale au Suriname et à améliorer la gestion financière publique à Haïti. En outre, le Canada continue d'offrir un soutien financier aux centres régionaux d'assistance technique du FMI (consulter la section « Développement des capacités » à l'annexe 1).



Moderniser la gouvernance

La FMI a entrepris de faire évoluer sa structure de gouvernance afin qu'elle soit le reflet de la situation économique mondiale changeante, surtout en raison de l'importance grandissante des économies de marché émergentes (on trouve des renseignements généraux sur la gouvernance du FMI et les quotes-parts dans la section « Gouvernance et représentation » à l'annexe 1). L'accord sur les réformes visant les quotes-parts et la gouvernance conclu en 2010 (« les réformes de 2010 »), que le Canada a ratifié en 2012, a constitué un important pas dans cette direction⁶. Toutefois, les réformes de 2010 doivent toujours être ratifiées par le plus important actionnaire de l'institution (les États-Unis) avant d'entrer en vigueur. Les réformes de 2010 sont cruciales pour maintenir la légitimité du Fonds auprès de ses membres et il est hautement regrettable que leur mise en œuvre soit retardée depuis si longtemps.

Le FMI devait mener une autre ronde de réformes sur les quotes-parts en 2013, intitulé la Quinzième révision générale des quotes-parts (15^e révision), qui tire parti des réalisations des réformes de 2010. La 15^e révision a toutefois été mise sur la glace afin de donner la priorité à la mise en œuvre des réformes de 2010. Le Comité monétaire et financier international (CMFI) et le G-20 ont tous deux convenu d'une nouvelle échéance pour mener à terme la 15^e révision, soit en janvier 2015. Le CMFI et le G-20 se sont engagés, dans l'éventualité où les réformes de 2010 ne sont pas mises en œuvre avant la fin de 2014, à étudier d'autres options pour faire avancer le processus de réforme des quotes-parts. Les discussions entourant la nouvelle formule de répartition des quotes-parts reprendront également dans le contexte de la 15^e révision.

La 15^e révision se concentrera sur deux principaux objectifs, soit (1) harmoniser les quotes-parts et la part des voix détenue de façon plus étroite avec la position relative des membres dans l'économie mondiale et (2) s'assurer que le Fonds dispose de ressources permanentes adéquates pour répondre aux besoins de ses membres. Aux fins de la réforme de la formule des quotes-parts, les objectifs seront d'élaborer une formule plus simple et plus transparente, qui représente mieux la position relative des membres dans l'économie mondiale, en s'appuyant sur les progrès réalisés dans les discussions des dernières années au sujet de cette formule. Ensemble, ces réformes joueront un rôle clé dans le renforcement de la légitimité et de l'efficacité du Fonds dans l'avenir.

Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2013-2014

Évaluation des progrès accomplis à l'égard des objectifs du Canada en 2013-2014

Le FMI a un rôle déterminant à jouer dans la protection de la stabilité économique et financière mondiale et le soutien des efforts déployés par ses membres pour promouvoir la croissance et la prospérité. Il est dans l'intérêt et de la responsabilité du Canada, en sa qualité de grand actionnaire représenté au Conseil d'administration, de veiller à ce que le FMI s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et responsable. Dans le rapport de l'an dernier, le gouvernement du Canada a formulé trois objectifs pour 2013 axés sur des enjeux fondamentaux que le Canada juge importants. Le gouvernement a également cerné des mesures que devaient prendre le ministre des Finances, l'administrateur pour le Canada et d'autres représentants du pays en vue de réaliser ces objectifs (voir l'annexe 1 pour plus de détails sur la participation canadienne).

⁶ Les réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance sont constituées de deux principaux éléments –l'augmentation des quotes-parts et la modification du Conseil, qui exigent un certain nombre de consentements pour entrer en vigueur (en outre, l'augmentation des quotes-parts ne peut entrer en vigueur avant que la modification du Conseil le soit). Pour que ces deux éléments entrent en vigueur, l'unique seuil à atteindre correspond à 85 % du pouvoir de vote total qui ratifie la modification du Conseil. La ratification par les États-Unis, dont la quote-part des voix correspond à 16,75 %, est donc nécessaire (et suffisante) pour que les réformes de 2010 entrent en vigueur.



Au cours de la dernière année, le Canada a cherché activement à atteindre ces objectifs par un certain nombre de moyens, notamment les positions adoptées par le ministre des Finances et les hauts fonctionnaires canadiens pendant la réunion annuelle et la réunion du printemps du FMI et du G-20 et grâce aux déclarations écrites de l'administrateur représentant le Canada et aux votes au Conseil d'administration du FMI. Un exposé détaillé de ces objectifs et des mesures prises par le Canada est présenté ci-après.

Objectif n° 1 de 2013 : Veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale.

- Participer activement à la quinzième révision générale des quotes-parts pour veiller à ce que la participation et la représentation soient plus étroitement liées à l'importance relative et à l'intégration des pays dans l'économie mondiale.
- Veiller à ce que le FMI fournisse des analyses de scénarios fondées sur tous les renseignements et les éléments probants disponibles lorsqu'il présente une évaluation de ses besoins en ressources à moyen terme.

Le premier objectif du Canada consistait à veiller à ce que le Fonds dispose des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale. Pour que le FMI puisse promouvoir la stabilité, sa structure de gouvernance doit être considérée largement par ses membres comme légitime et la communauté internationale doit être persuadée que le Fonds possède les ressources adéquates pour s'acquitter de ses responsabilités de base. Le Canada a annoncé qu'il atteindrait cet objectif par les moyens suivants : (1) veiller à ce que la participation et la représentation au sein de l'institution soient plus étroitement harmonisées avec le poids relatifs des membres et leur intégration dans l'économie mondiale et (2) veiller à ce que le Fonds entreprenne une analyse rigoureuse, transparente et fondée sur des éléments probants au moment d'évaluer ses besoins en matière de ressources.

Quinzième révision générale des quotes-parts

La 15^e révision visait à présenter la principale voie pour remanier la participation et la représentation des membres au sein de l'institution, de manière à correspondre au paysage économique mondial changeant et à ce que le FMI dispose de ressources adéquates aux fins de ses prêts. Malheureusement, les retards continus liés à cette révision ont limité la possibilité de réaliser des progrès significatifs au sujet de la réforme des mécanismes de financement et de la structure de gouvernance du Fonds en 2013-2014.

Néanmoins, le Canada a déployé d'importants efforts au Conseil d'administration du FMI, au CMFI et au G-20 pour réaliser des progrès de façon constructive et pragmatique sur le processus de réforme des quotes-parts. Nous avons réaffirmé notre souplesse et notre ouverture à l'égard de toute option raisonnable et pratique visant à aller de l'avant avec la Quinzième révision. Nous avons également encouragé les progrès dans les négociations sur une nouvelle formule des quotes-parts, en incitant les pays à évoluer vers un consensus en adoucissant leur position sur les questions non résolues et en démontrant leur volonté de faire des compromis afin d'en arriver à ce que le FMI soit plus légitime et plus efficace. En outre, nous avons plaidé, devant le Conseil d'administration du FMI, le CMFI et le G-20 pour une formule des quotes-parts plus simple et plus transparente, qui oriente l'attribution des quotes-parts et des voix d'une façon plus conforme au poids relatif des membres et à leur intégration au sein de l'économie mondiale.



Ressources du FMI

Pour ce qui est de s'assurer que le FMI dispose de ressources suffisantes afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Canada a versé, au fil des ans, des contributions volontaires importantes au FMI, lorsque des besoins crédibles sont apparus (consulter le rapport de l'an dernier pour en savoir plus). L'an dernier, conformément aux engagements pris au niveau des dirigeants du G-20, le Canada a activement pris part à l'examen du caractère adéquat des ressources du FMI, au moyen d'une analyse des éventuels besoins de financement des membres européens et des autres membres du FMI, en cas de scénarios défavorables. Nous sommes d'avis que le Fonds doit prouver avec crédibilité les besoins de financement éventuels des membres, en présentant des analyses solides à l'appui, afin de justifier toute demande de ressources supplémentaires.

Pour évaluer le besoin de ressources dans un avenir rapproché, le FMI prépare des analyses de scénarios à court terme de la demande éventuelle de prêts d'ajustement économique. Ces scénarios font partie du processus visant à réactiver les accords d'emprunt multilatéraux permanents, connu sous le nom de Nouveaux accords d'emprunt (pour obtenir des renseignements à cet égard, consulter la section « Ressources financières » à l'annexe 1). Au cours de la dernière année, nous avons fait part de notre opinion, au Conseil du FMI, selon laquelle ces analyses manquaient de transparence et se concentraient sur des chocs à faible probabilité et à répercussions importantes. Par conséquent, elles résultent en un niveau excessif d'exigences en matière de ressources pour le Fonds. En fait, la tendance actuelle de prêt du FMI (dont il est question ci-dessus, dans la section « Principaux faits survenus au FMI en 2013-2014 ») donne à croire que la demande de prêts au Fonds revient à ses niveaux antérieurs à la crise. À l'avenir, le Canada continuera d'insister pour que les analyses de scénarios soient claires, transparentes et fondées sur un ensemble réaliste d'hypothèses.

Le Canada a également déployé des efforts pour que le FMI effectue une évaluation appropriée de ses besoins en ressources à moyen terme, à la reprise de la Quinzième révision. Nos pressions pour le recours à une méthode améliorée contribueront à jeter les bases de scénarios plus rigoureux, transparents, réalistes et fondés sur des faits probants pendant la Quinzième révision.

Prochaines étapes

Le Canada poursuivra ses efforts pour atteindre son objectif de veiller à ce que le FMI dispose de mécanismes et d'une structure de gouvernance qui conviennent en vue de promouvoir la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale. Nous demeurerons souples et ouverts à toutes les options raisonnables et pragmatiques permettant de faire avancer le processus de réforme des quotes-parts et nous travaillerons de façon constructive, lorsque la Quinzième révision reprendra, à renforcer la légitimité et l'efficacité du Fonds.

Objectif n° 2 de 2013 : Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique.

- Continuer de demander que les conseils du FMI soient indépendants, francs et impartiaux afin de promouvoir la confiance dans ses activités de surveillance et de conseil.
- Encourager le FMI à personnaliser davantage sa surveillance et ses conseils afin de répondre aux besoins de ses membres les plus petits et les plus vulnérables.
- Promouvoir une analyse robuste des taux de change et demander instamment une application claire et uniforme des nouveaux points de vue de l'institution sur les flux de capitaux dans le cadre de la surveillance et des conseils fournis par le FMI.



Le Canada avait comme deuxième objectif, pour la dernière année, d'accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique. Pendant l'exercice 2013-2014, les efforts déployés par le Canada ont été centrés sur les éléments suivants : (1) améliorer l'indépendance et l'efficacité des conseils stratégiques du FMI à ses membres, (2) encourager l'accent sur les besoins des États membres les plus petits et les plus vulnérables du FMI et (3) promouvoir la mise en application claire et uniforme des points de vue institutionnels du FMI sur les mouvements de capitaux.

Cet objectif est conforme aux efforts déployés par le Canada au G-20, où il a travaillé en collaboration avec d'autres membres en vue d'inciter la mise en œuvre approfondie des pratiques exemplaires recommandées pour le FMI. Tout au long de l'élaboration des stratégies de croissance des membres du G-20, sous la présidence de l'Australie, le FMI, à l'instar d'autres organisations internationales, a offert de précieux conseils sur les réformes stratégiques que les membres devraient instaurer afin de renforcer la croissance nationale et de générer des retombées positives à l'échelle internationale. Le processus d'évaluation mutuelle du G-20 offre également un moyen complémentaire précieux de promouvoir une meilleure influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI.

Conseils indépendants, francs et impartiaux aux États membres

Le FMI surveille le système monétaire international ainsi que les politiques économiques et financières de ses 188 pays membres. Il mène également un examen régulier de ses activités de surveillance, dans le cadre de ses examens triennaux de la surveillance (ETS). Dans le cadre du dernier ETS, qui a eu lieu en 2011, d'importants changements ont été apportés à l'architecture de surveillance du Fonds afin de régler les faiblesses relatives à la capacité du Fonds de relever les risques et de signaler ces derniers. Le Canada a soutenu ces changements, qui ont mené à l'amélioration des fonctions d'analyse et de conseils stratégiques du FMI. Des discussions préliminaires sur l'ETS de 2014 ont commencé pendant la période visée par le présent rapport et le Canada a placé une haute priorité sur la mise en œuvre efficace du cadre actuel, ainsi que sur l'amélioration de l'uniformité et le ciblage plus précis du cadre. Le Canada a fortement incité le Fonds à obtenir des opinions externes sur ses cadres de conseils stratégiques et de surveillance, et il continuera d'insister sur ces résultats pour la suite du processus d'ETS.

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI produit trois rapports phares deux fois l'an : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques*. Chacun de ces rapports présente la recherche importante menée par le FMI, en plus de donner un point de vue précieux sur l'économie mondiale. Nous nous étions dits préoccupés, dans le passé, par le manque de messages uniformes dans ces rapports phares, ce qui minait l'efficacité des conseils du Fonds. Les plus récents rapports montrent des améliorations à cet égard et présentent un ensemble beaucoup plus cohérent de messages en ce qui a trait aux risques pour l'économie mondiale. Le système actuel pourrait toutefois être encore plus convivial. En particulier, une meilleure intégration des différents rapports, combinée à une meilleure uniformité et à la réduction des répétitions, et jumelée à un document complémentaire présentant un sommaire général des trois rapports phares, constituerait une amélioration souhaitable.



Aux fins du cadre de surveillance d'après-crise remanié, le FMI produit également le rapport pilote sur le secteur externe et le *Spillover Report* (rapport sur les retombées). Ces deux rapports visent à examiner l'influence des activités économiques des économies importantes sur le plan systémique, dans un contexte mondial. Les rapports présentent l'évaluation, par le Fonds, des répercussions associées à l'interdépendance accrue de l'économie mondiale, puisque les politiques nationales des économies les plus importantes ont des effets secondaires sur d'autres économies. Au cours de la dernière année, le Canada a fortement appuyé, au Conseil d'administration, la nécessité de mieux faire connaître le secteur externe et l'analyse des effets secondaires, ce qui est crucial pour que le personnel et les autorités comprennent la valeur ajoutée de ces discussions. Nous avons demandé au FMI de faire de ces rapports un élément permanent de la surveillance qu'il exerce. Conformément à notre opinion sur ces rapports phares, nous continuerons également d'insister sur une meilleure intégration des résultats de ces rapports à la surveillance bilatérale qu'exerce le FMI sur ses pays membres.

En dernier lieu, selon l'article IV des statuts du FMI, le Fonds doit mener des consultations régulières, habituellement chaque année, auprès de chaque pays membre sur les conditions et les politiques économiques (voir la section « Surveillance » de l'annexe 1). Cet élément fondamental des activités de surveillance du FMI s'est trouvé quelque peu compromis par le refus d'un petit nombre de membres de respecter leurs obligations (voir le tableau 2). Au cours de la dernière année, le Canada a fait part de ses préoccupations au Conseil d'administration relativement à l'absence d'un cadre solide afin d'inciter les pays à s'acquitter de leurs obligations. Le représentant du Canada au Conseil d'administration a dirigé une coalition de 10 administrateurs, qui ont demandé une proposition du FMI visant à améliorer son cadre de mesures incitatives en vertu de l'article IV. Cet appel commun a eu comme conséquence directe l'examen de cet enjeu, à la fin de 2014, ce qui donnera au Canada la possibilité de faire progresser davantage cet objectif.

Tableau 2

Pays membres du FMI dont l'achèvement des consultations en vertu de l'article IV connaît un retard supérieur à 18 mois

Pays membre	Date d'achèvement de la dernière consultation	Retard dans l'achèvement de la consultation (en mois)
Somalie	13 novembre 1989	281
Venezuela	13 septembre 2004	103
Argentine	28 juillet 2006	80
Madagascar	25 juin 2007	61
Érythrée	7 décembre 2009	40
Syrie	26 février 2010	37
Égypte	24 mars 2010	36

Analyse des taux de change et des mouvements de capitaux

Le Canada a comme objectif clé au sein du FMI de veiller à l'analyse robuste des taux de change et insiste sur la mise en application uniforme de la nouvelle opinion institutionnelle sur les mouvements de capitaux dans la surveillance et les conseils du FMI. À titre d'exemple, le rapport pilote sur le secteur externe du FMI comprend une méthode récemment revue d'évaluation des taux de change qui, selon nous, représente une grande amélioration : l'évaluation du solde extérieur. Cette méthode vise à évaluer les comptes courants et les taux de change de façon uniforme dans un contexte multilatéral, tout en tenant compte d'un plus vaste ensemble de facteurs. La Banque du Canada s'est activement engagée à soutenir les efforts visant à améliorer le cadre d'analyse de cette évaluation, ce qu'elle continuera de faire.



Comme il est indiqué ci-dessus, le FMI entreprendra un examen triennal de surveillance (ETS) plus tard en 2014. Même si l'ETS de 2011 élargissait la portée de la surveillance exercée par le FMI afin d'y inclure un accent accru sur les politiques nationales et leurs effets secondaires, il est essentiel que ces changements servent de complément à l'analyse des taux de change des membres, et non qu'ils la diluent. Conformément à cette approche, le Canada a plaidé au Conseil d'administration en faveur de la nécessité que l'analyse des taux de change soit claire et uniforme dans les évaluations que mène le FMI en vertu de l'article IV. L'ETS de 2014 constituera une bonne occasion de veiller à ce que la surveillance qu'exerce le Fonds demeure axée sur cette priorité centrale.

En outre, le bien-fondé de la nouvelle approche du FMI relative aux mouvements de capitaux est devenu clair pendant la période visée par le rapport. À la suite de la décision, par la Réserve fédérale américaine, de commencer à freiner ses mesures de politique monétaire non traditionnelles en mai 2013, la volatilité et les sorties de capitaux accrues dans un certain nombre d'économies de marché émergentes ont, en retour, imposé une pression sur les taux de change et l'inflation. Les nouvelles lignes directrices du FMI l'ont aidé à offrir des conseils plus uniformes à ses membres sur la gestion de la volatilité des mouvements de capitaux.

Prochaines étapes

L'influence de la surveillance et des conseils stratégiques s'est améliorée au cours de la dernière année, mais on peut faire davantage. En 2014-2015, les efforts du Canada consisteront principalement à : renforcer la surveillance, par le FMI, des taux de change des membres, formuler des commentaires qui seront intégrés dans l'ETS de 2014, renforcer le cadre afin de s'assurer que les membres s'acquittent de leurs obligations en matière de surveillance et inciter les membres à suivre les conseils du FMI.

Objectif n° 2 de 2013 : Promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

- Encourager la tenue d'un examen approfondi et objectif des prêts et de la conception des programmes, surtout la participation du Fonds aux mécanismes financiers régionaux, afin de tirer des enseignements des récentes expériences en matière de crise et d'améliorer davantage l'efficacité des programmes d'ajustement.
- Participer activement à l'examen prévu des mécanismes de prêt de précaution et concentrer les efforts sur les mesures d'encouragement à la réussite du programme.
- Préconiser une attention constante sur l'amélioration des analyses de la viabilité de la dette et tirer des enseignements pour la politique du FMI des récentes expériences en matière de restructuration de la dette souveraine.

Le Canada avait comme troisième objectif d'accroître l'efficacité des programmes du FMI afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Pendant la période visée par le rapport, le Canada (1) a dirigé des efforts afin que le FMI entreprenne un examen objectif des prêts en situation de crise et de conception des programmes, (2) a contribué à l'examen des mécanismes de prêts de précaution et (3) a plaidé en faveur d'un accent continu sur l'amélioration de l'analyse de la viabilité de la dette par le FMI.



Examen des programmes de crise et surveillance des programmes

Conformément à son mandat, le FMI a accru ses prêts d'ajustement aux pays en détresse financière, lors de la récente crise financière. La réussite du FMI avec ses programmes de prêts a toutefois été mitigée. De bons progrès ont été réalisés, notamment en matière de redressement budgétaire échelonné et d'ajustement externe. Toutefois, certains programmes du Fonds ont été aux prises avec un certain nombre de défis en raison de prévisions de croissance et d'endettement beaucoup trop optimistes. Par conséquent, les programmes ont éprouvé des difficultés à mettre en œuvre des ajustements structurels qui favorisent la croissance, surtout dans le cas des pays faisant partie d'union monétaire. Le Canada a prôné une évaluation complète et objective afin d'aider le Fonds à tirer des leçons de sa récente expérience de prêt et à améliorer sa capacité à s'attaquer à de futures crises. Nous avons également insisté sur l'établissement de liens solides entre les leçons qui se dégagent de l'examen de la crise et l'ETS qui se déroulera plus tard en 2014. Comme il l'a fait pour l'ETS, le Canada a fait part de sa volonté d'inclure des conseils externes indépendants au processus de consultation pour l'examen des programmes de crise.

Le Canada a été déçu par l'absence de progrès réalisés relativement à cet objectif pendant la dernière année, puisque l'examen des programmes de crise a sans cesse été reporté et, à un certain point, retiré du programme de travail du FMI. Le Canada a joué un rôle de premier plan afin d'obtenir un soutien suffisant d'autres membres du Fonds, de manière à ce que l'examen, quoique retardé, aille de l'avant. L'examen des programmes de crise devrait maintenant avoir lieu en mai 2015. En outre, nous veillons à ce que les leçons particulières tirées des évaluations a posteriori des programmes du Fonds en Irlande et au Portugal alimentent l'évaluation plus vaste du rendement du Fonds dans le sillage de la crise financière.

Le Canada a également travaillé à améliorer la coordination des prêts consentis par le FMI, grâce à sa participation à l'examen, mené par le G-20, de la collaboration entre le FMI et les accords de financement régionaux (AFR). La transparence et la coordination efficace, ainsi que le dialogue entre le FMI et les AFR peuvent renforcer la prévention et la résolution de crises. La coopération peut toutefois poser des risques à l'indépendance et à la crédibilité du Fonds en matière de conception et de surveillance de programmes, ce qui a été mis en évidence dans le cadre du partenariat entre le Fonds, la Commission européenne et la Banque centrale européenne dans de récents programmes relatifs à la zone euro. Le Canada a prôné, auprès du G-20 et du FMI, l'adoption d'une approche souple et officieuse relativement à la collaboration entre le FMI et les AFR, qui protégerait l'indépendance institutionnelle et le mandat du Fonds. Ces efforts ont été couronnés de réussite, les dirigeants du G-20 ayant affirmé, lors de leur Sommet de 2013, l'importance de préserver l'indépendance du FMI relativement aux AFR et accueilli un dialogue souple et volontaire entre le FMI et les AFR à l'avenir.

Examen des accords de précaution

Au cours de la dernière année, le point central des préoccupations du Canada dans ce domaine était d'inciter le FMI à entreprendre un examen détaillé de la conception et de la structure de ses programmes de prêts de précaution et de suggérer des options sur lesquelles le personnel du FMI devrait se pencher dans le cadre de l'examen. L'examen a eu lieu pendant les réunions du Conseil d'administration, en février et en mai 2014, et le personnel du FMI a proposé des changements qui harmoniseraient les critères d'admissibilité relatifs à la ligne de crédit modulable (LCM) et à la ligne de précaution et de liquidité, qui opérationnaliseraient un index de stress externe afin d'améliorer notre compréhension des risques externes d'un pays, afin d'éclairer les décisions en matière de sortie et d'accès, et qui permettraient d'utiliser des indicateurs de force institutionnelle dans les évaluations de la capacité d'un pays à faire face aux chocs économiques. Le Canada a généralement soutenu ces propositions.



Le Canada a également insisté sur l'adoption de changements aux fins de l'établissement d'une structure de prix plus progressive pour ce mécanisme de prêt; qui mettraient en œuvre des limites davantage prescrites et à plus court terme pour les accords de précaution; et qui feraient en sorte que l'achèvement du programme soit considéré comme un signal positif. Dans la structure actuelle, il n'existe aucune mesure incitative – comme l'établissement de prix progressif ou les modalités d'échéance – pour mettre fin aux LCM. Les mesures incitatives de réussite sont des plus importantes, car les programmes de LCM sont habituellement de grande ampleur et ont, par conséquent, de grandes répercussions sur la capacité de prêt du FMI en plus de réduire le montant de financement disponible pour les pays qui ont des besoins immédiats en matière de financement. Comme l'indiquent le graphique 2 et l'annexe 3, au terme de l'exercice 2014, les programmes de précaution représentaient 53 % (79 milliards de DTS) de l'ensemble des ressources engagées à même le CRG⁷.

Le Canada a connu un succès partiel dans ce domaine : le FMI s'est engagé à examiner ces mécanismes dans un délai de trois ans, au moment où les commissions d'engagement et les stratégies de réussite de programme seront au cœur des discussions.

Amélioration des analyses de la viabilité de la dette

Dans le sillage de la crise financière, certains des programmes d'ajustement économique du FMI se fondaient sur des hypothèses trop optimistes concernant la viabilité de la dette souveraine. Dans certains cas, comme celui de la Grèce, cette situation a retardé la restructuration requise de la dette et fait en sorte que le secteur public absorbe, en fin de compte, une plus grande part des pertes. Afin d'améliorer les résultats futurs en matière de restructuration de la dette, le Canada s'est servi de sa présence au Conseil d'administration pour préconiser des approches plus efficaces en matière d'analyse de la viabilité de la dette (AVD). Au cours de la dernière année, des progrès ont été réalisés à ce chapitre. En s'appuyant sur une note d'orientation publiée en mai 2013, le FMI a élaboré un nouveau modèle d'AVD pour les pays ayant accès aux marchés financiers internationaux.

La note d'orientation sur la viabilité de la dette aidera le Fonds à mener son AVD de façon plus rigoureuse et uniformisée. Plus important, elle comprend des évaluations plus cruciales des hypothèses sous-jacentes clés et de la sensibilité de l'AVD aux changements dans ces hypothèses. Grâce au nouveau modèle, l'évaluation est améliorée, plus uniforme, et elle aide à garantir que l'on utilise des hypothèses réalistes. Le FMI devrait donc être en mesure de concevoir des programmes réalistes et efficaces en vue d'aider une économie à retrouver une croissance économique durable et équilibrée.

Dans le cadre de travaux connexes effectués au cours de la dernière année, le FMI a mené un examen de ses politiques et de son approche en matière de restructuration de dette souveraine dans les programmes qu'il soutient. Le dernier examen mené par le Conseil à cet égard avait eu lieu en 2005. L'examen actuel s'appuiera sur les leçons tirées de la crise financière et visera à proposer une nouvelle approche répondant à certaines des distorsions des marchés relevées dans le système actuel. Il s'agira d'un processus continu : un premier document a fait l'objet de discussions au sein du Conseil en juin 2014, même si aucune décision n'était demandée. Ce document comprenait notamment une recommandation qui donnerait au Fonds une troisième option pour les prêts à accès élevé, en permettant le reprofilage de la dette (plutôt qu'une restructuration pure et simple) dans les cas où la dette est probablement viable, mais où cette probabilité n'est pas élevée. Les discussions sur ce sujet et sur des questions connexes se poursuivront pendant la prochaine période de rapport.

⁷ L'abréviation CRG désigne le Compte des ressources générales du FMI, le compte principal du Fonds constitué de monnaies et d'actifs de réserve qui représentent les quotes-parts versées par les pays membres. Le FMI finance ses activités ordinaires de prêt sur ce compte.



Un deuxième champ de travail porte sur les problèmes liés aux mesures collectives dans les restructurations de dette souveraine. On fait ainsi référence aux défis que pose l'atteinte d'un accord de restructuration lorsqu'un ensemble diversifié d'investisseurs détient les obligations. On s'attend à ce qu'un document sur ce sujet soit présenté à l'automne 2014.

Le Canada considère le travail que mène le FMI sur la restructuration de la dette souveraine comme une priorité stratégique, car il a des répercussions sur l'efficacité des programmes futurs du Fonds et sur le fonctionnement des marchés de capitaux mondiaux. Les expériences récentes en matière de restructuration de la dette souveraine constituent des arguments solides pour une réévaluation stratégique, afin de réduire le risque que les contribuables renflouent des créanciers privés. Le Canada a soutenu le FMI dans son travail à cet égard.

Prochaines étapes

Au cours de l'année à venir, le Canada continuera de faire la promotion de prêts et de conditionnalité efficaces par le FMI et, en contribuant à l'examen complet des programmes de crise, en soutenant l'élaboration d'approches améliorées en matière de restructuration de dette souveraine et en réitérant son soutien à l'égard de l'assistance technique offerte aux pays et aux régions qui sont d'une importance stratégique pour le Canada, y compris, entre autres, les Caraïbes et l'Ukraine.

Les objectifs du Canada au FMI en 2014-2015

Les trois objectifs fondamentaux du Canada demeurent pertinents et importants en 2014-2015, même si les mesures qui soutiennent leur poursuite ont été mises à jour pour tenir compte du plan de travail prospectif du FMI. Afin d'atteindre le premier objectif, qui consiste à s'assurer que le FMI continue de posséder la structure de gouvernance et les mécanismes appropriés lui permettant de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale, le Canada continuera de mettre l'accent sur le soutien de la Quinzième révision générale des quotes-parts et sur une meilleure analyse de scénarios aux fins de l'évaluation des besoins du FMI en matière de ressources.

Afin d'atteindre le deuxième objectif, nous mettrons l'accent sur le soutien de la reprise économique, en favorisant l'offre de conseils efficaces et de haute qualité par le FMI. Cela signifie notamment que nous prônerons une surveillance plus solide, par le FMI, des taux de change de ses membres ainsi que des conseils plus efficaces, d'une meilleure qualité et fondés sur des faits probants, afin d'accroître son influence auprès de ses membres.

Le troisième objectif consiste à promouvoir des mécanismes et des programmes de prêt du FMI et une conditionnalité efficaces pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Nous encouragerons plus particulièrement un examen rigoureux de l'expérience que le FMI a tirée en matière de prêts en situation de crise, principalement en participant à l'examen des programmes de crise, prévu au milieu de 2015. Nous soutiendrons également l'élaboration, par le FMI, de nouvelles approches en matière de restructuration de la dette souveraine, afin de réduire le risque que les contribuables renflouent des créanciers privés. En dernier lieu, nous continuerons de soutenir fermement l'assistance technique qu'offre de façon continue le FMI aux pays et aux régions qui revêtent une importance stratégique pour le Canada, y compris les Caraïbes et l'Ukraine.



Les objectifs du Canada au FMI en 2014-2015

1. Renforcer la structure de gouvernance du FMI afin de soutenir la croissance économique et la stabilité financière à l'échelle mondiale.

- Soutenir l'achèvement de la Quinzième révision générale des quotes-parts afin d'harmoniser les voix et la représentation au FMI avec le poids relatif des membres et leur intégration au sein de l'économie mondiale.
- Exiger des analyses de scénarios claires et transparentes pour toute demande future de ressources du Fonds.

2. Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique et à prévenir les crises.

- Prôner avec vigueur une plus grande surveillance, par le FMI, des taux de change des membres, y compris la surveillance des effets secondaires des politiques relatives aux taux de change de certains membres sur d'autres.
- Inciter le renforcement de la qualité, de l'efficacité et de l'influence des conseils dispensés par le FMI dans le cadre de l'examen triennal de surveillance du Fonds.
- Soutenir des mécanismes d'exécution renforcés, qui exigent des membres qu'ils entreprennent des examens réguliers du FMI de leurs politiques économiques et fiscales, et inciter les membres à intégrer les conseils fournis par le FMI dans l'élaboration de leurs politiques nationales.

3. Promouvoir des mécanismes, des programmes de prêt et une conditionnalité efficaces, qui prennent en compte les causes profondes de l'instabilité.

- Promouvoir la tenue d'examens détaillés et objectifs de la conception des programmes du FMI afin de tirer des leçons des crises et d'accroître l'efficacité des programmes d'ajustement du Fonds.
- Soutenir l'élaboration, par le FMI, de nouvelles approches en matière de restructuration de la dette souveraine, axées sur un partage adéquat du fardeau par le secteur privé.
- Continuer de soutenir avec vigueur l'assistance technique que le FMI offre aux pays et aux régions qui revêtent une importance stratégique pour le Canada, notamment les Caraïbes et l'Ukraine.



Le Groupe de la Banque mondiale

Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014

Nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale

Au cours des réunions annuelles tenues en octobre 2013, les gouverneurs ont approuvé une nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale qui expose une vision claire pour l'avenir de l'institution. Cette stratégie est axée sur la concordance de l'ensemble des activités de l'institution avec le double objectif approuvé six mois plus tôt :

- mettre fin à l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération en ramenant à 3 %, tout au plus, à l'horizon 2030, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar américain par jour;
- promouvoir une prospérité partagée en faisant en sorte que, dans tous les pays, les 40 % des habitants les plus pauvres profitent de la croissance économique et de la création d'emplois.

La stratégie réunit les travaux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) afin de solidifier leur collaboration en tant que groupe homogène (« un seul Groupe de la Banque mondiale ») pour mieux soutenir leurs clients afin de relever les défis liés au développement. En vertu de cette stratégie, le Groupe de la Banque mondiale mettra également un accent accru sur la mise à profit des compétences et de l'expérience d'autres intervenants du développement, notamment dans le secteur privé, dans le but de maximiser l'incidence des activités sur le développement.

La création de pratiques mondiales pour améliorer la façon dont les experts travaillent entre pays et régions grâce à l'échange d'expertise et de connaissances techniques dans 14 secteurs de développement spécialisés constitue l'un des principaux changements issus de cette nouvelle stratégie. En outre, cinq domaines de solutions transversales ont été créés – emploi; genre; changement climatique; partenariats public-privé; et fragilité, conflit et violence – en guise de complément aux pratiques mondiales et afin de relever les défis liés au développement qui exigent une intégration de domaines de spécialisation sectoriels.

Nouvelles pratiques mondiales du Groupe de la Banque mondiale

- Agriculture
- Commerce et compétitivité
- Développement social, urbain et rural
- Eau
- Éducation
- Énergie et industries extractives
- Environnement et ressources naturelles
- Finance et marchés
- Gouvernance
- Macroéconomie et gestion fiscale
- Pauvreté
- Protection sociale et travail
- Santé, nutrition et population
- Transport et technologies de l'information et de la communication



Pour mettre en œuvre sa stratégie et continuer à mettre l'accent sur l'atteinte du double objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, le Groupe de la Banque mondiale adoptera également un nouveau modèle d'engagement envers les pays visant le travail avec ses clients. Ce nouveau modèle renforcera l'analyse fondée sur les éléments probants et améliorera la coordination avec la SFI et l'AMGI dans le but d'affiner les priorités de la Banque dans les pays. La nouvelle approche demeurera conforme aux Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Optimisation des ressources du Groupe de la Banque mondiale

La réorientation du Groupe de la Banque mondiale a été soutenue par d'importantes réformes financières visant à accroître la capacité de l'institution à offrir de l'aide au développement. Plus particulièrement, suivant l'orientation offerte par les gouverneurs, le Conseil d'administration a approuvé, en février 2014, plusieurs mesures visant à renforcer le cadre de viabilité financière de la Banque, dont les suivantes :

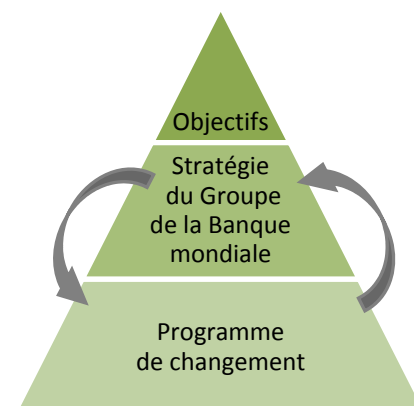
- Réduire le ratio minimal de fonds propres aux prêts de la BIRD de 23 % à 20 %, afin de tenir compte de la diminution du risque de crédit de portefeuille, ce qui permettra d'utiliser plus efficacement le capital des actionnaires.
- Modifier les conditions de prêt de la BIRD, ce qui comprend le rétablissement de la commission d'engagement de 25 points de base sur les soldes non décaissés et l'offre d'échéances plus longues avec une différenciation accrue des échéances.
- Accroître le plafond d'engagement par pays⁸ à 20 milliards de dollars américains pour l'Inde et à 19 milliards de dollars américains pour le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Mexique. Une surprime annuelle de 50 points de base a été instaurée sur les soldes de prêts supérieurs aux plafonds d'engagement précédents (17,5 milliards de dollars américains pour l'Inde et 16,5 milliards de dollars américains pour les quatre autres pays) afin d'aider à financer cette augmentation. Grâce à ce changement, la BIRD pourra élargir son portefeuille de prêts à ces cinq pays.

En outre, le Groupe de la Banque mondiale mène actuellement un exercice d'examen des dépenses afin d'en améliorer l'efficacité et d'accroître sa capacité de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe s'est engagé à cerner des économies administratives d'au moins 40 millions de dollars américains, qui seront réalisées progressivement sur trois ans, et à améliorer le recouvrement des coûts des fonds fiduciaires et des activités reposant sur les services tarifés. Ces mesures devraient permettre au Groupe de la Banque mondiale d'accroître sa capacité de financement pour la faire passer de 45 milliards à 50 milliards de dollars américains par année en moyenne à plus de 70 milliards de dollars américains.

Poursuite des réformes et de la modernisation

Pendant la période visée par le rapport, outre les changements notables apportés pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie, le Groupe de la Banque mondiale a poursuivi ses activités concernant une série de réformes visant à moderniser ses opérations et à en améliorer l'efficacité :

- Poursuivre le processus à plusieurs étapes d'examen et de mise à jour de ses politiques de protection environnementale et sociale. Cet examen a pour but de mieux répondre aux enjeux actuels d'ordre environnemental et social auxquels les pays sont confrontés. Un premier projet de proposition a été rédigé et une deuxième ronde de consultations sur le projet de cadre se déroulera d'août à décembre 2014.



⁸ Le plafond d'engagement par pays correspond au montant cumulatif versé à un pays et qui n'a pas encore été remboursé.



- Faire progresser l'examen de la Banque mondiale sur sa politique d'approvisionnement opérationnel. En novembre 2013, le Conseil d'administration s'est penché sur un projet de nouveau cadre d'approvisionnement visant le financement de projets d'investissement de la Banque et il a entériné un énoncé de vision et des principes afin d'orienter sa mise en œuvre. Des consultations à ce sujet sont en cours, et la Banque s'attend à établir une nouvelle politique d'ici 2015.
- Instaurer une fiche de rendement institutionnel mise à jour, qui rassemble les contributions de l'ensemble des institutions du Groupe de la Banque mondiale et qui veille à la conformité de toutes leurs activités avec la nouvelle stratégie. Des détails sur la fiche de rendement institutionnel du Groupe de la Banque mondiale sont affichés à l'adresse <http://corporatescorecard.worldbank.org/> (en anglais seulement).
- Réformer ses programmes de fonds fiduciaires et de partenariats afin de mieux faire concorder son portefeuille avec la nouvelle stratégie. En particulier, le Groupe de la Banque mondiale a l'intention de mieux harmoniser l'ensemble des programmes de partenariats et de fonds fiduciaires, de mieux intégrer la gestion des fonds fiduciaires et des partenariats à ses processus de planification opérationnelle, de veiller au recouvrement intégral des coûts et à la pleine efficacité, et d'approfondir l'engagement stratégique avec ses partenaires du développement.

Reconstitution record des ressources de l'IDA

Puisque l'IDA fournit des prêts sans intérêt et des subventions aux pays les plus pauvres afin d'appuyer des activités de développement, on demande aux donateurs de reconstituer le capital de l'IDA tous les trois ans. En décembre 2013, 47 pays ont annoncé des engagements de financement totalisant 52,1 milliards de dollars américains sur les trois prochaines années à l'appui de la dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-17). Il s'agit d'une augmentation de 5,7 % en valeur nominale par rapport à la ronde précédente de négociations tenue il y a trois ans.

Le Canada s'est engagé à fournir 1,4 milliard de dollars américains, ce qui correspond à sa contribution dans le cadre de l'IDA-16. Le Canada demeure le sixième donateur en importance à l'IDA.

Tableau 3
Dix principaux donateurs de la reconstitution IDA-17

Contribution triennale¹ (M\$US)

Rang	Donateur	Contribution
1	Royaume-Uni	4 522,7
2	États-Unis	3 871,4
3	Japon	3 481,7
4	Allemagne	2 104,7
5	France	1 709,4
6	Canada	1 362,5
7	Suède	1 202,5
8	Pays-Bas	978,6
9	Suisse	800,1
10	Italie	746,1

¹ Pour la plupart des pays, il s'agit de montants indicatifs, assujettis à l'approbation gouvernementale ou parlementaire. Les montants des contributions du Royaume-Uni, du Japon et de la France incluent des subventions ainsi que l'équivalent-subvention de prêts de partenaires concessionnels.



Pour la première fois dans le cadre d'une reconstitution des ressources, quelques pays fourniront également à l'IDA des prêts concessionnels dans des situations précises, qui viseront à mobiliser les ressources de l'institution d'une façon durable sur le plan financier. Les contributions prévues du Groupe de la Banque mondiale, par l'intermédiaire de transferts de la BIRD et de la SFI, sont évaluées à 3,2 milliards de dollars américains; elles feront l'objet d'approbations annuelles à la lumière des résultats et des capacités financières de ces deux institutions.

La période de reconstitution des ressources IDA-17 sera caractérisée par un accent accru sur des domaines d'avant-garde du développement qui posent les plus grands défis, sur une mobilisation accrue du secteur privé et sur des investissements plus vigoureux et plus ciblés en matière de changement climatique et d'égalité entre les sexes. En outre, les mesures stratégiques intégrées à l'IDA-17 comportent un éventail d'engagements en matière de politiques et de rendement. Ces mesures comprennent plusieurs éléments clés : (1) le rattachement explicite des activités et du suivi des résultats de l'IDA à la stratégie du Groupe de la Banque mondiale; (2) un accent accru sur les résultats et les indicateurs de qualité, notamment par le suivi de l'efficacité opérationnelle et de l'efficacité institutionnelle de l'IDA; (3) une responsabilisation accrue de l'IDA envers ses clients et ses actionnaires, grâce à une utilisation accrue de la rétroaction des bénéficiaires et de la communication publique d'information; et (4) une plus grande attention à la gestion des coûts liés à la réalisation des résultats et à l'établissement de rapports à cet égard.

On trouve de plus amples détails sur la participation du Canada au processus de reconstitution des ressources dans la section « Évaluation des progrès à l'égard des objectifs du Canada en 2013-2014 ».

Prêts et total des expositions du Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014

Au cours de son exercice 2014, afin de favoriser la réduction de la pauvreté et la croissance économique dans ses pays clients, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé 969 accords de financement totalisant 61,3 milliards de dollars américains. Il s'agit d'une augmentation de volume de 16 % par rapport à l'exercice précédent (52,7 milliards de dollars américains en nouveaux engagements de prêt pendant l'exercice 2013), ce qui contraste avec la tendance à la baisse de l'activité de prêt observée au Fonds monétaire international (FMI) au cours des dernières années. L'écart du volume de prêts des deux institutions en 2014 s'explique en grande partie par les différences de leurs mandats sous-jacents respectifs et de leurs clientèles d'emprunt.

Au cours de son exercice 2014, l'IDA a pris de nouveaux engagements totalisant 22,2 milliards de dollars américains, dont environ 18,5 milliards de dollars américains sous forme de prêts et 2,8 milliards de dollars américains sous forme de subventions. Au total, au 30 juin 2014, l'IDA avait pris des engagements totalisant environ 48 milliards de dollars américains à même l'enveloppe de prêts triennale totale de 51 milliards de dollars américains de la reconstitution IDA-16; le reste de ces ressources, soit 3 milliards de dollars américains, sera reporté prospectivement à l'IDA-17.

La concentration régionale des activités de la BIRD est nettement différente de celle de l'IDA, ce qui traduit la diversité des clients du Groupe de la Banque mondiale. Dans le cas de la BIRD, c'est la région de l'Europe et de l'Asie centrale qui a reçu la plus importante part du financement accordé au cours de l'exercice 2014 (4,7 milliards de dollars américains), suivie de près par l'Amérique latine et les Caraïbes (4,6 milliards de dollars américains). Il convient de noter que le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Ukraine ont reçu au total près de 40 % du nouveau financement de la BIRD pendant l'exercice 2014. Dans le cas de l'IDA, le principal bénéficiaire du financement a été l'Afrique (10,2 milliards de dollars américains), suivie de près par l'Asie du Sud (8,4 milliards de dollars américains).

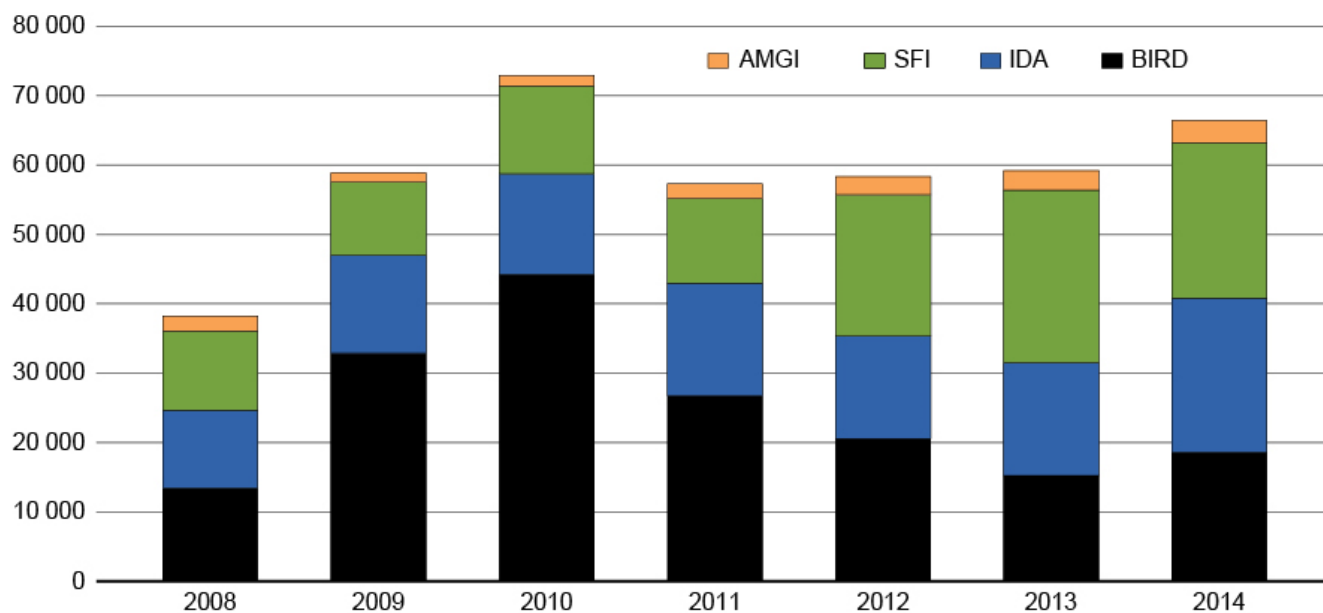


La SFI a pris pendant l'exercice 2014 de nouveaux engagements totalisant 22,4 milliards de dollars américains (incluant les ressources de base mobilisées), travaillant avec le secteur privé pour stimuler la croissance économique durable dans les pays en développement. L'AMGI a émis des garanties de risque totalisant 3,2 milliards de dollars américains, comparativement à 2,8 milliards de dollars américains pendant l'exercice 2013.

Graphique 3

Engagements du Groupe de la Banque mondiale approuvés au cours des exercices 2008 à 2014

Millions de dollars américains



De plus amples renseignements au sujet des opérations du Groupe de la Banque mondiale sont fournis à l'annexe 4.

Répondre efficacement aux crises

Le Groupe de la Banque mondiale reconnaît l'incidence des catastrophes naturelles, de l'incertitude économique et des crises géopolitiques sur la pauvreté; il a répondu rapidement à diverses situations critiques en 2013-2014 en mettant en place un éventail de projets et de programmes visant à modérer les répercussions des crises sur les populations les plus vulnérables du monde.

Philippines – En novembre 2013, après le passage du typhon Yolanda, le Groupe de la Banque mondiale a pris part aux efforts de reconstruction du pays, en s'engageant à verser près de 1 milliard de dollars américains en financement et en déployant rapidement des experts en catastrophes naturelles du monde entier. Le soutien qu'il a offert comprenait un prêt de soutien budgétaire d'urgence de 500 millions de dollars américains, ainsi qu'une aide financière de 480 millions de dollars destinée au projet national de développement pris en charge par les collectivités et devant être utilisé aux fins d'intervention d'urgence. L'un des principaux défis futurs liés au processus de reconstruction sera de bâtir des édifices et une infrastructure plus sécuritaires et plus résistants.



Caraïbes – Le 24 décembre 2013, de fortes pluies à récurrence de 100 ans ont lourdement touché Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie. À la lumière de l'évaluation rapide des pertes et des dommages effectuée par le personnel de la Banque mondiale, les dommages physiques et les pertes économiques immédiates encourus s'élevaient à environ 108,4 millions de dollars américains (15 % du PIB) à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et à 99,4 millions de dollars américains (8 % du PIB) à Sainte-Lucie. L'impact de cette catastrophe a été le plus élevé dans les régions où le taux de pauvreté est le plus élevé. Les gouvernements des deux pays ont déclaré l'état d'urgence et ont demandé des ressources auprès du Guichet de financement des ripostes aux crises de l'IDA, auxquelles s'est ajouté du soutien d'autres partenaires du développement, pour aider à financer le rétablissement. Comme il est indiqué dans le cadre de reconstitution des ressources de l'IDA-16, le Groupe de la Banque mondiale a octroyé 19,0 millions de dollars américains à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et 17,0 millions de dollars américains à Sainte-Lucie.

Syrie – La Syrie est le théâtre d'une violence terrible depuis mars 2011, date où une révolte populaire a déclenché un conflit. L'agitation s'est rapidement propagée dans l'ensemble du pays et n'a cessé de prendre de l'ampleur, jusqu'à devenir une grave crise humanitaire. En mars 2014, environ 6,5 millions d'habitants étaient déplacés à l'intérieur du pays et 2,5 millions de réfugiés syriens étaient inscrits auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les pays voisins. Même si le Groupe de la Banque mondiale n'a pas de liens directs avec la Syrie depuis le début du conflit, il a apporté au Liban et à la Jordanie de l'aide axée sur le renforcement des services publics et des collectivités qui accueillent des réfugiés syriens. Un fonds fiduciaire à donateurs multiples, mis sur pied afin d'appuyer le Liban, peut être utilisé pour lancer des programmes visant à appuyer la prestation de services essentiels (notamment les soins de santé et l'éducation) et l'offre de produits de base (comme du gaz de cuisine) aux Syriens et aux Libanais les plus vulnérables. En outre, en octobre 2013, le Groupe de la Banque mondiale a obtenu une subvention de 50 millions de dollars américains, financée conjointement par le Royaume-Uni, le Canada et la Suisse, afin d'aider les municipalités du nord de la Jordanie à continuer d'offrir des services essentiels (y compris la réfection ou la construction de routes, le soutien au développement économique local, l'installation de réverbères afin d'améliorer la sécurité et l'amélioration de la collecte des déchets) afin d'atténuer l'incidence de la crise syrienne en Jordanie.

Ukraine – Au début de 2014, l'Ukraine s'est trouvée aux prises avec d'importants défis, au moment où les incertitudes économiques et financières au pays ont été amplifiées par une grave tourmente géopolitique. Le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle de premier plan dans le cadre de la réponse internationale coordonnée à la crise en Ukraine. Le 10 mars, il a annoncé qu'il comptait soutenir des réformes en Ukraine et fournir un financement pouvant atteindre 3,5 milliards de dollars américains avant la fin de 2014. Au 30 juin, le Groupe de la Banque mondiale poursuivait la réalisation de la série de projets prévus et visait à soutenir le gouvernement au moment où ce dernier amorçait les réformes requises pour replacer l'économie sur une trajectoire durable. L'aide accordée comprend des investissements de la BIRD et de la SFI, ainsi que du soutien budgétaire pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars américains, assujettis à la condition que le gouvernement entreprenne des réformes et maintienne un cadre macroéconomique cohérent. Ce soutien de 3,5 milliards de dollars américains s'ajouterait à l'investissement continu du Groupe de la Banque mondiale ainsi qu'à son programme de garanties s'établissant à 3,7 milliards de dollars américains. Il convient de noter qu'à la lumière de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et des gestes posés par cette dernière pour déstabiliser l'est de l'Ukraine, le Canada, puis les autres pays du G-7, se sont opposés aux projets du Groupe de la Banque mondiale qui profitent à la Russie.



Principaux résultats du Groupe de la Banque mondiale au chapitre du développement

Le rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale met en relief les résultats obtenus dans de nombreux domaines d'investissement, notamment les institutions et la gouvernance, le développement humain et l'égalité entre les sexes, l'infrastructure, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'environnement, les ressources naturelles, le développement urbain, le développement du secteur privé et le commerce. Parmi les exemples de résultats en matière de développement découlant du soutien financier de la Banque, notons les suivants :

- De 2009 à 2012, 144 974 enfants ont été vaccinés dans le Soudan du Sud.
- Le nombre d'élèves dans les écoles primaires de la Cisjordanie et de Gaza est passé de 345 250 en 2007 à 623 380 en 2012.
- De 2009 à 2012, les dépenses de ménage de 45 millions de personnes pauvres ont augmenté en moyenne de 11 % à la suite d'un programme communautaire réalisé en Indonésie.
- De 2007 à 2013, 260 000 kilomètres de routes ont fait l'objet de travaux de construction ou de réfection de par le monde.
- De 2011 à 2013, 1 million d'enseignants ont été recrutés ou formés à l'échelle mondiale.
- De 2000 à 2013, 6,3 millions de personnes se sont prévaluées du microcrédit, dont des femmes dans une proportion de 58 %.

On trouve de plus amples détails sur les résultats obtenus au cours de la dernière décennie dans la page Web des résultats de la Banque.

Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014

Évaluation des progrès à l'égard des objectifs du Canada en 2013-2014

Il incombe au Canada, à titre d'important actionnaire siégeant au Conseil d'administration, de veiller à ce que le Groupe de la Banque mondiale s'acquitte de son mandat d'une façon efficace et responsable. Dans le rapport de 2012-2013 soumis au Parlement, le gouvernement du Canada a fait état, pour 2013-2014, de trois objectifs axés sur des enjeux de base que le Canada juge importants. Le gouvernement a répertorié des mesures que prendraient le ministre des Finances, l'administrateur représentant le Canada et les fonctionnaires canadiens afin de réaliser ces objectifs.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Canada a cherché activement à faire progresser ces objectifs par de nombreux moyens, avant tout les interventions et les positions du ministre des Finances du Canada et des cadres canadiens supérieurs aux réunions du printemps et aux assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale, la participation du Canada aux négociations sur la reconstitution des ressources de l'IDA, et les interventions et les votes de l'administrateur représentant le Canada au Conseil d'administration de la Banque mondiale.



La section qui suit contient de plus amples détails sur les objectifs du Canada et les mesures prises en 2013-2014.

Objectif n° 1 pour 2013-2014 : Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats adéquats qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale

- Veiller à ce que les priorités de développement du Canada soient bien prises en compte dans les activités du Groupe de la Banque mondiale, y compris en ce qui touche la croissance économique durable, le développement du secteur privé, la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes, ainsi que l'égalité entre les sexes.
- Collaborer avec le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres donateurs afin de surmonter les problèmes de développement qu'éprouvent les partenaires des Caraïbes.
- Travailler avec d'autres actionnaires pour assurer la mise en place d'instruments appropriés et de saines pratiques de gestion pour que les ressources en capital soient déployées de la manière la plus efficiente possible.

Les mesures prises par le Canada au cours de l'exercice dans ce domaine étaient axées sur les éléments suivants : (1) s'associer avec le Groupe de la Banque mondiale afin de veiller à ce que les priorités du Canada en matière de développement soient prises en compte dans les activités de la Banque; (2) collaborer avec d'autres institutions afin de répondre aux problèmes qu'éprouvent les États des Caraïbes; (3) préconiser l'augmentation des activités de prêt à même les ressources actuelles en capital de la Banque.

Intégrer les priorités du Canada en matière de développement dans les activités du Groupe de la Banque mondiale

Le Canada collabore avec le Groupe de la Banque mondiale afin de faire progresser ses priorités internationales en matière de développement et de s'assurer que ces priorités sont intégrées dans les activités du Groupe. Conformément aux priorités canadiennes, le Groupe de la Banque mondiale a fait la promotion en 2013-2014 de la croissance économique durable, du développement du secteur privé, de la sécurité alimentaire, du bien-être des enfants et des jeunes, et de l'égalité entre les sexes, notamment par l'exécution des programmes bilatéraux du Canada (voir l'annexe 5).

- Conformément à son mandat de base de réduction de la pauvreté, le Groupe de la Banque mondiale a contribué à créer des possibilités de **croissance économique durable**, grâce à l'amélioration du climat d'affaires et des dépenses publiques, à la création de marchés, à l'investissement dans des entreprises et à la promotion d'une croissance qui crée des emplois et des possibilités pour tous. Aux assemblées annuelles de 2013, le Canada a fortement appuyé la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale en vue d'atteindre le double objectif fondamental d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée. Cette stratégie met l'accent sur une collaboration accrue avec des partenaires du **secteur privé** afin d'atteindre des résultats clés en matière de développement. En outre, en 2014, le Canada a octroyé 20 millions de dollars au Mécanisme consultatif sur le climat d'investissement du Groupe, afin d'aider les gouvernements de pays en développement à entreprendre des réformes ciblées visant à renforcer la concurrence équitable, à stimuler une plus grande création d'entreprises et à promouvoir un commerce et des investissements accrus afin de favoriser le développement du secteur privé et d'accroître la compétitivité. Cette somme comprenait un soutien précoce pour la mise en œuvre du nouvel *Accord sur la facilitation des échanges* de l'Organisation mondiale du commerce, qui pourrait se solder par une croissance de 1 billion de dollars de l'économie mondiale grâce à la baisse des coûts des affaires et à l'expansion de l'activité du secteur privé.



- Le Groupe de la Banque mondiale porte une grande attention à la **sécurité alimentaire**, ce qui comprend l'agriculture et la nutrition. Les activités qu'il mène dans ce domaine sont conformes à la stratégie du Canada sur la sécurité alimentaire, et particulièrement avec ses éléments cibles que sont l'assistance alimentaire et la nutrition, le développement agricole durable et la recherche-développement. Aux réunions du printemps de 2014, le Canada, en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale, l'Irlande et les États-Unis, a convoqué une table ronde de haut niveau sur le thème de l'agriculture et de la nutrition – apprendre du passé et orienter l'avenir. Cette activité mettait en évidence l'importance que le Canada accorde à la nutrition et à l'agriculture, et la façon dont les institutions comme le Groupe de la Banque mondiale apprennent des difficultés passées et appliquent les réussites à plus grande échelle dans la planification et l'exécution de programmes agricoles sensibles aux enjeux nutritionnels.
- Le Groupe de la Banque mondiale est un acteur de premier plan dans le domaine de la santé. Il met un accent spécial sur l'extension de l'accès aux services de santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, l'augmentation du soutien pour la nutrition chez les jeunes enfants et la prévention du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles. Cette approche est conforme à la priorité thématique du Canada d'assurer l'avenir des **enfants et des jeunes** et à l'initiative sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Le Groupe de la Banque mondiale, sous la direction du président Jim Yong Kim, a été un partenaire clé du Canada au sommet « Sauvons chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée », qui a eu lieu à Toronto du 28 au 30 mai 2014. De concert avec d'autres intervenants, le Canada et le Groupe de la Banque mondiale ont convenu de chercher à accroître les investissements destinés à prévenir la morbidité et la mortalité maternelles et néonatales, d'aborder les causes de la malnutrition des femmes, des adolescentes et des enfants de moins de 5 ans, d'aborder la prévention des maladies infectieuses des enfants et de renforcer les systèmes de santé locaux.
- À la réunion de l'automne 2013 du Comité du développement, les gouverneurs ont reçu un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme sur **l'égalité entre les sexes** au Groupe de la Banque mondiale. Ce rapport signalait que le Groupe avait réalisé des progrès notables dans le domaine de l'égalité entre les sexes : un plus grand nombre d'activités de prêt intègrent des enjeux relatifs à cette égalité dans leur conception, leur suivi et leur évaluation, et les cibles de la fiche de rendement institutionnel sont surpassées. Sur le terrain, toutefois, on doit en faire davantage pour atteindre et maintenir des résultats positifs; le Groupe de la Banque mondiale s'est d'ailleurs engagé à mettre un accent accru sur l'approfondissement du traitement des enjeux de l'égalité des sexes dans ses activités et sur la qualité de la mise en œuvre et des résultats. Le Canada continuera de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale afin d'intégrer des enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses programmes et ses politiques. En particulier, il attend avec impatience une stratégie renouvelée sur l'égalité entre les sexes, qui encadrera les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale, surtout parce que cette égalité est un élément prioritaire des activités menées dans le cadre de collaborations en vertu de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale.

Répondre aux difficultés des Caraïbes

La région des Caraïbes revêt un intérêt particulier pour le Canada, étant donné que le groupe de pays qu'il représente au Groupe de la Banque mondiale et au FMI comprend la plupart des pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Les États des Caraïbes sont également des « pays ciblés » aux fins de l'aide au développement international offerte par le Canada.



Plus de cinq années après la crise économique mondiale, bon nombre de pays des Caraïbes sont toujours aux prises avec les retombées d'une reprise prolongée et inégale. Afin d'aider à résoudre certains des problèmes structurels de la région, le Canada, par l'intermédiaire du programme régional pour les Caraïbes du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, appuie un vaste éventail d'initiatives visant à promouvoir la croissance économique durable dans des domaines comme l'amélioration de la gestion financière publique, le développement du secteur privé et la gestion des risques de catastrophe.

Fait notable, en 2014, le Canada a octroyé 10 millions de dollars à la Banque mondiale pour le Programme d'assurance contre les risques de catastrophe en Amérique centrale et dans les Caraïbes, un fonds fiduciaire à donateurs multiples. Cette initiative est le prolongement du Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes, un mécanisme multinational de mise en commun de fonds établi en 2007 par la Banque mondiale, avec l'appui du Canada et d'autres donateurs. La contribution du Canada appuiera l'engagement commun pris dans le cadre du Sommet des dirigeants nord-américains, le 19 février 2014, par le premier ministre Harper, le président Obama et le président Nieto, de collaborer sur la prévention du risque de catastrophe et l'assurance à cet égard dans cette région.

Le Canada appuie vigoureusement les mesures prises dans la région afin de relever les défis d'ordre budgétaire et financier, y compris les activités du groupe de travail mixte sur les Caraïbes orientales. Des discussions entourant plusieurs réformes visant à rétablir la stabilité économique et financière et à renforcer la surveillance dans la région ont eu lieu au cours des dernières années. Le Canada estime qu'il est désormais crucial de mettre en œuvre ces réformes et se dit prêt à travailler avec le Groupe de la Banque mondiale pour soutenir la région.

Déployer les ressources en capital de façon efficiente

Au cours de la dernière année, le Canada a souligné, dans un éventail de tribunes, le besoin de voir à ce que les banques multilatérales de développement tirent mieux parti de leurs finances et utilisent leur capital de façon plus efficiente afin d'offrir plus de financement pour le développement aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. De même, il a encouragé et soutenu les travaux menés par le Groupe de la Banque mondiale à la fin de 2013 et au début de 2014, lorsque celui-ci a présenté un ensemble complet de mesures visant à accroître sa capacité financière. Le Canada a été particulièrement heureux de la réduction du ratio minimal de fonds propres aux prêts de la BIRD, de 23 % à 20 %, qui permet une utilisation plus efficiente du capital des actionnaires sans déroger à la prudence financière.

Conformément à la demande du Canada d'accroître la collaboration entre ses différentes institutions, le Groupe de la Banque mondiale a également proposé un projet pilote novateur en 2013 afin de gérer le niveau d'exposition aux risques de la Banque. En particulier, le Conseil d'administration, dont l'administrateur représentant le Canada, a approuvé un accord d'échange d'expositions entre l'AMGI et la BIRD. Cette approche novatrice en matière de gestion du niveau d'exposition fournira à l'AMGI et à la BIRD un nouvel outil de gestion du risque qui leur permettra de libérer des capacités pour soutenir des activités additionnelles.

Le Canada estime que ces initiatives sont positives pour le Groupe de la Banque mondiale dans son ensemble, et il espère qu'elles inciteront d'autres banques multilatérales de développement à se pencher sur la façon dont elles peuvent mieux tirer parti de leurs ressources actuelles et renforcer leur capacité à atteindre leurs objectifs en matière de développement.



Les prochaines étapes

En 2014-2015, le Groupe de la Banque mondiale doit demeurer ambitieux pour mettre au point de nouveaux instruments et partenariats qui répondent aux besoins des bénéficiaires et contribuent à de meilleurs résultats en matière de développement. Notamment, le Canada continuera d'apporter son soutien au Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de ses réformes financières, et il soutiendra l'élaboration de nouveaux instruments afin de répondre aux besoins des pays en matière d'infrastructure. Le Canada incitera également le Groupe de la Banque mondiale à jouer un rôle de leader au sein du groupe de travail mixte sur les Caraïbes orientales en soutenant les pays au moment où ils instaurent des réformes et en protégeant les gains en matière de développement social réalisés jusqu'à présent. À la lumière de la complexité des défis à relever dans la région, le Canada exhorte également le Groupe de la Banque mondiale à continuer de coordonner ses activités et de collaborer étroitement avec d'autres partenaires, notamment le FMI, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement.

Objectif n° 2 pour 2013-2014 : Préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation

- Améliorer le suivi, la présentation et l'évaluation des résultats des fonds fiduciaires qu'appuie le Canada.
- Accroître la visibilité du Canada et la reconnaissance des résultats de développement obtenus grâce à nos contributions financières et stratégiques.

Le deuxième objectif du Canada était celui de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale afin d'améliorer les pratiques de gestion axées sur les résultats utilisées pour les fonds fiduciaires soutenus par le Canada. Pendant la période visée par le rapport, on a également déployé des efforts afin d'accroître la sensibilisation aux activités du Groupe de la Banque mondiale au Canada, en augmentant la visibilité de l'institution et en veillant à ce que les contributions du Canada soient pleinement reconnues au pays et à l'étranger.

Réaliser des résultats par l'intermédiaire de fonds fiduciaires

Le Groupe de la Banque mondiale procède actuellement à la réforme de ses programmes en matière de fonds fiduciaires et de partenariats afin de mieux faire concorder son portefeuille avec sa nouvelle stratégie. En particulier, la réforme a comme objectifs de mieux harmoniser l'ensemble des programmes de partenariats et de fonds fiduciaires, de mieux intégrer la gestion des fonds fiduciaires et des partenariats du Groupe de la Banque mondiale à ses processus de planification opérationnelle, de veiller au recouvrement complet des coûts et à la pleine efficacité et d'approfondir l'engagement stratégique avec les partenaires du développement.

Le Canada a soutenu cette réforme et continuera d'offrir des orientations et une rétroaction à la Banque, à mesure qu'elle s'acheminera vers la mise en œuvre. En particulier, le Canada souhaite que la Banque renforce le cadre de résultats, la surveillance et l'évaluation des fonds fiduciaires et qu'elle favorise un dialogue entre les partenaires du développement, au moyen de consultations stratégiques bilatérales et du forum des partenaires du développement plus vaste, qui se déroule chaque année.



En 2013, à la demande du Canada, le Groupe de la Banque mondiale a terminé l'examen du portefeuille de fonds fiduciaires du Canada au sein du Groupe entre 2008 et 2013. Cet examen se concentrait sur une forte harmonisation entre les priorités canadiennes en matière de développement et les priorités stratégiques du portefeuille de fonds fiduciaires et du Groupe de la Banque mondiale, ainsi que sur l'utilisation d'approches efficaces pour la prestation de l'aide comme les fonds fiduciaires à donateurs multiples destinés à des pays particuliers. Cet examen a également relevé les programmes ciblés et rationalisés du Canada. Le Canada a été qualifié, particulièrement en ce qui a trait à ses rapports avec la SFI, comme un innovateur qui agit rapidement devant les questions émergentes.

Parmi les principaux enjeux soulevés en lien avec les programmes de fonds fiduciaires, notons l'importance de promouvoir la visibilité et la reconnaissance du Canada, ainsi que la communication de l'efficacité et de l'efficacité des partenariats avec le Groupe de la Banque mondiale et de leurs résultats. Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale sont actuellement à tirer parti des constatations issues de l'examen du portefeuille, en mettant fin aux fonds fiduciaires inactifs, en s'assurant que les nouveaux programmes sont conformes à leurs priorités respectives, et en établissant un dialogue régulier et stratégique au moyen de consultations annuelles.



Le Canada obtient des résultats en matière de développement par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale

Voici des exemples de résultats en matière de développement obtenus par l'entremise de programmes du Groupe de la Banque mondiale appuyés par des investissements du Canada :

Forum pour la recherche agricole en Afrique

Le soutien du Canada à l'endroit du Forum sur la recherche agricole en Afrique (FRAA) (10 millions de dollars sur cinq ans) aide ce dernier à militer en faveur de la recherche agricole en Afrique dans les forums régionaux et internationaux. Par l'intermédiaire du FRAA, le Canada a contribué à l'intégration réussie de la recherche agricole dans 30 des 54 accords nationaux d'Afrique et dans les plans d'investissement de 26 pays. Parmi les principales réalisations de ce programme, notons la coordination et la diffusion des activités de recherche en Afrique grâce à l'établissement de 66 plateformes d'innovation, la formation du personnel de recherche essentiel, la rédaction de 19 documents stratégiques, la formulation de 81 recommandations stratégiques, la participation de plus de la moitié des pays d'Afrique au processus du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, de même que le repérage, la validation et la diffusion de nombreuses technologies, innovations et pratiques de gestion.

Partenariat mondial pour l'éducation

Le soutien du Canada à l'endroit du Partenariat mondial pour l'éducation aide les pays en développement partenaires à réduire le nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, à accroître les taux d'inscription scolaire, surtout chez les filles, à améliorer les taux d'achèvement des études primaires et à accroître les investissements nationaux en matière d'éducation. Parmi les principaux résultats du Partenariat, notons l'accès aux études primaires pour 22 millions d'enfants additionnels, dont 10 millions de filles, l'offre de soutien à 300 000 enseignants et la construction ou la restauration de plus de 53 000 salles de classe dotées de l'équipement nécessaire. En 2011, 72 % des filles des pays du Partenariat ont terminé l'école primaire, contre 55 % en 2002.

Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes

Le soutien du Canada à l'endroit du Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (25 millions de dollars sur cinq ans) a permis à 16 pays et territoires participants d'avoir accès à une assurance abordable contre les risques de catastrophe liés aux ouragans et aux tremblements de terre. Jusqu'à présent, sept pays des Caraïbes ont reçu huit déboursements du Mécanisme totalisant plus de 32 millions de dollars américains, généralement dans les deux semaines suivant la catastrophe (la Dominique et Sainte-Lucie, après un tremblement de terre, en 2007; les îles Turques et Caïques, à la suite d'un ouragan, en 2008; Haïti, à la suite du tremblement de terre de 2010; Anguilla, après un ouragan, en 2010; et la Barbade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la suite d'un ouragan, en 2010). Étant donné le risque élevé de catastrophe auquel les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale sont exposés et les moyens restreints dont disposent les gouvernements nationaux afin de répondre à leurs besoins financiers à court terme à la suite de catastrophes, le Mécanisme constitue un moyen important de protéger les gains en matière de développement réalisés jusqu'à présent.

Visibilité et reconnaissance accrues pour le Canada

Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale ont collaboré étroitement afin de mobiliser les Canadiens et de les sensibiliser davantage aux résultats des investissements de leur pays. À titre d'exemple, au cours de la dernière année, le président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, le vice-président exécutif et directeur général de la SFI, Jin-Yong Cai, le directeur général et directeur financier du Groupe de la Banque mondiale, Bertrand Badré, le vice-président et chef des opérations de l'AMGI, Michel Wormser, et le premier vice-président (économie du développement) et économiste en chef du Groupe de la Banque mondiale, Kaushik Basu, ont tous visité le Canada. Ils ont rencontré des intervenants clés des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin de discuter de l'œuvre du Groupe de la Banque mondiale et des façons de resserrer la collaboration du Canada avec ce dernier.



Ces visites de haut niveau ont contribué à améliorer la visibilité du Groupe de la Banque mondiale au Canada et ont mis en valeur les contributions du Canada aux efforts de ce dernier. À titre d'exemple, la participation du président Kim au sommet « Sauvons chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée », en mai 2014 à Toronto, a été signalée par les médias d'un bout à l'autre du pays et a fait l'objet d'un article de fond sur le site Web du Groupe de la Banque mondiale portant sur l'importance de systèmes d'enregistrement et de données essentielles de l'état civil qui fonctionnent bien, ce qui a contribué à faire progresser cette priorité canadienne⁹. Le discours liminaire présenté par le directeur général Bertrand Badré, dans le cadre de la Conférence de Montréal en juin 2014, a inspiré la parution d'un article dans la revue *Businessweek* soulignant la demande d'investissement en infrastructure dans les marchés émergents. Lorsque l'économiste en chef Kaushik Basu a visité Ottawa, il a discuté avec les étudiants et le corps professoral de l'Université d'Ottawa dans le cadre d'une activité publique.

Le Canada continuera à cerner les occasions de mieux faire connaître les résultats atteints en matière de développement grâce à ses contributions financières et stratégiques aux activités du Groupe de la Banque mondiale, et de mettre en relief la valeur de cette institution pour le Canada.

Les prochaines étapes

En 2014-2015, on modifiera légèrement la formulation de l'objectif cité afin qu'il se lise ainsi : « Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriés », afin de tenir compte de l'importance de l'efficacité institutionnelle et du besoin d'instaurer des réformes continues. Le Canada entend participer activement à l'examen interne des mécanismes de protection et des politiques d'approvisionnement du Groupe de la Banque mondiale. Le Canada déploiera également des efforts au sein du groupe de travail sur la reconstitution IDA-17 pour contribuer à définir la vision à long terme de l'institution du Groupe de la Banque mondiale vouée aux plus pauvres.

Objectif n° 3 pour 2013-2014 : Assurer la reconstitution constructive et progressive des ressources de l'Association internationale de développement

- Appliquer une démarche à l'échelle de l'organisation à la promotion des pays lorsque leur revenu national brut par habitant et leur solvabilité ne leur permettent plus d'emprunter auprès de l'IDA.
- Prioriser un meilleur soutien des pays les plus pauvres et des États fragiles.
- Étendre la portée de la participation entre les économies émergentes et la Banque mondiale, y compris en ce qui concerne la reconstitution des ressources de l'IDA.

⁹ Voir <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/06/23/by-counting-every-life-every-life-counts>.



Le Canada avait, pour 2013-2014, comme troisième objectif de veiller à une reconstitution constructive et progressive des ressources de l'IDA, laquelle a pris fin en décembre 2013. Comme il est indiqué dans la section « Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014 », en dépit du contexte budgétaire difficile, plus de 45 pays se sont engagés à verser une contribution à l'IDA et ont approuvé un cadre de financement s'élevant à 52 milliards de dollars américains au cours des trois prochaines années à l'intention des pays à faible revenu. Il s'agit d'une augmentation de 5,7 % en fonds nominaux par rapport à la ronde précédente de négociations, il y a trois ans. Le Canada s'est engagé à fournir 1,4 milliard de dollars américains, ce qui correspond à sa contribution dans le cadre de l'IDA-16.

Les négociations entourant la reconstitution des ressources constituent une importante occasion pour les donateurs de façonner les priorités et le programme d'activités de l'IDA dans les pays les plus pauvres. La participation canadienne aux négociations de 2013, dirigée par des fonctionnaires du ministère des Finances, avec la participation du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et du bureau de l'administrateur représentant le Canada, ont donné lieu à la formulation de trois résultats clés conformes aux priorités canadiennes.

Atteinte d'un consensus sur une approche commune de la Banque concernant la réussite de programmes

Pendant le processus de négociations, le Canada a insisté sur le besoin d'adopter une approche commune appliquée à l'échelle de la Banque afin d'assurer une transition efficace pour les pays qui réussissent leur programme de l'IDA et ne sont plus admissibles qu'au financement de la BIRD.

Le cas de l'Inde, plus important bénéficiaire de l'IDA, constitue un exemple digne de mention. Avec son revenu national brut par habitant de 1 420 \$, l'Inde devait terminer son programme à l'IDA au moment de l'IDA-17. À ce titre, elle aurait dû être en mesure de remplacer ses emprunts auprès de l'IDA par d'autres crédits offerts par le Groupe de la Banque mondiale, surtout de la BIRD, selon des modalités un peu plus dispendieuses. L'Inde avait toutefois presque atteint son plafond d'engagement à la BIRD et ne pouvait donc pas obtenir de nouveaux prêts pour remplacer le financement provenant de l'IDA. Dans ce contexte, pendant les négociations entourant l'IDA, le Canada a exprimé le besoin d'accroître le plafond d'engagement de l'Inde à la BIRD de sorte qu'elle puisse offrir à cette dernière un accès accru à son financement au moment où elle achève son programme de l'IDA. Le Canada a plaidé que les besoins en matière de développement de l'Inde, un grand pays à revenu moyen, seraient mieux servis par la BIRD.

Ce plaidoyer du Canada a porté ses fruits, et le conseil de la Banque mondiale a approuvé, en février 2014, une augmentation du plafond d'engagement de l'Inde pour le faire passer de 17,5 milliards de dollars américains à 20 milliards de dollars américains. En outre, étant donné la situation unique de l'Inde, les participants aux négociations sur la reconstitution des ressources IDA-17 ont convenu de lui offrir un soutien de transition – des prêts dont les modalités sont plus dispendieuses que celles de l'IDA, mais moins dispendieuses que celles de la BIRD – afin d'éviter une importante chute du volume de prêts de la Banque mondiale à l'Inde.



Accent accru de l'IDA sur les états les plus pauvres et les plus fragiles

À mesure qu'augmente le nombre de pays dont le statut progresse à celui de pays à revenu moyen, les pays qui continuent à recevoir de l'aide de l'IDA se situeront de plus en plus dans la catégorie des États fragiles ou en situation de conflit et, sur le plan régional, seront concentrés en Afrique. Étant donné les importants défis en matière de développement associés aux États de cette catégorie, le Canada a plaidé, pendant les négociations sur la reconstitution IDA-17, pour le renforcement de l'engagement à l'égard des États fragiles ou en situation de conflit, grâce à l'amélioration de l'efficacité des activités de l'IDA dans ces États et à l'augmentation des ressources attribuées à ces derniers. Le Canada, avec d'autres donateurs partageant des objectifs semblables, a réussi à obtenir une hausse de plus de 20 % du financement mis à la disposition de ces États. L'IDA s'est également engagée à améliorer l'efficacité de ses programmes et l'optimisation des ressources dans ces États, en mettant un accent accru sur les questions de subsistance et d'égalité entre les sexes.

Approfondir la participation des pays émergents au Groupe de la Banque mondiale

Le Canada a appuyé la plus récente ronde de mesures de réforme de la représentation à la BIRD, qui a accru la représentation des pays en développement et des pays en transition. Dans la même veine, le Canada est d'avis qu'un engagement accru entre les économies émergentes et l'IDA, par l'intermédiaire des processus de reconstitution, est crucial pour la viabilité à long terme de cette dernière.

Pendant la séance d'annonce des contributions à l'IDA-17, le Canada a salué l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, qui se sont engagées à devenir de nouveaux partenaires donateurs de l'IDA. Le Canada reconnaît les efforts exceptionnels qu'ont déployés ces pays et espère que d'autres qui possèdent les moyens économiques de le faire deviennent des partenaires de l'IDA dans le prochain cycle de reconstitution des ressources.

En reconnaissance de la situation budgétaire de nombreux donateurs et du besoin d'attirer des donateurs des économies émergentes, l'IDA a instauré un nouveau mécanisme de financement supplémentaire pendant l'IDA-17, soit les prêts de partenaires concessionnels. La création de ces prêts représente une importante nouveauté : ils prévoient le remboursement d'une partie de la contribution du donateur. Le Canada est d'avis que l'ajout des prêts de partenaires concessionnels aux mécanismes de l'IDA a permis d'accroître la participation des pays émergents, et il espère que ce mécanisme sera offert à nouveau dans le cadre de reconstitutions futures.

Les prochaines étapes

Vers la fin des négociations entourant la reconstitution des ressources IDA-17, des donateurs ont appelé à la mise sur pied de trois groupes de travail officiels comportant une représentation de partenaires donateurs, de gouvernements bénéficiaires et de membres du personnel du Groupe de la Banque mondiale, afin d'offrir une tribune de consultation et d'échanges d'idées, comme dans le cas de l'IDA-16. Il a été convenu que les groupes de travail se pencheraient respectivement sur les résultats en matière de développement, sur la vision et la viabilité financière à long terme de l'IDA et sur la gouvernance et la réforme du processus de reconstitution des ressources. Le Canada a l'intention de prendre part à ces trois groupes de travail au cours des deux prochaines années. Il estime que l'IDA se trouve actuellement à la croisée des chemins, et il plaidera en faveur de discussions plus profondes sur son avenir à long terme. En 2015, le Canada fera état de sa participation aux groupes de travail de l'IDA-17 sous la rubrique de son deuxième objectif fondamental, soit « Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriés ».



Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour 2014-2015

La plupart des objectifs du Canada pour le dernier exercice demeurent pertinents et importants pour 2014-2015, même si l'on a mis à jour leur formulation et ajouté de nouvelles mesures d'appui.

1. Promouvoir des mécanismes financiers et des partenariats appropriés qui renforcent les capacités du Groupe de la Banque mondiale à offrir de l'aide au développement

- Collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale afin de mettre en œuvre un ensemble de réformes financières, notamment pour améliorer sa capacité à procurer de l'aide au développement.
- Soutenir les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale afin d'élaborer de nouveaux mécanismes visant à répondre aux besoins d'infrastructure des pays en développement.
- Mobiliser le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec les gouvernements, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres intervenants, afin d'aborder les défis liés au développement auxquels les Caraïbes sont confrontées, en mettant l'accent sur une croissance renouvelée et la réforme de la gouvernance économique.

2. Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriés

- Mobiliser le Groupe de la Banque mondiale aux fins de la promotion de l'efficacité de ses activités en matière de développement, de la réforme de ses mesures de protection, et de l'harmonisation de ses structures de surveillance et d'établissement de rapports aux termes de la stratégie du Groupe.
- Contribuer à la définition des options pour l'avenir à long terme de l'IDA, par la mobilisation précoce d'autres intervenants siégeant aux groupes de travail de cette institution.

3. Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des programmes du Groupe de la Banque mondiale

- Veiller à ce que les priorités du Canada en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement soient prises en compte de façon appropriée dans les activités du Groupe de la Banque mondiale, notamment dans les domaines de la croissance économique durable, du développement du secteur privé, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants, et de l'égalité entre les sexes.
- Soutenir le Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de son double objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, notamment en mettant l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables, en œuvrant dans les États fragiles ou en situation de conflit et en intégrant l'enjeu de l'égalité entre les sexes dans ses politiques et ses programmes.

Afin d'atteindre le premier objectif de promouvoir des mécanismes financiers et des partenariats appropriés qui renforcent l'exécution des programmes, le Canada collaborera avec le Groupe de la Banque mondiale en vue de garantir une mise en œuvre sans heurts des réformes financières qu'il a entreprises au cours de la dernière année. En outre, il continuera de soutenir fortement et de mobiliser tous les partenaires internationaux du développement pour relever les défis auxquels les pays des Caraïbes sont confrontés.

Afin d'atteindre le deuxième objectif, le Canada portera une attention particulière au soutien qu'il offre au Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de sa stratégie et de son programme pour le changement. Il participera également aux groupes de travail de l'IDA-17, dans le but de veiller à la pertinence à long terme de l'IDA.



Étant donné que la reconstitution des ressources IDA-17 est terminée, le troisième objectif pour 2013-2014 sera remplacé par le suivant : « Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des programmes du Groupe de la Banque mondiale ». Plus particulièrement, le Canada incitera l'IDA à continuer de mettre l'accent sur la croissance économique durable, le développement du secteur privé, la sécurité alimentaire, la santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants, et l'égalité entre les sexes. Il appuiera également l'élaboration de nouvelles approches qui tirent parti des ressources, de l'esprit d'innovation et du savoir-faire du secteur privé afin d'assurer des retombées positives en matière de développement.



Annexe 1

Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada

Le FMI s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international pour faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et améliorer le niveau de vie à l'échelle mondiale. Depuis 1945, le Canada est un membre central et influent du FMI; il fait partie des 29 pays signataires des statuts originaux du FMI. Depuis, le FMI a grandi et compte maintenant 188 membres représentant presque tous les pays du monde. Le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que le Fonds s'acquitte de fait de son mandat. Une économie mondiale saine et stable crée plus d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services, et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada au FMI encourage la coopération internationale, la croissance économique durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens canadiens et d'autres ailleurs dans le monde. Le Canada prend part à tous les volets de la gouvernance et des activités du FMI.

Gouvernance et représentation

Le Canada et le Conseil des gouverneurs

Le FMI rend compte aux 188 administrations des pays qui en sont membres par l'entremise de nombreux mécanismes, le premier et plus important d'entre eux étant le Conseil des gouverneurs, à qui il revient de prendre les plus importantes décisions de l'institution. Le ministre des Finances, Joe Oliver, est actuellement le gouverneur canadien au FMI, et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, est le gouverneur suppléant canadien. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois l'an et peut être appelé à voter officiellement, sans que soit convoquée une réunion, sur des résolutions requises par les Statuts (p. ex., les affectations de DTS, les augmentations des quotes-parts, l'adhésion de nouveaux membres) et sur des résolutions modifiant les Statuts ou la Réglementation générale du Fonds. L'encadré qui suit contient les positions adoptées par le Ministre en sa qualité de gouverneur du FMI au cours de la période visée par le rapport de 2013-2014.

Bilan des votes du ministre des Finances en 2013-2014

En août 2013, le ministre des Finances a voté contre la proposition de hausser le traitement des administrateurs et de leurs suppléants, estimant que le FMI doit contenir l'augmentation des dépenses de l'institution compte tenu de la situation économique des pays membres. La hausse proposée a cependant obtenu le niveau de soutien requis et a été approuvée.

En septembre 2013 et en mars 2014, le ministre des Finances a approuvé l'activation des Nouveaux accords d'emprunt pour une période de six mois.

En janvier 2014, le ministre des Finances a voté en faveur de la résolution proposée visant à reporter d'un an, soit jusqu'en janvier 2015, la date d'échéance pour parvenir à un accord sur la Quinzième révision générale des quotes-parts.

En juin 2014, le ministre des Finances a consenti aux modifications proposées au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.



Part des voix détenue par le Canada

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des voix au Conseil des gouverneurs du FMI, soit 2,56 %, ce qui le classe au 9^e rang des actionnaires. Le processus d'augmentation de la part des voix détenues par des pays de marchés émergents dynamiques et des pays en développement se poursuivra dans le cadre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010, de manière à les rendre plus conformes à l'évolution de la réalité économique dans le monde. Lorsque les mesures prévues par les réformes auront été instaurées, la part des voix détenues par le Canada diminuera légèrement pour s'établir à 2,21 % (soit le 11^e rang), comme le montre le tableau 4.

Tableau 4

Parts des voix des plus importants membres du FMI

Pays	% actuel du total des voix	% du total des voix après la réforme de 2010¹⁰
États-Unis	16,75	16,47
Japon	6,23	6,14
Allemagne	5,81	5,31
Royaume-Uni	4,29	4,02
France	4,29	4,02
Chine	3,81	6,07
Italie	3,16	3,02
Arabie saoudite	2,80	2,01
Canada	2,56	2,21
Russie	2,39	2,59
Inde	2,34	2,63
Pays-Bas	2,08	1,76
Belgique	1,86	1,30
Brésil	1,72	2,22
Espagne	1,63	1,92

¹ Représente le pourcentage du total des actions avec droit de vote une fois les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 mises en œuvre.

Le Canada au Comité monétaire et financier international (CMFI)

Malgré la diminution de la part des voix du Canada pour tenir compte de l'importance croissante de marchés émergents dynamiques, bon nombre des décisions du FMI sont prises par voie de consensus, ce qui permet au Canada de faire jouer son influence d'autres manières sur l'orientation du FMI. La position du Canada auprès des membres du Fonds lui permet de nommer le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada au CMFI, un important organe consultatif auprès du FMI. Composé de 24 pays membres et relevant du Conseil des gouverneurs, le CMFI se réunit habituellement deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Il diffuse des communiqués sur l'orientation et dispense des conseils au directeur général du FMI et au Conseil d'administration.



Le ministre des Finances dépose également des déclarations écrites lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles qui décrivent les points de vue du Canada et des pays qu'il représente sur les activités particulières du Fonds en matière de gouvernance, de surveillance et de prêt. Le 12 avril 2014, l'honorable Joe Oliver, ministre des Finances du Canada, a déposé à Washington une déclaration au CMFI pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines disponibles à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/n14/14-056-fra.asp>. Le ministre des Finances précédent du Canada, l'honorable James M. Flaherty, a déposé une déclaration au CMFI pour le compte du même groupe de pays le 12 octobre 2013 à Washington disponibles à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/n13/13-133-fra.asp>.

Le Canada au Conseil d'administration

Le Conseil des gouverneurs délègue nombre de ses pouvoirs au Conseil d'administration, constitué de 24 membres, dont la présidence est assurée par le directeur général du FMI. Le Canada détient l'un de ces 24 sièges et nomme l'administrateur qui est élu pour représenter un groupe de 12 pays. Le système de représentation par groupe de pays permet à l'ensemble des 188 pays membres d'être représentés à une table plus petite, ce qui est davantage propice à la supervision des activités quotidiennes du Fonds. Le groupe de pays représenté par le Canada comprend l'Irlande et la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. L'administrateur du Canada détient donc le droit de vote de tous les pays qu'il représente, ce qui lui donne 3,60 % des parts des voix. Le groupe représenté par le Canada est classé 12^e sur 24 en importance. Le 20 juin 2014, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que Serge Dupont était nommé au poste d'administrateur du Canada. M. Dupont a succédé à l'honorable Thomas Hockin à compter du 19 août 2014.

Le Conseil d'administration se réunit officiellement au moins trois fois par semaine, la plupart des discussions portant sur les pays, dont des examens aux termes de l'article IV, des examens des programmes de prêt et des demandes de nouveaux accords de prêt. Le Conseil traite également de propositions de politiques et de réformes, de produits de surveillance multilatérale et de questions administratives et financières.

Bureau de l'administrateur pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes représentés

Administrateur	Serge Dupont (Canada)
Administrateur suppléant	Michael McGrath (Irlande)
Conseiller principal	Antoine Brunelle-Côté (Canada)
Conseiller principal	Nicolas Parent (Canada)
Conseiller principal	Kelvin Dalrymple (Barbade)
Conseiller	Trevor Lessard (Canada)
Conseiller	Michael Hough (Irlande)
Conseiller	Kevin Stilson (Antigua)
Adjointe administrative	Basia Manitius
Adjointe administrative	Sandra Mendes
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, D.C. 20431, USA



Puisque les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus, il est rare que ses membres soient appelés à voter. Le Canada s'efforce d'orienter l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles ne soient soumises au Conseil (au moyen de discussions officielles avec le personnel et la direction) ou encore au moyen de consultations avec d'autres administrateurs, avant ou pendant les débats du Conseil. L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes a inscrit deux oppositions en 2013-2014.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2013-2014

(Oppositions ou abstentions seulement)

En avril 2014, l'administrateur a voté contre la résolution visant à augmenter la structure salariale du personnel du Fonds, puisque, selon le Canada, le FMI doit contrôler ses dépenses.

En septembre 2013, l'administrateur a voté contre une résolution visant à augmenter les salaires des conseillers principaux des administrateurs, ce qui correspondait à un vote antérieur contre la hausse salariale des administrateurs.

Pour en savoir davantage sur les structures de gouvernance, de représentation et de reddition de comptes du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant de la gouvernance.

Ce que fait le FMI

Historique du FMI

Au départ, le FMI a été conçu à titre de cadre d'après-guerre de coopération économique internationale lors d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Il s'était fixé pour objectif d'éviter la répétition des politiques protectionnistes vouées à l'échec que les pays avaient adoptées lors de la Grande Dépression dans le but de protéger leur économie en dévaluant leur monnaie et en instaurant des obstacles au commerce. Conçue parallèlement au FMI, la Banque mondiale visait à faciliter la reconstruction et le développement après la guerre. John Maynard Keynes et Harry Dexter White ont été les fondateurs intellectuels de ces deux institutions.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, a été officiellement créé en 1945 lorsque ses Statuts ont été signés et a amorcé ses activités officielles le 1^{er} mars 1947. Les pays qui sont devenus membres du FMI entre 1945 et 1971 avaient convenu d'instaurer un régime de taux de change fixe en vertu duquel leurs devises s'aligneraient sur le dollar américain, tandis que ce dernier s'alignerait sur la valeur de l'or. Ce système monétaire, appelé le système de Bretton Woods, s'est effondré en 1971 lorsque les États-Unis ont décidé de mettre fin à la vente et à l'achat libres d'or en règlement des transactions internationales. Depuis, les membres sont libres de choisir le système de change qui leur convient. Le FMI a aidé ses membres à surmonter les chocs pétroliers des années 1970, les crises de la dette des années 1980, l'intégration des pays de l'ancien bloc soviétique, l'intervention à la crise financière en Asie des années 1990 et, dernièrement, les difficultés découlant de la crise financière mondiale.

Pour en apprendre davantage sur l'histoire du FMI de 1944 jusqu'à présent, veuillez consulter la page Web du FMI portant sur ce sujet. On peut aussi consulter les ouvrages de James M. Boughton et de Margaret Garritsen De Vries, qui présentent un historique plus exhaustif du FMI.



Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire et financière internationale et à la croissance. Ils portent sur la surveillance, l'assistance technique et les programmes de prêt. La participation canadienne à ces trois volets est analysée ci-dessous.

Surveillance

Le FMI surveille le système monétaire international et fait un suivi des politiques économiques et financières de ses 188 pays membres. Cette activité, connue sous le nom de surveillance, figure parmi les activités de base du FMI. Le Fonds cherche à cerner les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en assurant une surveillance aux échelles nationale, régionale et mondiale.

Surveillance bilatérale

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales. Les consultations prévues à l'article IV ont évolué au fil des ans afin de fournir au Conseil d'administration et au grand public¹¹ un aperçu de l'état de l'économie du pays visé, une évaluation du caractère approprié de son régime de change, un examen des forces et des faiblesses de son économie ainsi que des éventuelles retombées négatives de ses politiques sur les autres pays, et des conseils sur les mesures correctives qui s'imposent. L'article IV est disponibles à l'adresse <http://www.imf.org/External/French/Pubs/FT/AA/aa.pdf>.

Il arrive à l'occasion qu'une consultation aux termes de l'article IV soit complétée par un examen en vertu du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), c'est-à-dire une évaluation complète du secteur financier du pays. Des examens obligatoires en vertu du PESF sont menés aux 5 ans dans le cas des 25 administrations dont le secteur financier est important sur le plan systémique. PESF est disponibles à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/fsapf.htm>.

Le Conseil d'administration discute de chaque consultation prévue à l'article IV et l'évalue. L'administrateur du Canada et les membres de son effectif participent à chaque discussion, offrant des déclarations de vive voix et par écrit qui présentent le point de vue des pays que le Canada représente sur l'état de l'économie du pays et posant d'autres questions pour veiller à ce que l'examen soit approfondi et traite des risques importants pour les perspectives du pays. Des consultations ont lieu avec le ministère des Finances et la Banque du Canada au sujet des économies d'importance systémique pour ce type d'examen. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement est également consulté lorsque des priorités canadiennes relatives à la politique étrangère ou au développement économique sont visées. Les plus récentes consultations en vertu de l'article IV pour le Canada ont eu lieu en janvier 2014.

¹¹ Les pays ne publient pas tous leurs rapports sur les consultations en vertu de l'article IV; la publication des documents ayant trait aux examens prévus à l'article IV doit être approuvée par les autorités du pays.



Surveillance multilatérale

En plus de mener des consultations bilatérales, le FMI produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale*, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques*. Ces documents de premier plan résument l'évaluation faite par le Fonds sur l'économie mondiale, les systèmes financiers et monétaires et l'évolution de la situation budgétaire des pays. En outre, le FMI publie deux fois par année les *Perspectives économiques régionales*, de même que des rapports de surveillance spécialisée comme le rapport pilote sur le secteur extérieur et le rapport sur les retombées (*Spillover Report*), qui fournissent des points de vue plus techniques sur les rouages de l'économie mondiale. L'administrateur du Canada participe activement aux discussions entourant ces produits de surveillance multilatérale et à leur définition, pour veiller à ce qu'ils fournissent un survol objectif de l'état de l'économie mondiale, des principaux risques et des mesures requises pour stimuler la croissance mondiale et promouvoir la création d'emplois. Le ministre des Finances fait également connaître ses impressions sur l'état de la surveillance exercée par le FMI et sur les réformes proposées dans le cadre de sa participation au CMFI.

Pour en savoir davantage sur les activités de surveillance du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant à ce sujet à l'adresse <http://www.imf.org/external/about/econsurv.htm>.

Développement des capacités

Le développement des capacités, par l'assistance technique et la formation, fait partie intégrante du mandat du FMI. Le Canada collabore étroitement avec l'Institut pour le développement des capacités du FMI dans le but de développer les capacités des pays membres à favoriser la croissance économique durable par la mise sur pied d'institutions plus fortes nécessaires pour réaliser la stabilité macroéconomique et rendre possible la résistance aux chocs. Les capacités accrues des pays membres soutiennent en outre l'efficacité et la durabilité des activités de surveillance économique et des programmes de prêt.

Le Fonds propose à ses membres des services d'assistance technique et de formation dans des domaines d'expertise tels que la politique fiscale, l'administration des revenus, la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette, la politique monétaire, les systèmes de change, la viabilité du secteur financier ainsi que la statistique. Environ 85 % de cette assistance est fournie aux pays à revenu faible ou moyen-inférieur. Le Canada fait figure de donateur de plus en plus important dans ce domaine. Parmi les activités habituelles qu'appuie le Canada dans les pays en développement, on trouve les études préliminaires, les cours de formation, les ateliers, les conseils et le soutien en ligne ainsi que le placement d'experts et de conseillers en assistance technique.

Assistance technique à l'échelle régionale

Le FMI a aussi élaboré une approche régionale en matière de prestation d'assistance technique et de formation, avec le soutien de donateurs comme le Canada. Outre la formation offerte à l'Institut pour le développement des capacités, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et huit centres régionaux d'assistance technique (CRAT) situés en Afrique (cinq centres), dans les Caraïbes, en Amérique centrale, et dans la région du Pacifique et au Moyen-Orient offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des régions.



Le Canada contribue largement à ces centres régionaux d'assistance technique. Il est le plus important donateur au CRAT des Caraïbes : il lui a fourni 20 millions de dollars pour la phase IV et 63 millions pour l'ensemble des phases. Le Canada verse également des contributions pour les cinq CRAT de l'Afrique et au Centre d'assistance technique pour l'Amérique centrale, Panama et la République dominicaine, mis sur pied en 2009.

Améliorer la gestion des finances publiques dans les Caraïbes

Afin de venir en aide aux pays des Caraïbes au cours d'une période de vulnérabilités et de crises financières croissantes, le Canada a lancé l'initiative Améliorer la gestion des finances publiques dans les Caraïbes. Il s'agit d'un fonds qui aide certains pays de la région à faire face à des faiblesses de longue date au chapitre de leur gestion budgétaire et économique. Il soutient deux programmes d'assistance technique. Le premier, évalué à 5 millions de dollars, contribuera à soutenir les réformes budgétaires et économiques qui seront à la base de la gestion durable des finances publiques qui est nécessaire à titre de condition préalable à l'investissement et à la croissance en Jamaïque. Le second, évalué à 10 millions de dollars, donnera suite aux vulnérabilités financières qui s'intensifient dans les pays des Caraïbes orientales tributaires du tourisme.

Canada – sous-compte d'aide technique au FMI

L'expérience que le Canada a acquise lui a montré que de solides politiques économiques jouent un rôle essentiel dans la croissance économique durable et dans la création d'emplois. Afin de promouvoir ces politiques et de renforcer la capacité dans les Caraïbes et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Canada a établi un sous-compte d'aide technique de 19 millions de dollars au FMI en 2012. Ce compte vise à financer d'autres projets d'aide technique prioritaires qui ne pourraient autrement être réalisés compte tenu de l'actuel budget d'aide technique du FMI.

Au cours de l'année écoulée, l'appui du Canada a servi de catalyseur à l'assistance technique et à la formation du FMI visant à renforcer la supervision bancaire en Tunisie ainsi que la supervision et la réglementation du secteur financier au Maroc. Dans les Caraïbes, un soutien supplémentaire est axé sur l'amélioration des systèmes financiers et bancaires en collaboration avec la Banque centrale des Caraïbes orientales et le renforcement de la gestion de la dette dans les pays des Caraïbes orientales. Le soutien du Canada a également permis de mettre en branle l'assistance technique et la formation destinées à encourager la modernisation de la banque centrale au Suriname et à améliorer la gestion des finances publiques en Haïti.

Assistance technique canadienne en Ukraine

En mars 2014, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que le Canada accorderait un important soutien financier au FMI – plus de 20 millions de dollars – destiné à une assistance technique pour aider l'Ukraine à stabiliser et à rebâtir son économie, notamment par des activités visant à améliorer la capacité de la Banque nationale d'Ukraine de mener des réformes dans les secteurs bancaires et financiers et à renforcer la gestion des finances publiques ainsi que les politiques et l'administration fiscales du pays.



Activités de prêt

Dans le rôle de premier plan qu'il joue dans le système monétaire international, le FMI utilise ses ressources pour aider ses membres à régler des problèmes provisoires au titre de la balance des paiements pendant que des ajustements économiques sont en cours. Les pays membres ayant besoin d'une aide financière doivent conclure une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à régler les causes sous-jacentes de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant accompagnée d'un examen de programme mené par le Conseil d'administration afin de vérifier si le pays emprunteur continue d'observer le programme convenu et les conditions afférentes concernant ses politiques.

Les facilités de prêt du FMI se répartissent en deux grands groupes : les facilités de prêt non concessionnelles et les facilités de prêt concessionnelles. Le tableau 5 donne un aperçu de chaque facilité de financement.



Tableau 5

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'instauration)	Objet	Conditions	Échelonnement et suivi
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit (non concessionnels)			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements.	Adoption de politiques donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Adoption d'un programme de 4 ans ou moins prévoyant des réformes structurelles et présentation d'un énoncé annuel détaillé des politiques à appliquer au cours des 12 mois suivants.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Mécanisme offrant une flexibilité à l'égard des tranches de crédit, destiné à satisfaire à tous les besoins de balance des paiements (éventuels ou présents).	Facteurs économiques fondamentaux préalables et cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.	Accès approuvé disponible immédiatement tout au long de la période visée, sous réserve d'un examen à mi-parcours après un an.
Ligne de précaution et de liquidité (2011)	Destinée aux pays qui ont un bon bilan économique et stratégique.	Cadres de politiques, position externe et accès au marché solides, ce qui comprend la solidité du secteur financier.	Important accès au départ, sous réserve d'examens semestriels (à l'égard des lignes de précaution et de liquidité de un à deux ans).
Instrument de financement rapide (2011)	Soutien rapide à tout membre aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements.	Efforts déployés pour régler les difficultés liées à la balance des paiements (peuvent comprendre des mesures antérieures).	Achats directs sans qu'un programme ou des examens complets ne soient nécessaires.
Facilités du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance destinées aux membres à faible revenu ou vulnérables (concessionnelles)			
Facilité élargie de crédit (2010)	Aide à moyen terme aux membres qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adoption de mécanismes triennaux relatifs aux facilités élargies de crédit (FEC). Les programmes soutenus par les FEC reposent sur un document stratégique de réduction de la pauvreté, préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens.
Facilité de crédit de confirmation (2010)	Règlement des problèmes à court terme liés à la balance des paiements et aux besoins de précaution.	Adoption de mécanismes de 12 à 24 mois dans le cadre d'accords de la facilité de crédit de confirmation.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens (en cas de prélèvements).
Facilité de crédit rapide (2010)	Aide rapide dans le cas des besoins urgents liés à la balance des paiements lorsqu'un programme de qualité dans les tranches supérieures de crédit n'est pas requis ou faisable.	Aucun programme axé sur l'examen n'est requis ni aucune conditionnalité après coup.	Habituellement sous forme d'un décaissement unique.



Ressources financières

Tableau 6

Ressources financières du FMI

Source	But	Situation	Montant actuel (milliards de DTS)	Montant après la réforme des quotes- parts de 2010 (milliards de DTS)
Quotes-parts	Les membres contribuent des quotes-parts qui constituent l'élément de base des ressources du FMI.	Les quotes-parts sont toujours actives. Leur niveau et leur distribution sont revus tous les cinq ans. La réforme de 2010 fera doubler le nombre global de quotes-parts.	238,4	476,8
Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	Ensemble de mécanismes d'emprunt multilatéraux, assortis de règles, établis avec 38 membres pour accroître les ressources du FMI en période d'instabilité économique mondiale ou régionale ¹ .	Les NAE ont été majorés en mars 2011 et activés pour six mois en avril 2011, octobre 2011, avril 2012, octobre 2012, avril 2013, octobre 2013 et avril 2014.	366,5	182,4
Accords généraux d'emprunt (AGE)	Ensemble d'accords d'emprunt de plus longue date et plus modestes établis avec 11 pays. Les AGE ne peuvent être activés que si une demande d'activation des NAE n'est pas acceptée.	En décembre 2013, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans. Ils n'ont pas été activés depuis 1998, et ne peuvent être utilisés simultanément avec un NAE.	17	17
Emprunts bilatéraux	Supplément provisoire de ressources du FMI utilisé au besoin.	En 2012, 38 membres du FMI ont pris l'engagement de verser 461 milliards de dollars américains sous forme de prêts bilatéraux pour compléter les ressources du Fonds. Au 30 avril 2014, des accords d'emprunt totalisant 428 milliards de dollars étaient conclus mais inactifs. Ils ne peuvent être activés que si les quotes-parts et les ressources des NAE utilisables du FMI passent sous la barre des 100 milliards de DTS.	277	s.o.

¹ Les NAE énumérés par le Fonds comptent 40 membres participants. Toutefois, la Grèce et l'Irlande n'ont pas encore adhéré aux NAE élargis

Quotes-parts

Le FMI fonctionne essentiellement à la manière d'une coopérative de crédit. Il a accès à des liquidités fournies par ses membres, surtout grâce au versement de leurs quotes-parts, sous forme de monnaies nationales convertibles, de DTS et d'autres devises internationales couramment utilisées. Au moment de son adhésion et sous réserve d'examen périodiques, chaque pays membre du FMI se voit attribuer une quote-part fondée en gros sur son poids relatif et son intégration au sein de l'économie mondiale. Les quotes-parts jouent un rôle clé au FMI puisqu'elles forment l'assiette des ressources de prêt à sa disposition et déterminent essentiellement la part des droits de vote de chaque pays.



En 2010, les membres du FMI ont approuvé des réformes d'envergure des quotes-parts et de la gouvernance du FMI. Lorsque les réformes entreront en vigueur, l'ensemble des quotes-parts doublera pour avoisiner les 477 milliards de DTS (tableau 6). Les quotes-parts sont habituellement revues tous les cinq ans. La Quinzième révision générale des quotes-parts devait à l'origine débiter en 2013; toutefois, en raison de retards dans la mise en œuvre des réformes de 2010, la date d'échéance pour effectuer la Quinzième révision a été reportée à janvier 2015.

La contribution du Canada à l'assiette totale des quotes-parts s'établit actuellement à 6,37 milliards de DTS, soit une quote-part de 2,67 %. En date du 30 avril 2014, des prélèvements totalisant 2,0 milliards de DTS (soit environ 3,4 milliards de dollars) du FMI sur la quote-part du Canada étaient en cours¹². La quote-part du Canada passera de 6,37 milliards à 11 milliards de DTS par suite de l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

Accords d'emprunt multilatéraux

En période d'instabilité économique accrue à l'échelle mondiale ou régionale, les besoins d'emprunt éventuels des membres peuvent dépasser la capacité de prêt générée par les ressources provenant des quotes-parts. Le FMI peut alors ajouter à ses ressources provenant des quotes-parts grâce à des emprunts auprès de ses pays membres. À l'heure actuelle, le Fonds dispose de deux accords permanents d'emprunt multilatéraux conclus avec ses principaux membres, dont le Canada : les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE).

Le FMI a conclu des AGE totalisant 17 milliards de DTS avec 11 pays membres, et des NAE totalisant 370 milliards de DTS avec 38 pays. Récemment, soit en décembre 2013, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans; cependant, ils n'ont pas été activés depuis 1998 et ils ne peuvent pas être utilisés en même temps que les NAE. Ces derniers peuvent être activés avec le consentement des ministres pour des périodes de six mois. En avril 2011, en raison de l'ampleur de l'incertitude à l'échelle mondiale, les NAE ont été activés; ils ont été réactivés pour des périodes consécutives de six mois à six autres reprises, la dernière en date étant en avril 2014, pour une somme totale de 166 milliards de DTS. La part du Canada des AGE s'établit à 893 millions de DTS, tandis que celle des NAE atteint 7,62 milliards de DTS. En date du 30 avril 2014, le FMI avait prélevé 974,5 millions de DTS (soit 1,7 milliard de dollars) sur la contribution du Canada aux NAE pour financer des accords de prêt. La contribution du Canada aux NAE sera ramenée de 7,62 milliards de DTS à 3,87 milliards de DTS lorsque les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 entreront en vigueur.

Accords de prêt bilatéraux

Les ressources du FMI sont augmentées temporairement grâce à de nouveaux engagements relatifs à la ligne de crédit bilatérale temporaire totalisant 461 milliards de dollars américains que 38 pays ont pris en 2012 en raison de la crise de la dette souveraine dans la zone euro. En date de février 2014, le FMI avait conclu des prêts d'une valeur de 422 milliards de dollars américains, qui peuvent uniquement être activés à titre d'ultime recours lorsque les ressources provenant des quotes-parts et des NAE ont presque été épuisées et que la capacité d'engagement prospectif (voir ci-après) du FMI est réduite à 100 milliards de DTS. Le Canada n'a pas pris part à cette ronde d'accords de prêts bilatéraux.

¹² Au 30 avril 2014, 1 DTS valait 1,698 dollar canadien.



Tableau 7

Sommaire de la position financière du Canada au FMI Engagements du Canada au 30 avril 2014

Milliards de DTS

	Affectation	Montant prélevé
Quote-part actuelle	6,4	2,0
Engagement au titre des NAE	7,6	1,0
Engagement au titre des AGE	0,9	0
Total	14,9	3,0

Mécanismes de protection des ressources générales

Le FMI ne consacre pas toutes ses ressources à des prêts parce qu'il ne fait pas de prélèvement sur les quotes-parts de ses membres participant à des programmes ou dont la balance des paiements n'est pas jugée solide. Un certain nombre de membres seulement fournissent des ressources pouvant être prêtées. Ces membres aux assises financières solides participent au plan des opérations financières, qui indique à des intervalles réguliers les prélèvements prévus du Fonds sur les quotes-parts des membres et leurs engagements en vertu des NAE. De plus, le Fonds réserve un solde prudentiel de 20 % des quotes-parts et des ressources des NAE utilisables, ce qui constitue une importante mesure de protection de la liquidité face aux demandes des membres. Le FMI applique un mécanisme appelé la capacité d'engagement prospectif pour mesurer les ressources disponibles aux fins des nouveaux engagements financiers de la prochaine année. Cette capacité correspond au montant obtenu grâce au calcul suivant : ressources utilisables non engagées, *plus* remboursements de l'année suivante, *moins* montants déjà engagés en vertu d'accords de prêt en vigueur, *moins* solde prudentiel. La capacité d'engagement prospectif n'englobe pas les prêts bilatéraux non activés ou les AGE. Au 30 avril 2014, la capacité d'engagement prospectif totalisait 265 milliards de DTS, soit environ 410 milliards de dollars américains.

Certaines mesures de protection financière couvrent les ressources du FMI, dont la situation de l'institution à titre de créancier privilégié, la convertibilité des réclamations en liquidités de créanciers dans certaines circonstances et les soldes de précaution du Fonds. Le FMI n'a jamais subi de pertes au titre de ses activités de prêt. Les fonds versés au FMI n'ont aucune incidence sur la dette nette du Canada puisqu'ils constituent des actifs financiers du gouvernement du Canada. Des intérêts sont récoltés selon le taux d'intérêt applicable aux DTS lorsque des sommes sont prélevées pour financer des programmes de prêt. Les prêts du Canada au FMI sont comptabilisés à titre de réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada conformément aux pratiques comptables internationales.

Pour un complément d'information sur le bilan du FMI, veuillez vous reporter à l'annexe 2. Le rapport annuel du FMI pour 2013 contient également un examen approfondi des finances du Fonds. Le FMI produit des renseignements d'actualité sur ses finances, notamment un sommaire hebdomadaire de l'aide financière qu'il procure aux pays membres, de ses ressources disponibles, des arrérages et de ses principaux taux, ainsi qu'un sommaire mensuel de ses ressources totales, des ressources utilisables et de sa capacité d'engagement prospectif.



Ressources au titre des prêts concessionnels et des allègements de dette

Les prêts concessionnels et les allègements de dette pour les pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts plutôt que par les quotes-parts souscrites. Des prêts à faible taux d'intérêt sont consentis en vertu du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC), tandis que les allègements de la dette proviennent de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe. Les ressources servant à financer ces activités proviennent des cotisations volontaires des membres et du FMI lui-même. Elles sont administrées dans le cadre de divers accords de fiducie dont le FMI est fiduciaire. Pour en savoir davantage sur les activités relatives à l'allègement de la dette du FMI, veuillez consulter la page <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/concesslendingf.htm>.

Les prêts concessionnels du FFRPC nécessitent des ressources aux fins des prêts et des ressources « aux fins des subventions ». Les pays donateurs concluent des accords de prêt avec le FMI en sa qualité de fiduciaire du FFRPC. Ces fonds sont ensuite prêtés dans le cadre des programmes du FFRPC. Le Fonds verse des intérêts sur les cotisations aux fins de prêt, et toutes les ressources fournies en vertu des accords de prêt sont considérées comme des réserves officielles de change et assujetties au statut de créancier privilégié du FMI.

Puisque les prêts en vertu du FFRPC sont assujettis à un faible taux d'intérêt fixe (actuellement nul), des ressources sous forme de subventions doivent être obtenues pour combler la différence entre le taux d'intérêt sur les prêts concessionnels payé par les membres pauvres et vulnérables et le taux d'intérêt au taux des DTS versé aux prêteurs. En ce qui concerne le Canada, la fourniture de ressources au titre des subventions entraîne un coût budgétaire. Outre les contributions au titre des subventions financées par les donateurs, le FMI se sert des revenus en intérêt annuels provenant des réserves du FFRPC (qui constituent des garanties pour les prêteurs en vertu du FFRPC) afin d'augmenter ses ressources au titre des subventions. Ces flux de ressources internes procurent au FFRPC une capacité autosuffisante de prêts concessionnels.

Après le déclenchement de la crise financière et économique mondiale, le FMI a réussi à obtenir un important financement aux fins du FFRPC composé de fonds internes et de nouvelles ressources de donateurs afin d'accroître l'aide fournie à ses membres les plus vulnérables. Cet exercice visait à stimuler la capacité du FFRPC de sorte qu'il puisse consentir des prêts concessionnels pouvant atteindre 11,3 milliards de DTS au cours de la période comprise entre 2009 et 2014. Le Canada a fait figure de chef de file tout au long du processus, notamment en contribuant 40 millions de dollars en ressources au titre des subventions et 500 millions de DTS (environ 800 millions de dollars) en ressources au titre des prêts. Ces sommes ont été annoncées dans le budget de 2010.

Même si le montage de financement de 2009-2014 s'est avéré efficace, la capacité de prêt du FFRPC était de nouveau sur le point de diminuer pour s'établir en deçà des besoins prévus d'ici le début de 2015. C'est pour renforcer la capacité de prêts concessionnels du Fonds que le Conseil d'administration du FMI a convenu en septembre 2012 de lui transférer plus de 1,75 milliard de DTS provenant des bénéfices exceptionnels tirés de ses ventes d'or en 2009-2010. Ce transfert s'inscrivait dans la stratégie adoptée par le Conseil d'administration pour rendre le FFRPC autosuffisant à long terme. En avril 2014, le Conseil d'administration a approuvé les modifications nécessaires à la mise en œuvre d'un FFRPC autosuffisant. Plus précisément, cela comprenait l'autorisation de l'utilisation éventuelle du revenu de placement gagné dans les réserves du FFRPC pour subventionner des prêts, ainsi que le fait de permettre que le Fonds prenne des engagements de prêt à même le FFRPC au cours de la période allant de 2016 à 2020. Une fois que ces modifications seront entrées en vigueur, le FFRPC sera dans une position beaucoup plus solide pour soutenir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables du FMI.



Annexe 2

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2014

Les décaissements du FMI (à savoir les sorties de fonds en faveur des membres emprunteurs) du Compte des ressources générales ont enregistré une légère hausse, passant de 10,6 milliards de DTS au cours de l'exercice 2013 à 11,7 milliards de DTS au cours de l'exercice 2014 alors que les remboursements (à savoir les rentrées de fonds du FMI) ont affiché une augmentation modérée, s'établissant à 20,6 milliards de DTS au cours de l'exercice 2014 contre 14,6 milliards de DTS au cours de l'exercice précédent. Ainsi, les remboursements ont dépassé les décaissements (écart de 8,9 milliards de DTS) pour une deuxième année consécutive. Les décaissements et les remboursements découlant du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont enregistré une baisse modeste : les décaissements ont diminué à 0,6 milliard de DTS au cours de l'exercice 2014 contre 0,9 milliard de DTS au cours de l'exercice 2013, et les remboursements ont diminué à 0,4 milliard de DTS au cours de l'exercice 2014 contre 0,5 milliard au cours de l'exercice 2013.

Décaissements et remboursements du FMI

Milliards de DTS

	Exercice 2013	Exercice 2014
Compte des ressources générales (CRG)		
Décaissements	(10,6)	(11,7)
Remboursements	14,6	20,6
	4,0	8,9
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)¹		
Décaissements	(0,9)	(0,6)
Remboursements	0,5	0,4
	(0,4)	(0,2)
CRG et FFRPC		
Total – Décaissements	(11,5)	(12,3)
Total – Remboursements	15,1	21,0
	3,6	8,8

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI

L'encours du crédit du CRG a diminué légèrement, passant à 81,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2014 comparativement à 90,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2013. Cette situation a également entraîné une légère baisse de l'encours du crédit total, qui s'est établi à 87,3 milliards de DTS contre 96,1 milliards de DTS au cours de l'exercice précédent. L'encours du crédit du FFRPC a augmenté légèrement, à 6,1 milliards de DTS, pendant l'exercice 2014.



Encours du crédit du FMI

Milliards de DTS

	Exercice 2013	Exercice 2014
Compte des ressources générales	90,2	81,2
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance¹	5,9	6,1
Total	96,1	87,3

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI



Annexe 3

Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2014

Accords de prêt du FMI au 30 avril 2014

Millions de DTS

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Compte des ressources générales (CRG)				
Accords de confirmation				
Bosnie-Herzégovine	26 septembre 2012	30 juin 2015	474	253
Jordanie	3 août 2012	2 août 2015	1 364	852
Roumanie	27 septembre 2013	26 septembre 2015	1 751	0
Saint-Kitts-et-Nevis	27 juillet 2011	26 juillet 2014	53	48
Tunisie	7 juin 2013	6 juin 2015	1 146	573
Ukraine	30 avril 2014	29 avril 2016	10 976	0
Total			15 764	1 726
Mécanisme élargi de crédit				
Albanie	28 février 2014	27 février 2017	296	24
Arménie	7 mars 2014	6 mai 2017	82	12
Chypre	15 mai 2013	14 mai 2016	891	297
Grèce	15 mars 2012	14 mars 2016	23 785	7 211
Jamaïque	1 ^{er} mai 2013	30 avril 2017	615	222
Pakistan	4 septembre 2013	3 septembre 2016	4 393	1 080
Portugal	20 mai 2011	30 juin 2014	23 742	22 942
Total			53 804	31 788
Ligne de crédit modulable				
Colombie	24 juin 2013	23 juin 2015	3 870	0
Mexique	30 novembre 2012	29 novembre 2014	47 292	0
Pologne	18 janvier 2013	17 janvier 2015	22 000	0
Total			73 162	0
Ligne de précaution et de liquidité				
Maroc	3 août 2012	2 août 2014	4 117	0
Total			4 117	0
Total – CRG			146 847	33 514

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Accords de prêt du FMI au 30 avril 2014

Millions de DTS

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)¹				
Facilité élargie de crédit				
Afghanistan	14 novembre 2011	13 novembre 2014	85	24
Bangladesh	11 avril 2012	10 avril 2015	640	366
Bénin	14 juin 2010	30 juin 2014	74	64
Burkina Faso	27 décembre 2013	26 décembre 2016	27	3
Burundi	27 janvier 2012	26 janvier 2015	30	20
République centrafricaine	25 juin 2012	24 juin 2015	42	7
Côte d'Ivoire	4 novembre 2011	3 novembre 2014	390	309
Gambie	25 mai 2012	24 mai 2015	19	11
Guinée	24 février 2012	23 février 2015	129	73
Haïti	21 juillet 2010	29 août 2014	41	39
Rép. kirghize	20 juin 2011	19 juin 2014	67	57
Libéria	19 novembre 2012	18 novembre 2015	52	22
Malawi	23 juillet 2012	22 novembre 2015	104	52
Mali	18 décembre 2013	17 décembre 2016	30	6
Niger	16 mars 2012	31 décembre 2015	79	45
São Tomé-et-Principe	20 juillet 2012	19 juillet 2015	3	1
Sierra Leone	21 octobre 2013	20 octobre 2016	62	9
Îles Salomon	7 décembre 2012	6 décembre 2015	1	0
Total			1 874	1 109
Total – FFRPC			1 874	1 109
Total général			148 721	34 623

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : FMI



Annexe 4

Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada

La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 et à accroître la prospérité partagée, en favorisant la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population de chaque pays. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habilitier les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement. Le Groupe de la Banque mondiale représente une source essentielle d'aide financière et technique pour les pays en développement du monde entier.

Rôle et mandat du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle unique qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans la présente section concernent l'exercice 2014 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014). On trouve de plus amples renseignements au sujet des résultats financiers du Groupe de la Banque mondiale sur la page des résultats financiers de son site Web.





BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 188
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 18,6 G\$US en 2014

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, de même qu'aux pays à faible revenu solvables.

La BIRD puise la majorité de ses fonds sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter des fonds à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres, dont le Canada.

La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. Pour l'exercice 2014, le portefeuille de prêts de la BIRD comprenait des engagements de 18,6 milliards de dollars américains destinés à 95 projets dans une quarantaine de pays, soit 3,4 milliards de plus qu'en 2013.

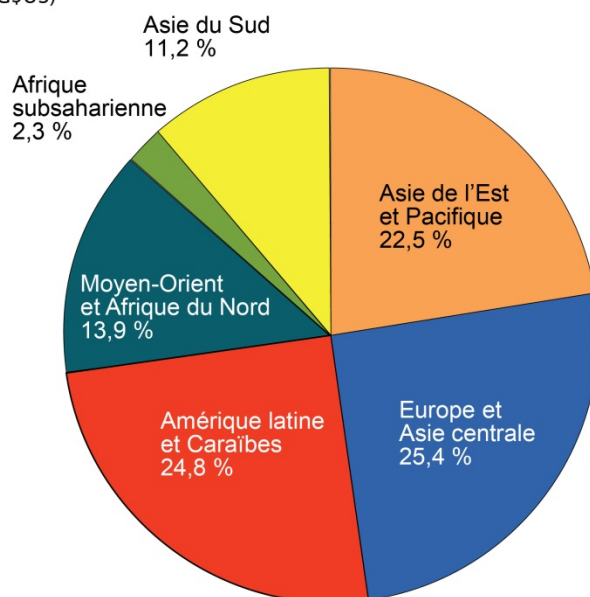
La région de l'Europe et de l'Asie centrale a reçu la plus grande part du financement de la BIRD en 2014 (25,4 %); vient ensuite la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (24,8 %). Pour en savoir plus au sujet de la BIRD, prière de visiter son site Web.



Graphique 4

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2014

(% des engagements de 18,6 G\$US)

**IDA – Association internationale de développement****Coup d'œil sur l'IDA**

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 173
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 22,2 G\$US en 2014

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui confiant le mandat de soulager la pauvreté en accordant des prêts sans intérêt et des subventions. L'IDA offre des prêts sans intérêt amortis sur 25 ou 40 ans et des subventions aux pays qui risquent le surendettement et constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. L'IDA cible les pays dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 205 dollars américains. À l'heure actuelle, 82 pays sont admissibles au soutien de l'IDA. Les pays admissibles aux prêts de l'IDA qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD doivent pour leur part verser des intérêts un peu plus élevés sur leurs prêts de l'IDA que les autres pays qui ne sont que débiteurs de l'IDA.



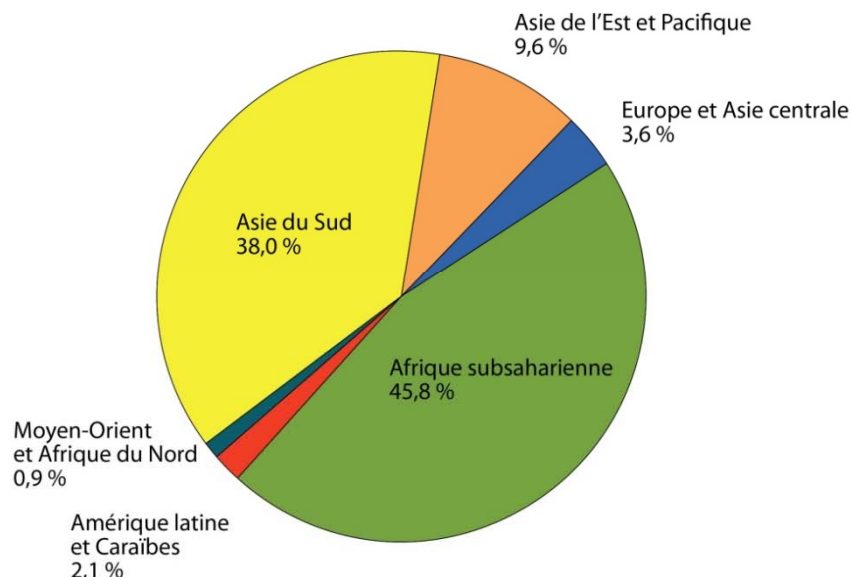
Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des gouvernements donateurs, dont le Canada, des transferts annuels provenant du revenu net de la BIRD et de la SFI et des remboursements du principal des prêts antérieurs. Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs. La dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA a pris fin en décembre 2013 et reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 5 mai 2014.

L'Afrique subsaharienne a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA en 2014 : elle a reçu 10,2 milliards de dollars américains, soit 45,8 % du total des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié de 38,0 % des nouveaux engagements, pour un total de 10,5 milliards de dollars américains. Pour en savoir plus au sujet de l'IDA, prière de visiter son site Web.

Graphique 5

Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2014

(% des engagements de 22,2 G\$US)



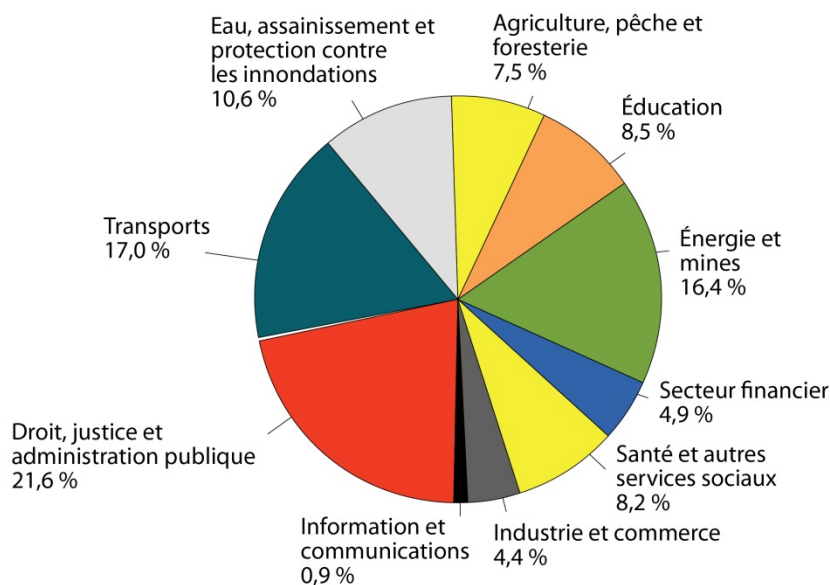
Environ 44 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA en 2014 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations). Parmi les autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique, le droit et la justice (22 %), l'éducation (9 %) ainsi que la santé et les autres services sociaux (8 %).



Graphique 6

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2014

(% des engagements de 40,8 G\$US)

**SFI – Société financière internationale****Coup d'œil sur la SFI**

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 184
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements d'investissement de 22,4 G\$US en 2014

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de réduire la pauvreté et d'encourager une croissance économique durable. Elle accorde du financement à des projets du secteur privé, aide à mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils ainsi que de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. La SFI accorde son soutien financier s'il est impossible d'obtenir suffisamment de capitaux privés d'autres sources à des conditions raisonnables. Elle est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.



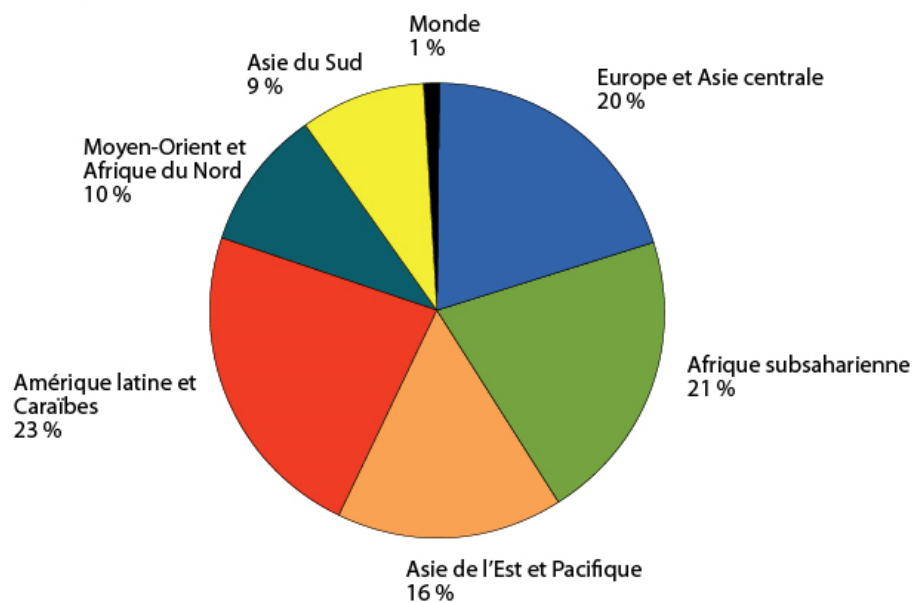
En 2014, la SFI a pris des engagements au titre de nouveaux investissements totalisant 22,4 milliards de dollars américains, dont 17,3 milliards à même son propre compte et 5,1 milliards provenant de ressources de base mobilisées. Les nouveaux engagements à même le compte de la SFI ont totalisé, en dollars américains, 4,06 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 3,48 milliards en Europe et en Asie centrale, 3,54 milliards en Afrique subsaharienne, 1,70 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 2,77 milliards en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et 1,56 milliard en Asie du Sud.

Pour en savoir plus au sujet de la SFI, prière de visiter son site Web.

Graphique 7

Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2014

(% des engagements de 17,3 G\$US)

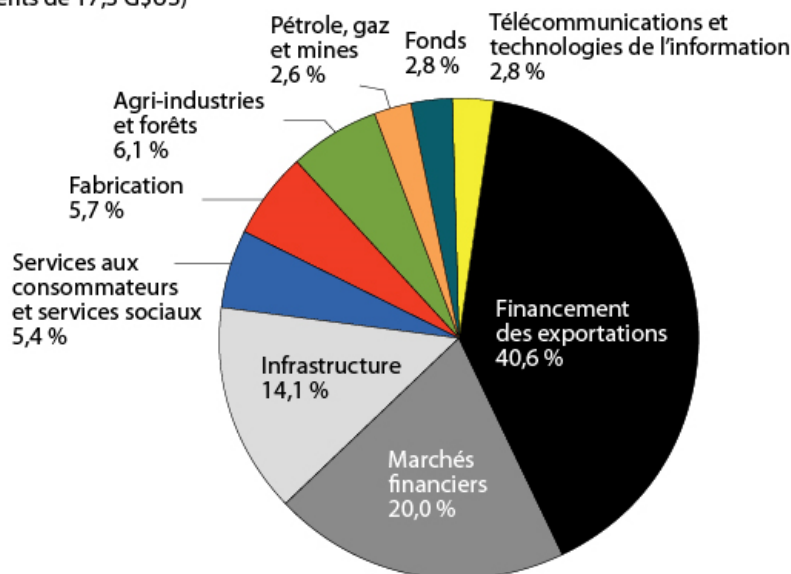




Graphique 8

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2014

(% des engagements de 17,3 G\$US)

**AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements****Coup d'œil sur l'AMGI**

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 180
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, produits de rehaussement de crédit et services consultatifs et juridiques
- Taille : Garanties de risque de 3,2 G\$US en 2014

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

En 2014, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 3,2 milliards de dollars américains, en hausse par rapport à l'exercice 2013 (2,8 milliards de dollars américains).

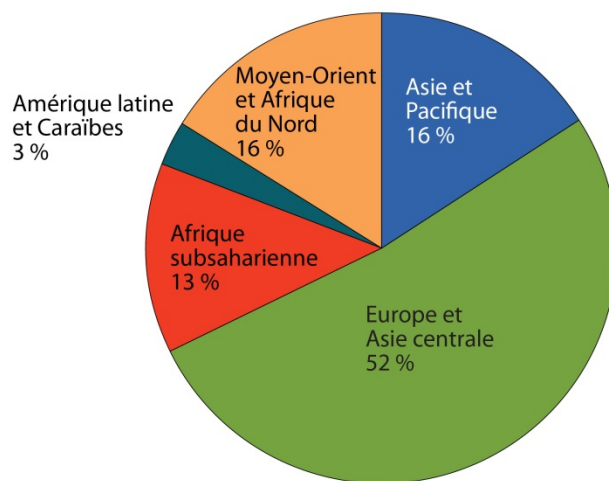
Pour en savoir plus au sujet de l'AMGI, prière de visiter son site Web.



Graphique 9

Ventilation régionale des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2014

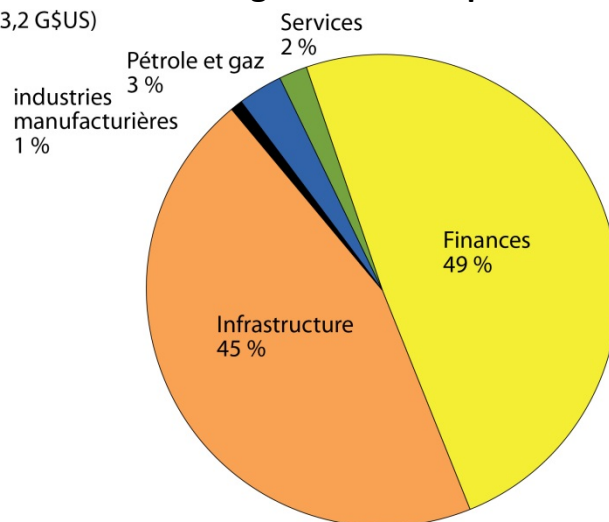
(% des engagements de 3,2 G\$US)



Graphique 10

Ventilation sectorielle des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2014

(% des engagements de 3,2 G\$US)



CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 150 membres en règle; 159 signataires
- Mission : Régler les différends internationaux relatifs aux investissements



Créé en vertu de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les pays membres et des investisseurs étrangers. Le 1^{er} novembre 2013, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention du CIRDI auprès de la Banque mondiale. Le Canada a signé la Convention du CIRDI le 15 décembre 2006. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposent d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.

Conformité à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi) est entrée en vigueur le 28 juin 2008. Elle énonce trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale constitue une aide au développement officielle. Cette aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

La Loi vise tous les ministères fédéraux qui accordent une aide au développement officielle, y compris par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale.

Pour que des dépenses ou des investissements figurent dans les rapports sur l'aide au développement officielle, le ministre compétent doit être d'avis qu'ils remplissent ces conditions. Aux fins de la transparence de la reddition de comptes en la matière, la Loi exige que les ministres rendent compte de l'aide au développement officielle accordée dans un rapport annuel au Parlement. Ces rapports annuels sont accessibles sur la page Web à l'adresse <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-61295946-JEX>.

Les ministres responsables ont déterminé que les institutions du Groupe de la Banque mondiale qui reçoivent du financement du gouvernement du Canada répondent à ces critères. Plus particulièrement :

- L'IDA est la plus importante source de financement de donateurs destiné aux services sociaux de base dans les pays les plus pauvres. L'IDA fonde l'octroi de ses crédits sur des stratégies d'aide-pays qui prennent en compte les points de vue de la société civile et les bénéficiaires éventuels du financement accordé. L'IDA est un chef de file reconnu du soutien aux objectifs de développement visiblement liés à l'amélioration des droits de la personne, comme d'améliorer l'accès des gens pauvres aux services d'éducation et de santé, de favoriser la participation et la prise de décisions de ces derniers au sein de la société, et de leur offrir des systèmes de justice renforcés.
- La BIRD est structurée à la manière d'une coopérative appartenant à ses 188 pays membres et exploitée dans leur intérêt. Ainsi, les bénéficiaires de son financement à faible coût et de son expertise en matière de développement sont représentés dans les processus décisionnels. Les activités de la BIRD sont axées sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu moyen et les pays à faible revenu solvables.
- Les programmes et les activités de la SFI sont axés sur le secteur privé. Puisqu'une partie des fonds investis par l'entremise de la SFI sont octroyés aux conditions du marché, le financement versé par le Canada à la SFI n'est pas intégralement consigné dans l'aide au développement officielle. Toutefois, la mission de réduction de la pauvreté ainsi que les mesures de protection environnementale et sociale de la SFI sont conformes à l'esprit de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. De plus, les activités de la SFI sont orientées par son Conseil des gouverneurs et son Conseil d'administration, où sont représentés tous les pays pauvres dans lesquels la SFI effectue des investissements.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose de plusieurs organismes pour faire en sorte que ses activités soient menées de façon intégrée et à ce qu'elles produisent des résultats bénéfiques pour les personnes vulnérables et désavantagées des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le GEI est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Il évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, de mettre en place une responsabilisation au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. Ses rapports sont disponibles sur le site Web de la Banque mondiale.

Département d'audit interne

Le travail du Département d'audit interne consiste principalement à déterminer si les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale donnent l'assurance raisonnable : que l'information importante sur les plans des finances, de la gestion et des opérations est exacte, fiable et produite en temps opportun; que les ressources sont acquises économiquement et utilisées avec efficacité; que les actifs sont protégés; que les mesures prises par l'organisation sont conformes aux politiques, procédures, contrats et lois et règlements pertinents; et que les programmes, les plans et les objectifs opérationnels importants seront réalisés.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, et ce dernier lui rend compte directement. On trouve de plus amples renseignements au sujet du Panel sur le site Web de la Banque mondiale.

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le rapport annuel du CAO peut être consulté sur son site Web.

Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à ce qu'ils servent aux fins prévues. Le Groupe de la Banque mondiale a sanctionné 47 entités en 2013. On trouvera de plus amples renseignements au sujet de l'INT sur le site Web de la Banque mondiale.



Souscriptions du Canada au capital et actions détenues

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses pays membres. Chacun d'eux détient des actions des organismes qui constituent le Groupe. Les pays exercent principalement leur pouvoir décisionnel par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, selon la nature des décisions, et lors des négociations sur l'augmentation du capital et la reconstitution des ressources.

Le Canada est au nombre des 10 principaux actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 7,2 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et contribué 10,2 milliards de dollars américains à l'IDA.

Tableau 8

Souscriptions du Canada au capital en 2014

M\$US, sauf indication contraire

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscriptions au capital et contributions	7 039,5	10 186 ¹	81,3	56,5
Montant versé	433,1	10 186 ¹	81,3	10,7
Montant non versé, mais tributaire des besoins futurs en capital	6 606,4	–	–	45,8
Part des souscriptions ou des contributions (%)	3,02	4,51	3,25	2,95
Part des voix (%)	2,89	2,62	3,10	2,50

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2014 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit du total de la contribution et des engagements du Canada au titre de la reconstitution des ressources IDA-16.

Cela confère au Canada de 2,5 % à 3,1 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque. À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres. À la fin de 2010, des réformes touchant le nombre d'actions et de voix à la BIRD ont été approuvées, ce qui fera augmenter la part des voix détenues par les pays en développement et les économies émergentes puisque les augmentations générales et spéciales du capital sont financées par les États membres. À mesure que ces réformes des voix seront mises en œuvre, le Canada devrait passer du 7^e rang au 11^e rang parmi les actionnaires, favorisant une plus grande représentation et une reconnaissance accrue de certaines importantes économies de marché émergentes.

Le gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale

Les pays membres nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance du Groupe de la Banque mondiale. Le gouverneur représentant le Canada est le ministre des Finances, l'honorable Joe Oliver.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension de membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions prises par le Canada sur les résolutions prises entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2014 sont présentées ci-après.



Bilan des votes du gouverneur canadien en 2013-2014

En août 2013, le Canada a voté contre la proposition de hausser le salaire des administrateurs et de leurs suppléants.

En septembre 2013, le Canada a voté en faveur de Washington à titre d'hôte des assemblées générales annuelles du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale de 2016 et de 2017, qui auront lieu à compter du 7 octobre et du 13 octobre, respectivement.

En novembre 2013, le Canada a nommé Alister Smith à titre de candidat du Canada à l'occasion des élections intérimaires des administrateurs en 2013.

En mai 2014, le Canada a appuyé la résolution approuvant la dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA.

En juin 2014, le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Vu l'ampleur de la participation du Canada au capital-actions, le gouverneur canadien siège également au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, qui se réunit deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles (à l'automne). En 2013-2014, le gouverneur a déposé deux déclarations à l'intention du Comité du développement pour le compte des pays que représente le Canada, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la République dominicaine, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, soit le 12 octobre 2013 et le 12 avril 2014 à Washington.

L'administrateur représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Ils représentent chacun un groupe, lequel peut inclure plus d'un pays. L'administrateur pour le Canada, M. Alister Smith, représente le groupe de pays qui comprend le Canada. L'administrateur reçoit des conseils des gouvernements du groupe de pays au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. Il tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de membre de la direction du Groupe de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

Les actionnaires soulèvent couramment de sérieuses questions ou préoccupations au sujet de certaines opérations de la Banque avant que celles-ci ne soient débattues par le Conseil d'administration. En outre, les administrateurs peuvent voter contre certains projets ou politiques ou s'abstenir de voter après avoir consulté les membres de leur groupe. En 2013-2014, l'administrateur représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil, à six exceptions près (voir l'encadré ci-après).



Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2013-2014

(Oppositions ou abstentions seulement)

Étant donné que le Canada a condamné l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et les mesures prises par cette dernière afin de déstabiliser l'est de l'Ukraine, de même que les préoccupations canadiennes relatives aux mesures continues prises par la Russie pour miner la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter ou s'est opposé à certains projets russes ou liés à la Russie en 2014.

- En avril 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter sur une proposition d'investissement de la SFI dans Novomet, une importante entreprise russe spécialisée dans les pompes submersibles électroniques.
- En mai 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est opposé à une proposition d'investissement de la SFI dans Auchan, un détaillant alimentaire mondial cherchant à étendre ses activités en Russie, au Vietnam et dans d'autres marchés émergents.
- En juin 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est opposé à une proposition de projet de la SFI visant à accorder des fonds pour les besoins en fonds de roulement des filiales établies en Russie et au Turkménistan d'une entreprise de construction turque.

De plus, en mars 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter sur une proposition d'investissement de la SFI dans le domaine de l'énergie au Nigéria au motif de contraintes de temps, puisqu'un audit juricomptable était en cours afin de répondre aux préoccupations relatives à la gouvernance dans le secteur de l'énergie du pays.

En mai 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter sur une proposition de prêt de l'IDA au Soudan du Sud pour un projet de construction de route, compte tenu de préoccupations quant à l'incapacité du gouvernement du Soudan du Sud à mettre le projet en œuvre.

En dernier lieu, en juin 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est opposé à la proposition consistant à augmenter la rémunération du personnel du Groupe de la Banque mondiale, faisant valoir que le salaire ne représente qu'une partie de la rémunération totale et qu'il fallait effectuer une évaluation complète de la rémunération dans son ensemble avant d'appuyer une hausse salariale.

Personnel du bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale (au 30 juin 2014)

Administrateur	Alister Smith (Canada)
Administratrice suppléante	Janet Victoria Harris (Saint-Kitts-et-Nevis)
Conseiller principal	Eamonn Kearns (Irlande)
Conseiller principal	Ian MacDonald (Canada)
Conseiller principal	Jonathan Rothschild (Canada)
Conseiller	Niall Cassidy (Irlande)
Conseiller	Andrew Clark (Canada)
Conseillère	Laura Dorling (Canada)
Conseillère	Louisa Pang (Canada)
Conseiller	Derek Gibbs (Barbade)
Adjointe administrative	Anne Turcotte (Canada)
Adjoint de programme	Kimani James (Grenade)



Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2013-2014, il a versé les contributions suivantes :

Contribution à l'IDA : 441 610 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014), le Canada a versé 441,61 millions de dollars à l'IDA, conformément au montant convenu à la Seizième reconstitution des ressources. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.

Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale : 51 200 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards de dollars, les paiements étant versés annuellement.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014), le Canada a versé 51,2 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale aux fins de l'IADM.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale : 206 680 000 \$

Les fonds fiduciaires jouent un rôle important pour mobiliser les ressources des donateurs par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale afin de s'attaquer aux grands problèmes de développement stratégique à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Plus particulièrement, les fonds mobilisent du financement bancaire pour des programmes de développement, principalement à la suite de désastres et de conflits; ils permettent aux donateurs et aux bailleurs de fonds du secteur privé qui financent des activités de développement de s'associer à la Banque conformément aux objectifs d'harmonisation; ils renforcent la capacité de travailler dans des domaines novateurs; et leur personnel collabore avec les organisations de la société civile. Les fonds fiduciaires peuvent compter un ou plusieurs donateurs. Le Canada contribue aux deux types de fonds en privilégiant ceux à donateurs multiples.

L'annexe 5 dresse la liste complète des fonds fiduciaires auxquels le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a versé des contributions en 2013-2014.



Annexe 5

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Sauf indication contraire, les décaissements indiqués ci-dessous sont effectués par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Fonds fiduciaire	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 (M\$)
Amériques	
Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes	2,0
Réforme de la réglementation des affaires Canada-Amériques (Interaméricain)	2,8
Améliorer l'incidence des industries extractives sur le développement (Pérou)	1,5
Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes en Amérique centrale (Honduras et Nicaragua)	10,0
Asie	
Soutien au Programme de développement du secteur de la santé (Bangladesh)	21,0
Renforcement de la gestion des finances publiques (Indonésie)	2,0
Développement de l'agroentreprise indonésienne (Indonésie)	2,0
Développement de l'agroentreprise (Philippines)	2,0
Participation du secteur privé pour le développement agricole (Vietnam)	2,3
Gestion financière et crédit pour la compétitivité (Vietnam)	6,0
Europe, Moyen-Orient, Maghreb, Afghanistan et Pakistan	
Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan – Coûts récurrents (Afghanistan)	20,5
Services d'urgence et résilience sociale pour les municipalités affectées par les réfugiés syriens (Jordanie)	10,0
Programme d'assistance technique pour les micro, petites et moyennes entreprises (Moyen-Orient et Maghreb)	4,5
Fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (Programme régional du Moyen-Orient et du Maghreb)	5,0
Mobilisation du secteur privé pour le développement des petites et moyennes entreprises agricoles (Ukraine)	1,3
Développement d'un système d'assurance agricole – phase de consolidation (Ukraine)	1,2
Afrique subsaharienne	
Programme de croissance agricole (Éthiopie)	3,8
Programme d'amélioration du climat d'investissement (Éthiopie)	0,1
Développement de l'entrepreneuriat féminin (Éthiopie)	1,5
Programme de livraison des services de santé (Mozambique)	3,3
Gouvernance efficace des impacts de l'exploitation minière et du gaz (Mozambique)	0,2
Appui à la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre (panafricain)	2,0
Améliorer l'accès aux marchés pour les agriculteurs de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest (panafricain)	2,0
Renforcement des capacités du secteur de l'énergie (Tanzanie)	5,0
Environnement propice au secteur de l'extraction (Kenya)	0,95
Programme africain de lutte contre l'onchocercose – phase III (Programme régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre)	1,7
Élaboration des budgets dans le secteur de la santé (Rép. dém. du Congo)	0,3



Fonds fiduciaire	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 (M\$)
Initiatives de portée mondiale et politique stratégique	
Fonds d'aide aux services consultatifs pour le climat d'investissement	20,0
Appui au rapport annuel de la Banque mondiale sur le développement	0,2
Garantie de marché pour les vaccins	17,0
Appui institutionnel au CGIAR – 2014	13,8
Initiative du CGIAR sur le blé	3,0
Indicateurs des sciences et des technologies agricoles	0,2
Cinquième reconstitution (2010-2014) – Fonds pour l'environnement mondial	27,5
Garantie de marché pour l'agriculture (AgRésultats) ¹	10,0
Total	206,68

¹ Ce décaissement a été effectué par l'entremise du ministère des Finances.

Sources : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement; CFO-Stats



Annexe 6

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2014

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014
Dépenses d'administration	1 761	1 821
Revenu (perte) net	218	-978
Total de l'actif	325 601	358 883
Engagements de l'exercice	15 249	18 604
Décaissements bruts	16 030	18 762
Prêts non versés	61 306	58 449
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	9 478	9 813
Décaissements nets	6 552	8 949
Ratio d'endettement (%)	26,8	25,70

Association internationale de développement

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014
Revenu net	-1 752	-1 612
Encours des crédits au développement	125 135	136 011
Engagements de l'exercice	16 298	22 239
Décaissements bruts	11 228	13 432
Remboursements de principal	3 822	3 462
Décaissements nets	7 371	9 878

Société financière internationale

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014
Dépenses d'administration	845	888
Revenu avant les subventions à l'IDA	1 350	1 739
Total de l'actif	77 525	84 130
Portefeuille engagé	49 617	51 735
Engagements de l'exercice	24 853	22 404
Nombre de projets	612	599
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	34 677	38 176



Agence multilatérale de garantie des investissements

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014
Dépenses d'administration et autres dépenses	41	40
Revenu de fonctionnement	19	27
Total de l'actif	1 849	2 008
Capacité de souscription législative	13 897	15 145
Garanties émises pendant l'exercice	2 781	3 155
Nombre de contrats de garantie conclus	47	33
Risque net	6 410	7 113
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	4,5	6,6

Sources : BIRD, IDA, SFT et AMGI, états financiers non audités



Annexe 7

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2014

M\$US

	BIRD	IDA	Montant total
Par région			
Afrique	420	10 193	10 613
Amérique latine et Caraïbes	4 609	460	5 068
Asie de l'Est et Pacifique	4 181	2 131	6 313
Asie du Sud	2 077	8 458	10 535
Europe et Asie centrale	4 729	798	5 527
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 588	199	2 788
Total	18 604	22 239	40 843
Par secteur			
Agriculture, pêche et foresterie			3 059
Droit, justice et administrations publiques			8 837
Eau, assainissement et protection contre les inondations			4 332
Éducation			3 457
Énergie et mines			6 689
Finances			1 984
Industrie et commerce			1 807
Information et communication			381
Santé et autres services sociaux			3 353
Transports			6 946
Total			40 843
Dont BIRD			18 604
Dont IDA			22 239

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Annexe 8

Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2014, par région et pays

M\$US

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique						
Afrique (région)			8	1 179	8	1 179
Angola			1	75	1	75
Bénin			5	119	5	119
Burkina Faso			6	321	6	321
Burundi			2	126	2	126
Cameroun			2	91	2	91
Cap-Vert			1	16	1	16
Comores			3	12	3	12
Congo, Rép. dém. du			7	282	7	282
Congo, Rép. du			5	29	5	29
Côte d'Ivoire			4	135	4	135
Éthiopie			8	1 624	8	1 624
Gabon	1	18			1	18
Gambie			4	37	4	37
Ghana			5	391	5	391
Guinée			1	50	1	50
Guinée-Bissau			3	46	3	46
Kenya			5	535	5	535
Lesotho			3	34	3	34
Libéria			1	22	1	22
Madagascar			2	75	2	75
Malawi			2	84	2	84
Mali			5	312	5	312
Mauritanie			2	141	2	141
Mozambique			5	409	5	409
Niger			3	210	3	210
Nigéria	1	395	7	1 628	8	2 023
Ouganda			4	724	4	724
Rép. centrafricaine			2	50	2	50
Rwanda			5	175	5	175
Sao Tomé-et-Principe			2	4	2	4
Sénégal			6	350	6	350
Seychelles	0	7			0	7
Sierra Leone			5	97	5	97
Soudan du Sud			2	44	2	44
Tanzanie			6	640	6	640
Tchad			3	36	3	36
Togo			3	40	3	40
Zambie			1	52	1	52
Total	2	420	139	10 193	141	10 613



Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie de l'Est et Pacifique						
Chine	12	1 615			12	1 615
Îles du Pacifique			1	2	1	2
Îles Salomon			1	18	1	18
Indonésie	4	1 072			4	1 072
Kiribati			1	5	1	5
Micronésie, États fédérés de			1	14	1	14
Mongolie			4	94	4	94
Myanmar			4	282	4	282
Papouasie-Nouvelle-Guinée			2	157	2	157
Philippines	2	1 279			2	1 279
Rép. dém. populaire lao			5	103	5	103
Samoa			4	65	4	65
Timor-Leste	1	15	0	25	1	40
Tonga			2	17	2	17
Tuvalu			2	9	2	9
Vietnam	1	200	9	1 341	10	1 541
Total	20	4 181	36	2 131	56	6 313
Europe et Asie centrale						
Albanie	3	305			3	305
Arménie	3	69	1	87	4	156
Asie centrale (région)			1	45	1	45
Azerbaïdjan	1	35			1	35
Bélarus	2	180			2	180
Bosnie-Herzégovine			3	156	3	156
Croatie	2	310			2	310
Géorgie	2	130	1	73	3	203
Kazakhstan	1	36			1	36
Kosovo			2	57	2	57
Macédoine, ex-rép. yougoslave de	2	74			2	74
Moldavie	1	9	1	52	2	61
Monténégro	1	7			1	7
Ouzbékistan	2	168	0	243	2	411
Rép. kirghize			2	50	2	50
Roumanie	2	1 374			2	1 374
Russie	2	110			2	110
Serbie	2	240			2	240
Tadjikistan			2	37	2	37
Turquie	1	300			1	300
Ukraine	3	1 382			3	1 382
Total	30	4 729	13	798	43	5 527
Amérique latine et Caraïbes						
Amérique centrale (région)			1	24	1	24
Bolivie			3	93	3	93
Brésil	8	2 019			8	2 019



Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Caraïbes orientales, États des			1	41	1	41
Colombie	3	870			3	870
Équateur	2	305			2	305
Grenade			1	15	1	15
Guatemala	1	340			1	340
Guyana			2	22	2	22
Haïti			3	103	3	103
Honduras			1	12	1	12
Jamaïque	3	224			3	224
Mexique	2	356			2	356
Nicaragua			3	97	3	97
Panama	1	200			1	200
Paraguay	1	100			1	100
Pérou	3	195			3	195
Rép. dominicaine			1	17	1	17
Saint-Vincent-et-les-Grenadines			1	36	1	36
Total	24	4 609	17	460	41	5 068
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			2	8	2	8
Égypte	1	300			1	300
Irak	1	355			1	355
Jordanie	2	400			2	400
Liban	2	12			2	12
Maroc	4	1 096			4	1 096
Tunisie	4	426			4	426
Yémen			5	192	5	192
Total	14	2 588	7	199	21	2 788
Asie du Sud						
Afghanistan			2	107	2	107
Asie du Sud (région)			1	527	1	527
Bangladesh			8	1 888	8	1 888
Bhoutan			1	17	1	17
Inde	4	1 975	12	3 134	16	5 109
Maldives			2	23	2	23
Népal			3	222	3	222
Pakistan			4	2 098	4	2 098
Sri Lanka	1	102	4	442	5	544
Total	5	2 077	37	8 458	42	10 535
Total général	95	18 604	249	22 239	344	40 843

Nota – Inclut les garanties. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans les montants. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent une valeur de zéro.

Données en date du 28 juillet 2014.



Annexe 9

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

M\$US

Exercice de la Banque (1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
2006-2007	52,2
2007-2008	59,9
2008-2009	51,6
2009-2010	80,2
2010-2011	49,8
2011-2012	30,7
2012-2013	163,7
2013-2014	94,7

Nota – D'après les données de la Banque mondiale en date du 26 août 2014. Le montant pour 2012-2013 a été révisé pour tenir compte d'un contrat de 115 M\$US accordé à la société Bombardier le 28 juin 2013.

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

\$US

Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
GENINOV	Agriculture	Services-conseils	721 530
SETYM International	Agriculture	Services-conseils	43 536
Dr Pramod Ganapathiraju	Agriculture	Services-conseils	99 500
SOCODEVI	Agriculture	Services-conseils	3 957 217
SOCODEVI	Agriculture	Services-conseils	5 020 021
Beauchemin International	Éducation	Produits	5 277 900
Ravi Venkataraman	Éducation	Services-conseils	133 000
Université Mount Saint Vincent	Éducation	Services-conseils	99 000
Université Mount Saint Vincent	Éducation	Services-conseils	300 000
MindBloom Consulting	Éducation	Services-conseils	98 550
M. Peter Ko	Énergie et mines	Services-conseils	82 440
rePlan Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	45 500
OPTEC Energy Services Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	250 000
Sander Geophysics Limited	Énergie et mines	NC	6 186 978
AECOM	Énergie et mines	Services-conseils	6 011 645
Spacial Dimensions	Énergie et mines	Services-conseils	615 637
Alain Waddell	Énergie et mines	Services-conseils	67 363
Alain Waddell	Énergie et mines	Services-conseils	65 324
Intelecon Research & Consultancy Ltd.	Énergie et mines	Services-conseils	71 660
Emmanuel Moteng Fohom	Énergie et mines	Services-conseils	344 099
M. Hany Raouf Shalaby	Énergie et mines	Services-conseils	28 300
Econoler en partenariat avec Hatch	Énergie et mines	Services-conseils	316 000
Groupe Paterson, Grant & Watson Ltd.	Énergie et mines	Services-conseils	440 865
Coopoly	Énergie et mines	Produits	83 360
AECOM Consultants Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	2 536 450
AECOM Consultants Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	14 203 289
Cabinet COGEOS Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	39 035
Société canadienne de santé internationale	Santé et services sociaux	Services-conseils	559 658
ESD China Limited	Santé et services sociaux	Services-conseils	5 108 009
CCISD	Santé et services sociaux	Services-conseils	11 320 824
CCISD	Santé et services sociaux	Services-conseils	4 456 336
JV Barrington Consulting Group/InfoDom	Santé et services sociaux	Services-conseils	214 872
Embaye Andom Yebio	Santé et services sociaux	Services-conseils	141 700



Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
Brookcove	Santé et services sociaux	Produits	138 524
Dr Hlatchewayo	Santé et services sociaux	Services-conseils	50 000
Populus Global Solutions Inc.	Santé et services sociaux	Produits	1 695 000
Carmen Malena	Inform. et communications	Services-conseils	110 450
Edgardo Sepulveda	Inform. et communications	Services-conseils	139 500
Cowater International Inc.	Admin. publique, droit	Services-conseils	438 273
Cowater International	Admin. publique, droit	Services-conseils	149 992
André Côté	Admin. publique, droit	Services-conseils	315 834
IDEA International	Admin. publique, droit	Services-conseils	304 406
Frederic Martin	Admin. publique, droit	Services-conseils	26 300
Exp International Services Inc.	Admin. publique, droit	Services-conseils	112 078
Aero-Photo (1961) Inc.	Admin. publique, droit	Produits	486 206
Aero-Photo (1961) Inc.	Admin. publique, droit	Produits	486 206
Groupement Roche Ltée Groupe Conseil & ID SA	Admin. publique, droit	Services-conseils	3 722 768
Ana Maria Fernandez	Admin. publique, droit	Services-conseils	26 300
Andre Pretto	Admin. publique, droit	Services-conseils	31 600
Diamond Development Initiative	Admin. publique, droit	Services-conseils	999 950
Mining Chemical Suppliers s.p.r.l.	Admin. publique, droit	Produits	196 229
CRC Sogema	Admin. publique, droit	Services-conseils	13 000 000
G.S.I. International Inc.	Transports	Services-conseils	194 880
G.S.I. International Inc.	Transports	Services-conseils	194 880
Tatyana Nychyperovych	Transports	Services-conseils	36 241
Tatyana Nychyperovych	Transports	Services-conseils	46 464
Tatyana Nychyperovych	Transports	Services-conseils	20 064
AO Global Inc./Geomatics Nig. Ltd.	Transports	Services-conseils	257 298
Exp International Services Inc.	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	600 804
Exp International Services	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	511 977
Exp International Services	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	736 341
International Services Inc. (Exp)	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	718 256

Source : Site Web du Groupe de la Banque mondiale



Annexe 10

Communiqués de 2013-2014 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis

Le 12 octobre 2013

Communiqué de la vingt-huitième réunion du Comité monétaire et financier international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de Singapour

La reprise de l'économie mondiale se poursuit. Cependant, la croissance reste modérée et des aléas négatifs persistent, avec notamment l'apparition de nouveaux risques. On observe des signes encourageants d'affermissement de l'activité dans les pays avancés, tandis que la croissance a ralenti dans beaucoup de pays émergents. La croissance est généralement restée vigoureuse dans les pays à faible revenu. Nous nous appuyons sur les progrès accomplis récemment pour mettre en œuvre des mesures plus ambitieuses et cohérentes afin d'assurer une croissance vigoureuse, durable et équilibrée, tout en réduisant la volatilité sur les marchés. À cet effet, il conviendra de bien gérer de multiples transitions, à savoir ajuster la dynamique de croissance, normaliser les conditions financières mondiales, assurer la viabilité des finances publiques, rééquilibrer la demande mondiale et stabiliser le système financier mondial. De nombreux pays devraient prendre des mesures structurelles pour rehausser la productivité, réduire le chômage et assurer une meilleure répartition des bienfaits de la croissance. Nous saluons les orientations énoncées dans le plan d'action mondial de la Directrice générale.

Pays avancés. La reprise a pris de la vitesse aux États-Unis, les mesures de relance ont conduit à un redressement au Japon, la zone euro sort de la récession et la croissance s'accélère déjà dans quelques autres pays avancés, dont le Royaume-Uni. Des politiques monétaires accommodantes ont soutenu la croissance mondiale tout en maintenant la stabilité des prix : elles demeurent appropriées, mais devraient aller de pair avec des politiques budgétaires crédibles à moyen terme, ainsi que de nouvelles réformes financières et structurelles. La transition vers la normalisation à terme de la politique monétaire dans le contexte d'une croissance plus rapide et soutenue doit être opérée en temps opportun et soigneusement calibrée, et faire l'objet d'une communication claire. Lorsque la situation du pays le permet, les plans d'ajustement budgétaire à moyen terme devraient être mis en œuvre avec souplesse en tenant compte de la situation économique à court terme pour soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant la dette publique sur une trajectoire viable. Toutes ces mesures aideront à atténuer les risques et à bien gérer les effets de débordement, y compris ceux résultant de la volatilité accrue des flux de capitaux, ainsi qu'à assurer une croissance vigoureuse, soutenue et équilibrée. Les États-Unis doivent s'attaquer d'urgence à l'incertitude qui entoure leur situation budgétaire à court terme. La zone euro devrait s'appuyer sur les progrès accomplis vers la mise en place d'une union bancaire et continuer de réduire la fragmentation des marchés financiers. Le Japon devrait opérer un assainissement budgétaire à moyen terme, ainsi que des réformes structurelles pour revigorer la croissance.



Pays émergents et pays en développement. La croissance des pays émergents reste la source principale de la croissance mondiale, mais elle ralentit, en revenant à un niveau plus viable dans certains cas. Les paramètres économiques fondamentaux et les cadres d'action sont généralement plus solides, mais des problèmes structurels internes subsistent. La volatilité récente des flux de capitaux et des marchés financiers a créé de nouvelles difficultés dans certains pays. La politique macroéconomique, y compris la politique de change, doit être avisée. Face aux risques d'instabilité financière ou macroéconomique qui résultent du volume élevé et de la volatilité des flux de capitaux, l'ajustement nécessaire de la politique macroéconomique pourrait être facilité par des mesures prudentielles et, le cas échéant, par des mesures de gestion des flux de capitaux. Cependant, ces dernières ne doivent pas remplacer l'ajustement macroéconomique qui se justifie. L'assainissement des finances publiques reste une priorité absolue dans les pays qui affichent un déséquilibre budgétaire élevé, alors que les autres pays doivent reconstituer leur marge de manœuvre, à moins que la croissance ne ralentisse sensiblement. Il convient de continuer sans relâche à s'attaquer aux obstacles structurels et à rehausser la productivité pour réaliser une croissance vigoureuse, durable et équilibrée. Nous saluons les efforts que de nombreux petits pays en développement, surtout en Afrique, déploient pour accélérer leur croissance, accroître leur taux d'activité et transformer leur structure économique. Nous notons avec satisfaction que le FMI a renforcé sa présence aux côtés des petits pays et nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du programme de travail en faveur de ces pays. Nous sommes conscients des problèmes que les pays arabes en transition rencontrent et nous les encourageons à exécuter les réformes nécessaires pour réaliser une croissance durable et créer des emplois. Les pays donateurs de la région ont fourni une aide considérable et nous appelons les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accroître de manière appropriée leur contribution à l'appui des réformes. Nous encourageons le FMI à accroître l'aide financière et les conseils de politique économique qu'il fournit à ces pays, ainsi que son assistance au renforcement de leurs capacités, en fonction de leurs besoins et de leurs situations particulières.

Pays à faible revenu. La croissance est restée globalement vigoureuse dans ces pays. Le renforcement de la position des finances publiques et des réserves, notamment grâce à l'accroissement des recettes et à un meilleur ciblage des subventions, peut offrir des marges d'action qui pourraient être utilisées si les risques de détérioration se matérialisent. Pour assurer une croissance soutenue et plus solidaire, il convient de continuer d'encourager l'expansion des circuits financiers, l'investissement public productif et le développement des services, ainsi qu'une gestion avisée des ressources naturelles. Nous notons avec satisfaction que les assurances nécessaires pour garantir l'autosuffisance du mécanisme de prêts concessionnels du FMI en faveur des pays à faible revenu ont été reçues, et nous engageons les pays membres à tenir leurs promesses.



Cohérence des politiques économiques. Le FMI doit continuer de servir de plate-forme pour stimuler l'analyse et encourager le dialogue multilatéral de manière à promouvoir la cohérence des politiques économiques et la concertation pour gérer les effets de débordement, y compris ceux résultant de la normalisation à terme et opportune des politiques monétaires, atténuer les risques, ainsi que soutenir une croissance vigoureuse, durable et équilibrée, et la création d'emplois. Les déséquilibres mondiaux se sont réduits, pour des raisons tant structurelles que conjoncturelles, mais le rééquilibrage reste une priorité importante. Les politiques économiques de nombreux pays doivent jouer à l'avenir un rôle plus important pour faciliter l'ajustement. Les pays en situation de déficit doivent continuer d'accroître leur épargne nationale et leur compétitivité, tandis que les pays en excédent devront renforcer leurs sources de croissance intérieures. Nous réaffirmons notre détermination à nous abstenir de toute dévaluation compétitive et de toute forme de protectionnisme. Il convient de mettre en œuvre sans tarder et de façon cohérente des réformes financières à l'échelle mondiale, notamment pour ce qui est des établissements « trop grands pour faire faillite », des normes de fonds propres internationales, du règlement des faillites transfrontières, des marchés de dérivés et des risques systémiques liés aux banques parallèles. Il faut aussi continuer de remédier au manque de données, d'accroître la transparence des finances publiques, de combattre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales à l'échelle internationale. Nous encourageons le FMI à examiner ces questions dans le cadre de sa surveillance bilatérale et multilatérale, et à travailler en collaboration avec les autres institutions internationales.

Surveillance du FMI. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de surveillance renforcé du FMI, avec notamment la stratégie de surveillance financière, le rapport pilote sur le secteur extérieur, le rapport de contagion, la meilleure prise en compte des liens macrofinanciers lors des consultations au titre de l'article IV, et les conseils adaptés aux pays soucieux de mieux répartir les bienfaits de la croissance et de créer des emplois. Nous attendons avec intérêt la prochaine revue triennale de la surveillance, ainsi que de nouvelles analyses des politiques monétaires et macroprudentielles et de leurs répercussions, de l'adéquation des réserves, des indicateurs de liquidité à l'échelle mondiale, des flux de capitaux et des interactions entre les faiblesses des secteurs publics et privés.

Prêts du FMI. Les financements extérieurs, y compris à titre de précaution, peuvent faciliter un ajustement ordonné. Le FMI reste prêt à offrir des concours financiers à l'appui d'ajustements et de réformes appropriés. Nous attendons beaucoup de l'instauration d'un dialogue permanent, fondé sur la souplesse et la bonne volonté, entre le FMI et les arrangements financiers régionaux, de l'examen de plusieurs instruments importants (ligne de crédit modulable, ligne de précaution et de liquidité, instrument de financement rapide), d'un suivi des programmes de crise et d'un nouvel examen de la politique de prêt du FMI en faveur de pays très endettés. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'examen de la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette, en étant conscients qu'il importe de renforcer et de promouvoir des pratiques de financement viable de la part de toutes les parties prenantes.

Gouvernance. Nous continuons d'accorder la plus haute priorité à la réforme de la gouvernance et des quotes-parts du FMI afin de rehausser la crédibilité, la légitimité et l'efficacité de l'institution. Nous engageons tous les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les réformes de 2010 sans délai. Nous restons déterminés à achever la 15^e révision générale des quotes-parts d'ici janvier 2014 et nous engageons le Conseil d'administration à s'accorder sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts dans le cadre de cette revue. Nous réaffirmons qu'un réaligement des quotes-parts relatives devrait conduire à un accroissement des parts des pays dynamiques en rapport avec leur position relative dans l'économie mondiale, et donc probablement à un accroissement des parts des pays émergents et des pays en développement dans leur ensemble. Des mesures seront prises pour protéger la participation et la représentation des pays les plus pauvres.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Washington les 11 et 12 avril 2014.



Washington, États-Unis
Le 12 avril 2014

Communiqué de la vingt-neuvième réunion du Comité monétaire et financier international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de Singapour

L'activité continue de se renforcer au niveau mondial. Cependant, la reprise est encore fragile et des aléas négatifs subsistent. Notre objectif primordial à tous reste d'œuvrer à la création d'une économie mondiale plus dynamique, soutenable, équilibrée et génératrice de nombreux emplois. Nous prendrons des mesures ambitieuses pour soutenir la reprise, poursuivrons les réformes structurelles, placerons la dette publique sur une trajectoire viable, œuvrerons à la stabilité financière et renforcerons la coopération pour maîtriser les effets de débordement. Nous saluons le Plan d'action mondial de la Directrice générale.

Économie mondiale. L'activité s'est accélérée l'année dernière dans les pays avancés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. La croissance économique de l'ensemble de la zone euro est devenue positive mais reste fragile. Dans un grand nombre de pays avancés, l'inflation demeure en dessous de l'objectif fixé et restera vraisemblablement à un niveau modéré. La croissance économique a ralenti dans les pays émergents, tout en continuant d'être à l'origine de l'essentiel de la croissance mondiale, et devrait se renforcer progressivement, la hausse de la demande extérieure étant en partie neutralisée par l'effet de la dégradation des conditions financières. Dans les pays à faible revenu, la croissance économique a en général continué à faire preuve de résilience. L'équilibre entre aléas positifs et négatifs s'est amélioré, mais les perspectives mondiales restent exposées à des aléas négatifs, dont notamment un regain de volatilité sur les marchés, une inflation très faible dans certains pays avancés, des niveaux élevés d'endettement public et des tensions géopolitiques. Le chômage reste obstinément élevé dans de nombreux pays.

Normalisation monétaire et retombées. Dans les principaux pays, les paramètres de la politique monétaire devraient continuer d'être soigneusement calibrés et faire l'objet d'une communication claire, les décideurs devant coopérer pour maîtriser les retombées et les effets de retour. Dans les pays avancés, la politique monétaire devrait continuer d'accompagner l'activité autant que nécessaire, la normalisation devant être subordonnée à terme aux perspectives en matière de stabilité des prix et de croissance économique. La réduction progressive des achats d'actifs par la Réserve fédérale reste appropriée. La Banque centrale européenne a maintenu des conditions monétaires accommodantes et devrait envisager de prendre de nouvelles mesures en cas de persistance d'une inflation basse. En s'appuyant sur les progrès accomplis récemment, la zone euro devrait parachever son union bancaire.

Les pays émergents et les pays pionniers à faible revenu qui ne sont pas soumis à des tensions inflationnistes, dont les cadres d'action sont crédibles et qui disposent d'une marge de manœuvre suffisante peuvent recourir à des politiques monétaires accommodantes en cas de ralentissement de la croissance. Ceux où l'inflation est élevée devraient prendre les mesures qui s'imposent, en resserrant notamment leur politique monétaire. Les pays où les risques financiers s'accroissent devraient renforcer la réglementation et la supervision. Les politiques macroéconomiques doivent être solides et, à cet égard, il conviendrait de laisser les taux de change réagir à l'évolution des variables fondamentales et faciliter l'ajustement extérieur. Face à la menace que l'ampleur et la volatilité des flux de capitaux font peser sur la stabilité financière ou au plan macroéconomique, l'ajustement nécessaire de la politique macroéconomique pourrait être accompagné de mesures prudentielles et, le cas échéant, de mesures de gestion des flux de capitaux. Les pays à faible revenu devraient consolider les progrès accomplis récemment sur le front de l'inflation.



Œuvrer à une croissance robuste et soutenable, et réduire les facteurs de vulnérabilité. Il convient de lutter contre le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes, et l'accentuation des inégalités par la suppression des éléments structurels qui empêchent la croissance économique de profiter à tous. Le maintien des dettes publiques à des niveaux soutenables, l'amélioration qualitative des dépenses publiques, le renforcement du potentiel de croissance avec notamment une plus grande place accordée aux femmes et aux travailleurs plus âgés dans l'économie, et la protection contre les risques financiers dans le contexte d'une période prolongée de politiques monétaires accommodantes sont autant de priorités pour tous les pays. Il demeure essentiel de mettre en œuvre des plans concrets de rééquilibrage à moyen terme des finances publiques dans beaucoup de pays avancés. Dans les pays où les circonstances le permettent, les plans de rééquilibrage budgétaire à moyen terme doivent être appliqués avec souplesse en tenant compte des conditions économiques à court terme afin de soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant la dette publique sur une trajectoire viable. Les pays émergents dont la dette publique ou les besoins de financement sont élevés devraient renforcer leurs finances publiques. Les pays à faible revenu devraient tirer parti de leur résilience actuelle pour reconstituer leur marge de manœuvre et préserver leur stabilité macroéconomique, tout en poursuivant la diversification de leur économie et leur transformation structurelle afin de maintenir leur dynamique de croissance.

Nous reconnaissons les problèmes auxquels les pays arabes en transition sont confrontés et nous les encourageons à accélérer l'exécution de réformes qui leur permettront de réaliser une croissance durable et riche en emplois. Nous notons avec satisfaction l'aide considérable qui est fournie par des donateurs de la région et nous appelons les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accroître leur contribution, selon les besoins, à l'appui des réformes. Nous nous réjouissons que le FMI continue de collaborer avec les pays arabes en transition, notamment en leur offrant des conseils appropriés, appuyés par une assistance financière et technique. Nous encourageons le FMI à continuer de renforcer sa présence auprès des petits pays et des pays à faible revenu. Nous saluons la présence du FMI aux côtés de pays dans une situation fragile. Nous attendons avec intérêt de tirer des enseignements sur les moyens de maintenir la croissance élevée qui a été observée récemment en Afrique et de mieux en partager les bienfaits parmi la population. Nous saluons la présence du FMI aux côtés de l'Ukraine tandis que les autorités cherchent à entreprendre des réformes importantes.

Rééquilibrage extérieur et cohérence de l'action. Nous appelons le FMI à continuer de fournir des analyses et de servir d'espace de dialogue, de concertation et de coopération, afin d'améliorer les perspectives de croissance mondiale et de réduire les risques. Les déséquilibres mondiaux se sont réduits, pour des raisons tant structurelles que conjoncturelles, mais le rééquilibrage reste une priorité fondamentale. Les pays en situation de déficit devraient accroître leur épargne nationale et leur compétitivité, et les pays en situation d'excédent devraient renforcer leurs sources internes de croissance ou modifier la composition de leur croissance. Nous réaffirmons notre volonté de nous abstenir de toute dévaluation compétitive et de toute forme de protectionnisme.



Il convient de mettre en œuvre promptement et systématiquement des réformes financières à l'échelle mondiale, ainsi que de renforcer la coopération sur le plan de la réglementation. Il est prioritaire de résoudre le problème du « trop grand pour faire faillite » et de mettre en œuvre un dispositif transnational efficace de règlement des faillites d'entreprises importantes pour le système, de s'attaquer aux risques que le système bancaire parallèle pourrait représenter pour la stabilité financière, de rendre plus sûrs les marchés des dérivés, ainsi que d'étayer la stabilité financière et l'intégration. Il est nécessaire de continuer d'améliorer la communication des données, de combler les déficits de données, d'accroître la transparence des finances publiques, de combattre la fraude et l'évasion fiscales à l'échelle internationale, et d'améliorer la transparence de la propriété effective des entreprises et autres arrangements juridiques, y compris les trusts. Nous encourageons le FMI à examiner ces questions dans le cadre de sa surveillance bilatérale et multilatérale, et à travailler en collaboration avec les autres organisations internationales.

Surveillance et prêts du FMI. Nous saluons les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance renforcé du FMI, notamment la stratégie de surveillance financière, le rapport pilote sur le secteur extérieur, le rapport de contagion, l'amélioration de l'analyse des liens macrofinanciers dans les consultations au titre de l'article IV, et des conseils adaptés visant à favoriser une croissance dont les bienfaits sont partagés et la création d'emplois. Nous soulignons l'importance de consultations régulières entre le FMI et tous ses pays membres. Nous attendons avec intérêt le prochain examen triennal de la surveillance, et nous jugeons opportun de poursuivre l'analyse des implications de la normalisation monétaire. Nous soulignons l'importance d'un dispositif adéquat de sécurité financière à l'échelle mondiale. Le FMI devrait être prêt à fournir des financements, y compris à titre de précaution, pour soutenir des ajustements et des réformes appropriés, et à aider à se protéger contre les risques. Nous insistons une fois de plus sur l'importance d'un examen de suivi des programmes de crise. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'examen exhaustif de quelques instruments importants (ligne de crédit modulable, ligne de précaution et de liquidité, instrument de financement rapide), la poursuite de l'examen de la politique de prêt du FMI aux pays très endettés, y compris les travaux sur la dette souveraine, et l'achèvement de l'examen de la politique des plafonds d'endettement, en combinant souplesse et maintien de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

Gouvernance. Nous sommes profondément déçus du retard persistant dans les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI arrêtées en 2010 et la quinzième révision générale des quotes-parts, y compris une nouvelle formule de calcul. Nous réaffirmons qu'il importe que le FMI demeure une institution reposant sur un système de quotes-parts. La mise en œuvre des réformes de 2010 reste notre priorité absolue et nous engageons les États-Unis à ratifier ces réformes dès que possible. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le FMI demeure une institution solide qui dispose de ressources adéquates. Si les réformes de 2010 ne sont pas ratifiées d'ici la fin de l'année, nous demanderons au FMI de s'appuyer sur ses travaux existants pour proposer les mesures envisageables, que nous examinerons lors d'une prochaine réunion.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se déroulera à Washington les 10 et 11 octobre 2014.



Annexe 11

Communiqués du Comité de développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, 2013-2014

Washington, États-Unis

Le 12 octobre 2013

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 12 octobre 2013, à Washington.
2. Les signes de reprise observés récemment dans les économies développées, aussi encourageants soient-ils, restent inégaux et la croissance de certaines économies émergentes se ralentit. Pour remédier à l'accroissement de la volatilité et assurer une croissance robuste, équilibrée et durable à l'échelle mondiale, il faudra que les pays, quel que soit leur niveau de revenu, continuent à prendre des mesures appropriées et à mettre en œuvre des réformes avisées. Le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) doivent rester attentifs à l'apparition de nouvelles sources d'instabilité et de risques de détérioration. Nous nous réjouissons du surcroît d'attention que le FMI accorde à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'analyse des risques et vulnérabilités et à l'évaluation des répercussions mondiales de la modification des politiques suivies par les pays présentant une importance systémique. Le maintien et le renforcement de l'ouverture et de l'équité du système commercial international restent essentiels à la croissance mondiale : aussi, espérons-nous la réalisation de progrès à la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra prochainement à Bali.
3. Les énormes avancées réalisées au cours des vingt dernières années ont transformé le profil du développement. Elles ont créé de nouvelles possibilités dans la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une prospérité partagée, mais elles font peser aussi de nouveaux risques sur la poursuite des progrès. Certes, le taux de pauvreté mondial a baissé de moitié depuis 1990, mais les progrès sont très inégaux parmi les pays en développement. Environ la moitié des pays à faible revenu se rangent dans la catégorie des États confrontés à des situations de fragilité et de conflit, qui constituent autant de défis particuliers et touchent une proportion croissante des populations extrêmement pauvres.
4. Dans de nombreux pays en développement, la croissance s'est accompagnée d'une aggravation des inégalités. Le passage d'un État dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire n'est pas synonyme d'élimination de la pauvreté, car la majorité des pauvres de la planète vit encore dans ce type de pays. À terme, le manque de progrès soutenus dans la recherche d'une prospérité partagée risque d'entraver la croissance en engendrant de l'instabilité, en faussant les incitations et en freinant l'ascension sociale. La création d'emplois, surtout en faveur des jeunes et des femmes, et le développement du secteur privé sont des facteurs essentiels d'une croissance solidaire.



5. Les deux ambitieux objectifs du Groupe de la Banque mondiale – éliminer l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 et promouvoir une prospérité partagée de façon durable sur le plan environnemental, social et économique –, que nous avons approuvés à notre dernière réunion, apportent une importante contribution au programme d'action de la période postérieure à 2015. Nous soutenons ardemment la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale afin d'atteindre ces objectifs. Nous nous félicitons du repositionnement de l'institution consistant à en faire un groupe homogène qui travaille en partenariat avec les secteurs public et privé, contribue à la politique mondiale de développement par le dialogue et l'action, aide ses clients à offrir des solutions de développement bien adaptées et participe à l'élargissement du champ des connaissances sur les méthodes qui donnent de bons résultats en matière de développement.
6. Le Groupe de la Banque mondiale a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de produire des résultats en matière de développement à l'échelle mondiale et d'aider les pays à résoudre leurs problèmes de développement particuliers, à éradiquer la pauvreté et à renforcer la résilience face aux problèmes financiers, économiques, sociaux et environnementaux à venir. Nous insistons sur la nécessité de continuer à privilégier une approche fermement axée sur le client qui tienne compte de la diversité et des besoins de développement des pays. Il convient de prêter une attention particulière aux pays et aux régions les plus touchés par la pauvreté, aux États en situation de fragilité et de conflit et aux difficultés propres aux petits États. Nous réaffirmons aussi que le Groupe de la Banque mondiale joue un rôle important en aidant la communauté internationale à affronter de grands enjeux mondiaux tels que le changement climatique. Afin d'optimiser son impact, le Groupe de la Banque mondiale doit agir de façon sélective tout en collaborant avec les organisations partenaires et le secteur privé à l'échelon tant national que mondial et en facilitant la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale en vue d'atteindre ses objectifs.
7. Pour réussir, la Stratégie doit être exécutée au moment opportun avec efficacité et maîtrise, notamment grâce à un échelonnement des réformes clairement défini, à l'utilisation d'indicateurs spécifiques pour évaluer les principaux changements et à des échanges réguliers avec les parties prenantes du Groupe de la Banque mondiale. Les éléments suivants sont d'une importance cruciale pour la réussite de la Stratégie : un modèle d'intervention au niveau des pays fondé sur des données probantes; la réforme de l'organisation interne, des systèmes, des processus et des procédures du Groupe de la Banque mondiale; la gestion des ressources humaines et des équipes de direction à l'appui de la promotion et de la modélisation des changements qu'il est nécessaire d'apporter à la culture institutionnelle. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de remplir sa mission durant la période de transition et à perfectionner son cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis et évaluer la performance, ajuster les interventions et produire des résultats pour mieux répondre aux besoins des clients. Une Fiche de performance institutionnelle révisée en fonction de la nouvelle Stratégie devrait être prête d'ici aux prochaines Réunions de printemps.
8. Une solide dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-17), reposant sur la participation active de tous les membres, est essentielle à la bonne exécution de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale. Les besoins et les attentes des pays IDA restent élevés et nous devons nous efforcer de procéder à une reconstitution des ressources dont l'ampleur, la qualité et la teneur permettront à l'IDA d'obtenir de bons résultats.



9. Nous nous félicitons des mesures prises pour mieux utiliser les ressources existantes et renforcer les capacités financières du Groupe de la Banque mondiale en les alignant sur les objectifs stratégiques de l'institution. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à poursuivre un programme financier qui prévoit une stimulation de la croissance des revenus, un réajustement des dépenses selon une structure de coûts allégée (grâce à une plus grande efficacité organisationnelle et opérationnelle) et une meilleure mobilisation des ressources internes et externes pour renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à accroître son aide au développement tout en prêtant l'attention voulue aux risques. Nous nous réjouissons des travaux engagés par le Groupe de la Banque mondiale au sujet d'approches novatrices permettant de mobiliser le surcroît de ressources nécessaire au financement à long terme d'infrastructures essentielles à la croissance, à la prospérité et à la réduction de la pauvreté dans les pays émergents ou à faible revenu.
10. Nous soulignons combien il est important de renforcer et d'intégrer plus systématiquement le soutien du Groupe de la Banque mondiale à l'égalité hommes-femmes grâce à des analyses plus approfondies, des actions ciblées et un dispositif de suivi-évaluation plus performant. La parité des sexes est importante en soi, mais aussi comme moyen de progresser vers la réalisation des deux grands objectifs que sont la réduction de la pauvreté et la recherche d'une prospérité partagée. Nous nous réjouissons de la poursuite des travaux consacrés à la mise à jour et au renouvellement de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale visant à promouvoir l'égalité des sexes et nous attendons avec intérêt de prendre connaissance du rapport d'étape dans un an.
11. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale et son personnel pour leurs initiatives dans des situations de fragilité comme celles qui prévalent au Sahel et dans la région des Grands Lacs, ainsi que pour leur travail avec les réfugiés du Moyen-Orient. Nous constatons avec satisfaction que le Groupe de la Banque mondiale a accru son aide au Myanmar depuis la reprise de ses activités dans le pays. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à renforcer ses interventions au Sahel et dans la Corne de l'Afrique au moyen d'initiatives qui, en collaboration avec le système des Nations Unies, cherchent à pallier les vulnérabilités, accroître la résilience et promouvoir l'intégration et les opportunités économiques. Nous notons avec satisfaction le regain de soutien du Groupe de la Banque mondiale en faveur de projets régionaux porteurs de transformations, notamment dans le domaine des solutions énergétiques durables et peu coûteuses. Nous engageons le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à intensifier leurs efforts dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, à l'appui notamment de la mise en œuvre de réformes économiques judicieuses, de la création d'emplois, de programmes de renforcement des capacités, de la réponse aux besoins essentiels des populations touchées par les conflits et de l'atténuation des effets sur les pays voisins.
12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 12 avril 2014.



Washington, États-Unis Le 12 avril 2014

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 12 avril 2014, à Washington.
2. La reprise économique semble se consolider dans les pays à revenu élevé tandis que la croissance se poursuit dans de nombreux pays émergents. Tous les risques ne sont cependant pas écartés. Dans une économie mondiale interconnectée, il faudra procéder à des ajustements et prendre des mesures appropriées de coordination et de communication pour assurer une croissance forte, solidaire et durable. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à œuvrer ensemble et avec tous les pays membres pour mener des politiques économiques avisées et adaptées à la situation, réduire les vulnérabilités macroéconomiques sous-jacentes, reconstituer les amortisseurs macroéconomiques et renforcer la gestion prudentielle du système financier.
3. La mise en œuvre de la stratégie que nous avons approuvée pour le Groupe de la Banque mondiale lors de notre dernière réunion devrait lui permettre de mieux aider les pays à atteindre le double objectif consistant à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée de façon durable, tout en aidant les pays membres à répondre à leurs besoins de développement. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes et demandons au Groupe de la Banque mondiale de s'employer activement à mener à bien ce programme. Le Groupe de la Banque mondiale devrait utiliser son modèle de collaboration avec les pays comme un mécanisme de sélection fondée sur la demande des clients et les nouveaux objectifs de l'institution pour proposer des solutions meilleures, plus rapides et axées sur les faits qui produiront des transformations positives aussi bien dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire. Nous pensons que la nouvelle structure du Groupe de la Banque mondiale contribuera, à l'échelle mondiale, à un meilleur partage des connaissances qui sera bénéfique pour tous les pays clients et lui permettra de mieux soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération régionale. Nous prenons note avec satisfaction de la fiche de performance du Groupe de la Banque mondiale et attendons avec intérêt d'être régulièrement informés de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.



4. Pour renforcer les fondements d'une croissance forte, solidaire et durable, il faut réunir plusieurs conditions : stabilité macroéconomique, bonne gouvernance, promotion des investissements publics, création de conditions plus propices à l'investissement privé, promotion des investissements de qualité dans les infrastructures résilientes et amélioration de l'accès au crédit. L'inclusion sociale et les politiques qui élargissent les sources de revenu, ainsi que la pleine participation de tous les groupes, notamment les femmes et les segments marginalisés et vulnérables de la population, sont essentielles. L'amélioration des compétences, de la productivité et des capacités d'innovation est un autre élément clé. Un climat des affaires ouvert qui stimule la concurrence, un développement du capital humain plus inclusif et des programmes de protection sociale bien ciblés contribuent à la croissance et à une prospérité partagée. L'investissement privé vient compléter le financement du développement et constitue un facteur crucial pour la réalisation de nos objectifs. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, œuvrant dans le cadre d'un Groupe de la Banque mondiale unifié, jouent un rôle important en attirant des capitaux privés et en promouvant le développement d'un secteur privé dynamique qui peut aider à assurer une croissance durable et une prospérité partagée et offrir de réelles opportunités à tous les ressortissants de tous les pays clients. Les politiques doivent être élaborées en tenant compte des considérations environnementales : il faut des politiques climato-intelligentes pour assurer la viabilité écologique et la résilience environnementale, outre le fait qu'elles pourraient aider à stimuler la croissance et à créer des emplois.
5. Pour mettre en œuvre une stratégie aussi ambitieuse que celle du Groupe de la Banque mondiale, il importe de mieux utiliser les ressources dont il dispose et de renforcer ses capacités financières. Nous nous félicitons des résultats encourageants de la dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA, qui doit son succès au ferme soutien des bailleurs de fonds traditionnels et de nouveaux donateurs ainsi qu'à l'utilisation de mécanismes de financement novateurs. Grâce à l'enveloppe de ressources de 52 milliards de dollars approuvée par les actionnaires, l'IDA est bien placée pour optimiser l'impact de l'aide que nous apportons aux pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables, parmi lesquels de nombreux petits États ou États fragiles et touchés par un conflit qui ont des problèmes de développement particuliers. Nous nous félicitons de l'engagement pris dans le cadre d'IDA 17 d'optimiser l'impact sur le développement en mettant tout particulièrement l'accent sur la croissance solidaire, l'égalité des sexes, le changement climatique (notamment la gestion des risques de catastrophe) et les États fragiles ou en situation de conflit. Nous sommes également encouragés par le fait que les ressources requises pour assurer la viabilité des prêts bonifiés du FMI aux pays à faible revenu sont en grande partie déjà assurées. Nous apprécions les travaux du FMI sur la façon dont les pays peuvent utiliser la politique budgétaire comme moyen de lutte efficace contre les inégalités.



6. Les mesures prises pour accroître les recettes, réduire les coûts et mieux utiliser le capital dans le cadre d'un dispositif de gestion prudente des risques permettront au Groupe de la Banque mondiale de mettre davantage de ressources financières au service de ses clients pour les aider à atteindre leurs objectifs nationaux de développement tout en leur apportant un appui contracyclique en temps de crise. Nous espérons que le Groupe continuera d'alléger sa structure de coûts, grâce à une plus grande efficacité organisationnelle et opérationnelle, et de mettre au point des approches et des mécanismes novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires. Nous l'encourageons à accroître le volume et la qualité des investissements dans l'infrastructure, condition essentielle pour assurer la croissance, créer des emplois, promouvoir la prospérité et faire reculer la pauvreté dans tous les pays, quelle que soit leur catégorie de revenu. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de collaborer étroitement avec les pays à revenu intermédiaire pour les aider à répondre à leurs besoins de développement. Nous l'encourageons également à envisager la possibilité d'accorder des prêts de la BIRD aux pays exclusivement IDA qui affichent de bons résultats, tout en veillant à maintenir la viabilité de leur dette.
7. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale et le FMI de continuer à renforcer leurs engagements en Afrique subsaharienne et de faire en sorte que le soutien qu'ils apportent – sous la forme d'aide financière, de travaux d'analyse ou de renforcement des capacités – serve à promouvoir des transformations structurelles voulues par les pays, à réduire l'extrême pauvreté, à stimuler la création d'emplois et à assurer une croissance économique plus solidaire et plus durable. Nous nous réjouissons en particulier de constater que le Groupe de la Banque mondiale a intensifié son engagement en s'attaquant aux facteurs régionaux de fragilité et de conflit dans le cadre d'initiatives telles que celles lancées récemment au Sahel et dans la région des Grands Lacs. Le Groupe de la Banque mondiale devrait en tirer des enseignements utiles pour la Corne de l'Afrique, l'Afrique centrale et le golfe de Guinée. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale d'avoir contribué à combler le déficit d'infrastructures en Afrique subsaharienne, mobilisé de nouveaux investissements et financé des projets de production et de distribution d'énergie durable. Nous l'invitons à aider ses clients à développer encore la production agricole axée sur la nutrition, notamment en apportant une aide aux petits exploitants et aux coopératives, et à élargir le soutien à l'agriculture durable. Nous notons avec satisfaction que le FMI a achevé son programme visant à créer cinq centres d'assistance technique pour répondre aux besoins dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons de la prochaine conférence de haut niveau du FMI au Mozambique, qui réunira des responsables de la politique économique d'Afrique et d'ailleurs afin d'examiner quelques-uns des grands enjeux du continent. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à prêter davantage d'attention à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et soulignons l'importance de venir en aide aux pays arabes en transition.
8. Nous restons gravement préoccupés par le fait que la situation humanitaire continue de se détériorer en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Syrie. Nous saluons la générosité des gouvernements et des familles des pays voisins qui assument d'importants coûts socioéconomiques pour accueillir les personnes déplacées. L'action menée par le Groupe de la Banque mondiale dans les États fragiles ou en situation de conflit est cruciale pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de mettre fin à l'extrême pauvreté; l'engagement du FMI dans ces États est essentiel pour assurer la stabilité macroéconomique dans des circonstances souvent très difficiles. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de poursuivre leur étroite collaboration avec les États fragiles ou en situation de conflit et dans les pays en transition, en coordination avec les autres partenaires de développement. Nous nous félicitons de l'appui fourni en permanence par le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à l'Ukraine compte tenu des difficultés auxquelles le pays fait face.



9. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de collaborer étroitement avec le système des Nations Unies à la définition des objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015.
10. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration ministérielle sur la facilitation du commerce issue de la Conférence tenue à Bali par l'Organisation mondiale du commerce. Nous pensons que l'accord permettra aux pays en développement d'accroître leur compétitivité en améliorant la gestion de leurs frontières et en réduisant leurs coûts de transaction et nous demandons au Groupe de la Banque mondiale d'aider les pays à mettre en œuvre cet accord.
11. Nous jugeons encourageants les progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans ses opérations et reconnaissons la nécessité de redoubler d'efforts à cet égard dans le cadre de partenariats avec les pays. Nous sommes conscients des défis à relever par les petits États vulnérables aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. Nous apprécierions de recevoir un nouveau rapport sur les progrès réalisés dans deux ans.
12. Nous restons résolus à achever le processus d'ajustement de la répartition du capital du Groupe de la Banque mondiale engagé en 2010. Nous prions instamment tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de souscrire sans plus tarder les parts du capital de la BIRD et du FMI qui leur sont allouées, et nous attendons avec intérêt le prochain examen de la Voix à l'horizon 2015.
13. Nous remercions M. Jorge Familiar pour ses quatre années d'excellents services au Comité du développement et lui souhaitons plein succès dans ses futures fonctions de Vice-président de la Banque mondiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 11 octobre 2014.



Annexe 12

Sigles et autres abréviations

AFR	Accords de financement régionaux
AGE	Accords généraux d'emprunt
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
AVD	Analyse en matière de viabilité de la dette
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
DTS	Droits de tirage spéciaux
ETS	Examen triennal de la surveillance
FEC	Facilité élargie de crédit
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international
FRAA	Forum sur la recherche agricole en Afrique
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
G\$US	Milliard de dollars américains
G-7	Groupe des Sept
G-20	Groupe des Vingt
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDA-16	Seizième reconstitution des ressources de l'IDA
IDA-17	Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA
INT	Service de déontologie institutionnelle
LCM	Ligne de crédit modulable
MAECD	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
M\$	Million de dollars
M\$US	Million de dollars américains
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
NC	Non classé
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
SFI	Société financière internationale